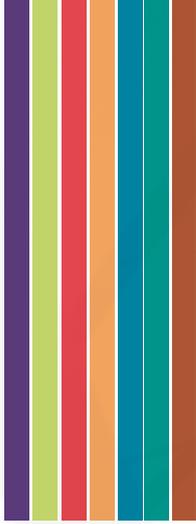


2011

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PARC AMAZONIEN DE GUYANE





2011

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PARC AMAZONIEN DE GUYANE

EDITO

2011 : année de la poursuite de la charte

L'année 2011 a été le point culminant pour l'élaboration du projet de charte des territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane (PAG). Après la définition de la méthode et du calendrier, la compréhension des enjeux et des objectifs à atteindre, cette année a vu la rédaction des mesures concrètes pour la mise en oeuvre de la charte. Et c'est avec une réelle volonté d'écoute et de concertation que le parc national a mobilisé toutes ses équipes dans ce travail si complexe. Plus de 100 réunions ont été organisées, tant sur les territoires du Sud que sur le littoral guyanais avec des échanges en continu avec les élus. Des conseils d'habitants ont été mis en place dans tous les bassins de vie, afin que les populations puissent discuter les propositions et faire entendre leur voix tout en associant les communes. Dans cet esprit, le Comité de vie locale a été installé, instance consultative auprès du Conseil d'administration, et dans lequel siègent des représentants des habitants et des usagers du territoire. Qu'ils fussent informels, publics, institutionnels ou techniques, tous ces temps d'échanges ont été d'une immense richesse, nourrissant la réflexion des administrateurs et des dirigeants en charge de la rédaction de la charte. Avec les contributions de tous, le PAG a été en mesure de présenter à son Conseil d'administration un avant projet de charte en avril 2011 puis un projet de charte au mois d'août 2011 qui ont été adoptés. Ces deux étapes ont ouvert la voie à la consultation intermédiaire des communes, avec lesquelles le Parc amazonien de Guyane a renforcé ses partenariats ainsi que d'autres collectivités et acteurs concernés. La charte vise à donner davantage de cohérence et d'efficacité à l'action publique en l'adaptant au contexte hors-norme et aux réalités du sud de la Guyane. Elle donnera aussi une visibilité et une lisibilité à ces territoires qui ont tant de défis à relever par, pour, et avec les populations. Le soutien aux porteurs de projets, la professionnalisation des acteurs du territoire, l'émergence de micro-filières, l'amélioration du cadre de vie sont les bases que nous sommes en train de poser aux côtés de nos partenaires institutionnels et privés et qui préfigurent la mise en oeuvre de la charte en zone de libre adhésion.

Le fléau de l'orpaillage illégal reste toujours une préoccupation majeure. Loin d'être jugulé, il continue de détériorer le cadre de vie des populations du Sud, de porter atteinte à leur sécurité et de ravager les milieux naturels. En 2011, le Parc amazonien de Guyane s'est encore fortement mobilisé pour que la lutte, orchestrée par l'État, donne sa priorité aux bassins de vie et à la zone de coeur. Nous y reviendrons en détail dans ces pages.

L'acquisition de connaissances scientifiques au service des territoires et des populations, en plaçant la société civile et politique au centre du dispositif, est le fil conducteur de la politique scientifique du parc national. Aussi poursuivons-nous, par exemple, d'investir des moyens sur la question de la chasse, avec l'implication des communautés, car la gestion des ressources est au coeur de leurs préoccupations.

Les patrimoines culturels des communautés constituent une des forces des territoires. Et les populations aspirent à une reconnaissance et une valorisation bien légitime de ces patrimoines. Cette année, le parc national a soutenu des initiatives mettant en avant les patrimoines immatériels wayampi et wayana-apalai. Il s'est également investi dans la question de la diversité linguistique des territoires et a soutenu de nombreuses initiatives associatives, principalement sur le Maroni.

Au fil de ce rapport d'activité, nous vous laissons découvrir l'essentiel du travail accompli par le Conseil d'administration et les équipes du Parc amazonien de Guyane associés à leurs nombreux partenaires, au service du territoire.

Bien à vous,

*Hermann Charlotte, président du Conseil d'administration, maire de Saül
Frédéric Mortier, directeur de l'Établissement public*



INTERVIEW DE FABIEN CANAVY

Conseiller régional en 1998 puis devenu conseiller général en 2001, Fabien Canavy a suivi la naissance du Parc amazonien de Guyane. Depuis 2008, il représente le président de la collectivité départementale au sein du Conseil d'administration du Parc national. Il garde un œil attentif sur les grands dossiers des territoires des communes concernées par le Parc amazonien de Guyane.

Que représente le Parc amazonien de Guyane pour vous ?

Je considère que le Parc national est un outil de gestion des territoires, gestion de l'environnement et de développement économique. Au bout de 5 ans, il a atteint sa vitesse de croisière et aujourd'hui avec le recul, on voit bien que le Parc national se retrouve confronté aux mêmes difficultés que les collectivités locales, les collectivités du Parc elles-mêmes (les 5 communes), les grandes collectivités aussi comme la Région et le Département. Les difficultés sont liées à la géographie du territoire, son immensité et son enclavement mais aussi au retard de développement, des télécommunications, etc. L'utilisation de pirogues, d'hélicoptères, d'avions, ce sont des coûts qui sont importants. Et puis il y a des difficultés pour faire aboutir les dossiers parce que tout est cher, tout est long, tout est difficile, tout est complexe. C'est un immense défi.

Comment travaillez-vous avec le Parc amazonien de Guyane ?

Le Conseil général, au travers de la délégation sur le développement durable et de la délégation sur l'économie sociale et solidaire, dispose d'outils que nous pouvons mettre en place, en tout cas des projets qui peuvent s'articuler avec ceux du Parc amazonien de Guyane et tout ça au bénéfice des populations. On peut prendre le cas de chantiers d'insertion, où le Parc national, au niveau de ses délégations territoriales peut être un relais utile et efficace, en matière d'économie sociale et solidaire. Nous sommes dans l'accompagnement d'associations, comme Gade-pam par exemple, où le Parc national a quand même mis du personnel à disposition, en activité support et nous considérons que c'est une vision qui est partagée avec le Parc amazonien de Guyane dans la mesure où l'association Gadepam fédère des artisans, des producteurs dans les communes et principalement à Maripa-Soula. Nous considérons qu'il faut continuer à soutenir l'association parce que derrière celle-ci, il y a environ 200 personnes qui ont une activité et des revenus qui sont facilités par l'action de l'association. Donc les chantiers d'insertion, le soutien aux associations, le soutien aux projets sont une bonne chose. Au Conseil général, nous avons un projet qui est assez ancien et qui n'a pas encore vu le

jour, qui est en lien avec ce que je viens de dire. C'est un annuaire des producteurs. Le PAG avait déjà initié un travail et nous nous avons eu la même idée que nous devons essayer de concrétiser, notamment au travers du programme LEADER, puisque le Conseil général est au sein du groupe d'action locale (GAL) Sud. Nous pensons qu'au sein des GAL, il y a matière à accompagner les porteurs de projet, eu égard au contexte. Nous sommes sur des communes ayant peu de moyens, avec des difficultés dont j'ai fait état : l'éloignement, l'isolement, les difficultés d'accès... Nous sommes toujours à la limite ou à la marge de projets structurés. Il est donc important d'arriver à mutualiser, à avoir une vision commune, avoir un accompagnement commun sur les projets, chose que nous essayons de faire avec le Parc amazonien de Guyane. Le Parc a été un partenaire aussi très important pour nous, quand nous avons travaillé sur les APA (le dispositif d'accès aux ressources biologiques et partage des avantages) : les équipes du PAG nous ont été d'une grande utilité dans la préparation du rapport précédant le congrès du 22 juillet 2011. Elles nous ont apporté des conseils, notamment techniques. Il faut le souligner, on a travaillé de façon très productive avec le Parc national.

Quelle est votre vision de la Charte ?

Nous avons eu plusieurs réunions de travail avec le Parc. Nous avons apporté notre contribution. Certaines de nos remarques ont été prises en compte, d'autres non. Nous avons fait des interventions au Conseil d'administration. Mais nous avons une vigilance particulière sur la charte. Par-delà notre contribution en tant que collectivité départementale, nous considérons que c'est un exercice qui engage les équipes municipales et les populations qu'elles représentent. C'est donc un exercice délicat. Le Parc amazonien de Guyane, en tant qu'outil, est sur les territoires. Il a ses compétences, soit, mais il y a le facteur humain à prendre en compte, ses sensibilités, ses différentes visions, ses ressentis, ses résistances, ses réticences. Et comme on a les uns et les autres un plan de charge avec des échéances et des plannings et une programmation à respecter, parfois on peut y aller à marche forcée. Il faut donc faire attention.



LA DÉFINITION DES MESURES
OPÉRATIONNELLES PORTÉES
PAR LA CHARTE.....4

UNE CHARTE AU SERVICE
DES ATTENTES
DES TERRITOIRES.....8



L'ÉLABORATION DE LA CHARTE 2011, FORMALISATION DU PROJET DES TERRITOIRES EN CONCERTATION

ABSTRACT 1

Drafting of the 2011 charter, formalization of territory projects in consultation with all partners

After two years of listening, consultation and progressive validations by the board of directors, the French Guiana Amazonian Park's team was able to present a preliminary draft charter in April 2011 followed by a draft charter in August 2011. Over the past year, extensive discussions were held with all relevant partners and adjustments made to the contents of the territory project set forth in the charter, both in terms of broad guidelines and objectives as well as more operational measures.

Après deux années d'écoute, de concertation et de validations progressives par le conseil d'administration, l'équipe du Parc amazonien de Guyane a pu présenter un avant-projet de charte en avril 2011 puis un projet de charte en août 2011. L'année écoulée a été l'occasion d'échanger largement avec l'ensemble des partenaires concernés et d'ajuster le contenu du projet des territoires porté par la charte, tant au niveau des grandes orientations et objectifs que des mesures plus opérationnelles.



[1.1]

LA DÉFINITION DES MESURES OPÉRATIONNELLES PORTÉES PAR LA CHARTE

L'élaboration de la charte a démarré en février 2009 avec la validation de la méthode et du calendrier par le Conseil d'administration. Au cours des années 2009 et 2010, les enjeux du territoire et les grandes orientations et objectifs à mettre en œuvre ont été définis. L'année 2011 a été consacrée au travail sur les mesures concrètes permettant de mettre en œuvre la charte sur le territoire. Les mesures proposées s'appuient sur des propositions faites par les acteurs du territoire ou répondent à des attentes qu'ils ont exprimées.



Les mesures figurant dans la charte sont de deux natures :

- Des mesures contractuelles pouvant porter à la fois sur la zone d'adhésion et la zone de cœur associant de nombreux partenaires, dans le respect des compétences de chacun ;
- Des modalités d'application de la réglementation du cœur, qui ont une portée réglementaire uniquement sur la zone de cœur.

Ces mesures seront ensuite déclinées en programmes d'action fléchant précisément un pilote, des partenaires, des moyens et définissant une méthode et un calendrier.

Comme pour la première étape de l'élaboration de la charte, cette seconde étape a été l'objet d'une large concertation ponctuée de réunions techniques, politiques et de conseils d'habitants (plus d'une centaine de réunions depuis le début de l'élaboration de la charte).

Les conseils d'habitants, mis en place progressivement depuis 2009 dans les 11 bassins de vie du territoire, sont ouverts à l'ensemble des habitants, chefs coutumiers et élus. Ils ont été conçus comme un espace d'échange entre la population et le Parc amazonien de Guyane. Ils sont un lieu où il est possible de recueillir l'avis des habitants sur les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Chacun peut également y faire des propositions. Les élus municipaux et les autorités coutumières sont systématiquement invités à y participer.



◀▲ De nombreux habitants des territoires concernés par le Parc national ont participé au séminaire sur la Charte organisé en mai 2011 © PAG / J.M. Montoute

LE SÉMINAIRE SUR LA CHARTE DE MAI 2011

Afin d'échanger sur l'avant-projet de charte et de l'enrichir, un séminaire dédié à la charte s'est tenu en mai 2011. Près de 80 partenaires de l'Établissement public, dont une majorité venant des territoires du sud y ont participé. À cette occasion, des groupes de travail ont mené des réflexions sur trois thématiques centrales que sont le développement touristique, les priorités en termes d'équipement et d'infrastructure et les questions foncières.

Les participants ont particulièrement apprécié cette occasion de rencontre entre services de l'État, établissements publics et grandes collectivités d'une part et représentants du territoire d'autre part (élus, autorités coutumières, socioprofessionnels et associations, représentants des habitants). En effet, du fait de la distance géographique, ces rencontres sont peu fréquentes.

LES VALIDATIONS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

2011 a été l'occasion pour le Conseil d'administration du PAG de valider l'avant-projet de charte (première présentation au CA d'avril 2011 et validation par délibération au CA d'août 2011). L'avant-projet de charte validé a fait l'objet, à partir d'août 2011, d'une consultation informelle auprès des cinq conseils municipaux et des principaux partenaires. Cette consultation, dite intermédiaire, se poursuivra en 2012, année au cours de laquelle devrait être validé le projet de charte pour lancer les consultations officielles (consultation institutionnelle et enquête publique).



Affiche annonçant la tenue d'un Conseil d'habitants. © Conception PAG / G. Jaffrelot ▶



TÉMOIGNAGE DE KUPI ALOÏKE

Responsable de l'Antenne de Taluen (Délégation territoriale du Maroni)

Combien de Conseils d'habitants se sont tenus sur les villages du Haut-Maroni en 2011 ?

Il y a eu 2 Conseils d'habitants par bassin de vie en tout, donc 2 à Elahé/Kayodé, 2 à Antecume Pata et 2 à Taluen/Twenke soit en tout 6 Conseils d'habitants pour l'année.

Comment préparez vous les réunions ?

On remet un courrier aux chefs coutumiers, on fait du porte-à-porte, on colle des affiches. En fait, ce serait aux représentants du Conseil d'habitants de provoquer les réunions mais pour l'instant, ils ne l'ont jamais fait. C'est plutôt nous qui nous occupons de ça.

Pour que les gens puissent participer et prendre la parole, il y a-t-il une préparation spécifique ?

Non pas forcément. Je sais que dans d'autres bassins de vie, on prépare du cachiri, on rend la réunion conviviale. Nous, on va à l'essentiel, on veut vraiment que cela soit des séances de travail. Par exemple, en avril, nous avons entamé la discussion à partir des affiches sur le caractère du Parc national. Nous avons fait réagir les gens là-dessus, nous avons dû alors répondre à tout type de questions.

Quels sont les thèmes qui reviennent souvent ?

L'orpaillage toujours... C'est une atteinte à leur environnement immédiat et à leur sécurité, c'est ce qui préoccupe les gens. Mais il n'y a pas que ça, il y a aussi la vie chère et l'emploi. Nous nous engageons à être vraiment le relais de toutes leurs doléances. Sans censure ! Les actions du Parc ne sont pas toujours très visibles, pas toujours comprises. Même si on passe du temps à expliquer, c'est trop loin de leur préoccupations quotidiennes. Les études sur l'arouman par exemple, ils n'y voient pas d'intérêt direct. Les Conseils

d'habitants sont souvent liés à l'actualité, comme le rapatriement des corps, par exemple, quand un habitant décède à Cayenne, des tas de sujets comme ça.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Certaines notions, comme le développement durable ou la protection de la nature, sont difficiles à traduire en wayana. C'est un exercice difficile pour nous. Quand nous traduisons, nous ne le faisons pas de manière littérale. On traduit de manière imagée pour que les gens puissent imaginer. C'est vraiment dur. On a parfois l'impression de se répéter. La faible participation des gens est une autre difficulté. On dirait qu'ils ne se sentent pas concernés. Nous abordons des préoccupations un peu éloignées de la vie quotidienne... Les gens ne voient pas forcément à long terme.

Les Conseils d'habitants sont toujours utiles d'après vous ?

Oui, et de plus en plus. Il y a des réunions où les femmes prennent la parole pour exprimer parfois leur désaccord. Elles osent s'exprimer c'est déjà bien. C'est toujours directement lié à leur qualité de vie. Elles insistent sur les dégâts occasionnés par les orpailleurs sur la faune, la flore, l'eau, les abattis... Cela revient tout le temps.

C'est lié à leur attachement à la nature. C'est l'occasion pour nous de rappeler le rôle du Parc dans la lutte contre l'orpaillage clandestin. L'idéal aurait été que les autres partenaires viennent expliquer leurs missions, que les gendarmes ou l'armée nous expliquent ce qu'ils font et surtout qu'on ne se retrouve pas tout seul devant les habitants. Ils ne voient que le Parc et malheureusement ils nous tiennent pour responsables de tout...



Dans la phase finale d'élaboration, le projet de charte est soumis au Conseil national de protection de la nature (CNPN), instance nationale chargée d'étudier et de donner des avis au Ministère de l'écologie sur les grands projets concernant la préservation de la nature.

Avant de donner son avis intermédiaire en octobre 2011, deux membres du CNPN, Bernard Delay et Serge Urbano, désignés comme rapporteurs pour la charte du PAG se sont déplacés en Guyane, sur le territoire du Parc national au mois de juin 2011. Ils étaient accompagnés du directeur adjoint de Parcs nationaux de France en charge du suivi des chartes, Bernard Patin et d'un représentant du ministère de l'écologie, Alexandre Cherkaoui. Au cours de cette mission, ils ont pu appréhender les enjeux de la charte du Parc amazonien de Guyane et ses spécificités par rapport aux chartes des autres parcs nationaux.

En visitant les secteurs de Camopi et Saül, les membres du CNPN ont eu l'occasion d'apprécier la richesse des patrimoines naturels et culturels, mais également de constater les dégâts générés par l'orpaillage illégal. Ils ont ainsi mesuré les difficultés auxquelles se heurte la lutte contre ce fléau sur les territoires. Ce fut aussi l'occasion pour eux de se plonger dans le quotidien des populations et d'appréhender leurs besoins et attentes en termes d'équipements, d'amélioration de la qualité de vie et de développement local. Cette prise de conscience de la complexité des situations rencontrées sur les territoires concernés par le PAG devrait permettre au CNPN de porter un avis éclairé sur ce projet de charte.



▲ De gauche à droite : V. Piron, J. Panapuy, S. Koupi, G. Jean-Baptiste, J.M Cachine, H. Civette, A. Cherkaoui (Ministère chargé du Développement durable), S. Urbano (CNPN), B. Pawey, G. Bernard, F. Mortier, C. Kouyouli, B. Delay (CNPN). © B. Patin

LES GRANDS RENDEZ-VOUS CHARTe EN 2011

27 janvier 2011 : Conseil d'administration – présentation et discussion sur les modalités d'application de la réglementation du cœur et les positionnements stratégiques du PAG sur les questions de développement local

19 avril 2011 : Conseil d'administration – présentation et discussion sur l'avant-projet de charte

26 mai 2011 : Séminaire charte

06 au 10 juin 2011 : visite du CNPN sur les territoires du PAG

Juillet-août 2011 : Conseils d'habitants sur la charte dans les bassins de vie des territoires

05 juillet 2011 : Examen technique de l'avant-projet de charte au CNPN

30 août 2011 : Conseil d'administration : validation du projet de charte par délibération et présentation du projet de cartographie des vocations

12 et 13 octobre 2011 : Avis intermédiaires sur le projet de charte du CNPN et du CIPN (Comité interministériel des parcs nationaux)

De fin août à fin décembre 2011: consultation intermédiaire des communes et des autres partenaires sur le projet de charte

29 novembre 2011 : Conseil d'administration – Présentation des principes de l'évaluation environnementale de la charte

[1.2] UNE CHARTE AU SERVICE DES ATTENTES DES TERRITOIRES

Le contenu de la charte est largement inspiré des attentes exprimées par les habitants et les représentants du territoire : élus municipaux, autorités coutumières, socioprofessionnels et associations. En effet, cette charte concilie les attentes locales et les engagements et orientations fixés plus globalement par l'État ou les grandes collectivités territoriales (Région et Département).

Les principales préoccupations locales sont :

- L'orpaillage illégal dont les conséquences pour les territoires sont désastreuses et extrêmement difficiles à vivre au quotidien pour les habitants : pollution des cours d'eau, lieux des activités quotidiennes des populations du fleuve; raréfaction du gibier et du poisson, ressources alimentaires majeures ; climat d'insécurité (vols de moteurs, pillage des abattis, violence et trafics en tous genres ...)
- La satisfaction des besoins de base de la population : accès à l'eau potable, à l'électricité, à une éducation et une offre de soins de qualité, au traitement des déchets, etc.

Au-delà de ces deux attentes qui doivent être traitées en priorité, d'autres besoins sont régulièrement exprimés :

- La préservation des modes de vie et des cultures avec notamment une pérennisation des pratiques traditionnelles de chasse, de pêche, d'abattis, etc.
- Le développement de l'emploi local

Sur cette base, la charte identifie trois grands enjeux pour le territoire relatifs à :

- La préservation du patrimoine naturel et la pérennisation des activités traditionnelles des communautés (chasse, pêche, abattis ...), dont fait partie la lutte contre l'orpaillage illégal,
- La valorisation et la transmission des richesses culturelles,
- L'amélioration de la qualité et de vie et le développement adapté au contexte local.

Ces enjeux sont déclinés en orientations de mise en valeur et de développement durable pour la zone d'adhésion et les objectifs de protection pour la zone de cœur. La charte identifie également 5 grands principes de mise en œuvre.

Les cinq principes généraux de mise en œuvre de la charte :

(A) Produire et partager des connaissances au service des enjeux des territoires en s'appuyant sur la recherche et les connaissances des communautés locales.

(B) Construire une gouvernance efficace pour le territoire dans laquelle se rencontrent la gouvernance locale et le système administratif et politique français.

(C) Adapter les politiques publiques et les réglementations aux réalités des territoires.

(D) Développer des coopérations avec les aires protégées et les pays de la zone américaine.

(E) Intégrer les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane dans l'ensemble régional.





LA LUTTE CONTRE
L'ORPAILLAGE ILLÉGAL,
STABILISATION
DES CHANTIERS.....10

INTERVIEW
DU PRÉFET DE LA GUYANE.....13

INTERVIEW
DU COMMANDANT
SUPÉRIEUR DES FAG.....14

INTERVIEW
DU DIRECTEUR DU
PARC NATIONAL.....15

L'ORGANISATION D'UNE POLICE
DE LA NATURE
OPÉRATIONNELLE.....16

2

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

ABSTRACT 2

Surveillance of the territory

Illegal gold mining is the major threat for populations and natural environments and represents a priority issue for the territories of the National Park. The public institution has continued to support law enforcement agencies in their fight against illegal gold mining activity by participating in active surveillance of the territory, the early warning system and impact assessment. In parallel, a large-scale awareness campaign reaching all the way to the top echelons of the French government was carried out to better define priority actions to benefit populations. In 2011, the French Guiana Amazonian Park continued structuring its environmental police missions and professionalizing the employees involved.

L'orpaillage clandestin est le fléau majeur pour les populations et les milieux naturels. Il constitue un enjeu prioritaire pour les territoires du Parc national. L'Établissement public a donc continué d'apporter son soutien aux forces de l'ordre dans leur lutte contre l'activité aurifère illégale en participant à la surveillance active du territoire, à l'alerte et à l'évaluation des impacts. En parallèle, un important travail de sensibilisation jusqu'au sommet de l'État a été réalisé afin de mieux définir les priorités d'interventions au profit des populations. En 2011, le Parc amazonien de Guyane a poursuivi la structuration de ses missions de police de la nature et la professionnalisation des agents concernés.



◀ Arrivée de l'hélicoptère de la Gendarmerie avec Bruno Phalippou (Commandant en second de La Gendarmerie de Guyane) © PAG / M. Dumoulin

[2.1]

LA LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL

STABILISATION DES CHANTIERS

La résorption de la pratique de l'orpaillage illégal et l'obtention d'avancées en la matière demeurent des priorités pour le Parc amazonien de Guyane, dans le cadre de ses missions de protection des milieux naturels et du cadre de vie des populations. Les contributions du PAG en matière de surveillance et suivi environnemental permettent d'optimiser les actions de l'État pilotées par le préfet et mises en œuvre sur le terrain par la Gendarmerie et les forces armées. Pour mener à bien ces missions, le Parc amazonien de Guyane travaille avec l'expertise incontournable de certains partenaires tels que l'Office national des forêts.

DES ATTEINTES AU MILIEU RÉCURRENTES EN TERMES DE BIODIVERSITÉ, DE QUALITÉ DE L'EAU OU DE DÉFORESTATION



Les impacts de l'orpaillage clandestin, directs ou indirects, sur l'environnement forestier et aquatique sont nombreux : braconnage, déforestation, érosion des sols, destruction des lits mineurs de cours d'eau, pollutions aux matières en suspension (MES), pollutions aux hydrocarbures et au mercure. Ils portent gravement atteinte à la qualité des eaux, des milieux aquatiques, aux peuplements de faune terrestre ou aquatique, à la fonctionnalité des écosystèmes, et par voie de conséquence, aux modes de vie des communautés traditionnelles qui tirent encore largement leurs moyens de subsistance du fleuve et de la forêt, notamment au sein du Parc amazonien de Guyane.

Depuis quelques années, on constate une évolution de l'orpaillage alluvionnaire vers une activité d'extraction primaire (dans la roche), qui génère une autre forme d'altération : « l'accès aux zones d'extraction se faisant à partir de puits creusés en profondeur engendre un risque de désstructuration du sous sol avec les risques d'affaissement du sol », explique Bérengère Blin, directrice adjointe du Parc national.

À ces problèmes d'ordre écologique, s'ajoute le spectre de l'insécurité du fait des trafics et autres activités illicites qui accompagnent l'orpaillage clandestin (drogue, prostitution, armes, alcool, carburant, etc.).

◀ Une partie des écosystèmes protégés par le Parc amazonien de Guyane est mise en péril par le fléau de l'orpaillage clandestin. Ici un chantier illégal abandonné dans la vallée du Maroni, au sein du Parc national. © PAG / G. Feuillet



▲ Depuis quelques années, l'activité d'extraction primaire illégale est en augmentation. L'accès aux zones d'extraction se fait à partir de puits qui engendrent un risque de destruction du sous-sol avec des risques d'affaissement. Cette activité est plus difficilement détectable par les instances en charge de la lutte contre l'orpaillage clandestin. (© J. Tuttle)

UNE SURVEILLANCE CONTINUE ET ADAPTÉE À L'ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

Face à la nécessité de suivre l'évolution de l'activité d'orpaillage illégal et d'en évaluer les impacts, le PAG et l'ONF ont engagé un partenariat. Les deux organismes réalisent conjointement des suivis hélicoptérés au-dessus du territoire du Parc national à raison de deux sessions annuelles de trois survols couvrant les territoires du PAG. Les impacts et les évolutions de l'orpaillage illégal sont ensuite analysés. Afin d'affiner cette expertise et de répondre aux préoccupations des partenaires sur l'évolution rapide de l'activité dans certains secteurs, une mission ponctuelle et très ciblée peut être mise en oeuvre. En vue d'optimiser le diagnostic de l'activité et de permettre aux intervenants d'être plus réactifs vis-à-vis des dynamiques d'évolution, une troisième couverture aérienne est d'ores et déjà prévue en 2012.

En parallèle au travail aérien, des missions de surveillance terrestres ou fluviales sont mises en

place. Elles visent à compléter et à vérifier certaines informations, rechercher des indices d'activité illégale, vérifier la réappropriation ou non par les orpailleurs illégaux de sites ayant été le théâtre d'opérations HARPIE. D'autres missions fluviales, spécifiques au suivi des matières en suspension, permettent par corrélation ou observations directes, de surveiller l'évolution de l'activité illégale (cf. encadré p.23).

Afin d'alimenter le dossier judiciaire de la lutte contre l'orpaillage illégal, les agents commissionnés et assermentés du PAG et de l'ONF engagent des procédures : « En 2011, 14 procès verbaux ont été dressés sur des faits en relation directe avec l'activité minière illégale au sein du Parc national », indique Michel Tanasi, responsable de la veille patrimoniale et de la police de la nature au Parc amazonien de Guyane.

UNE TRANSMISSION DES DONNÉES OPTIMISÉE AUX AUTORITÉS DANS UN SOUCI D'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

L'Observatoire de l'activité minière est une plateforme d'échanges d'informations entre l'ONF, la Préfecture, le PAG et les autres partenaires de la lutte contre l'orpaillage illégal. Il fait l'objet d'une convention multi partenariale. Cette plateforme permet de :

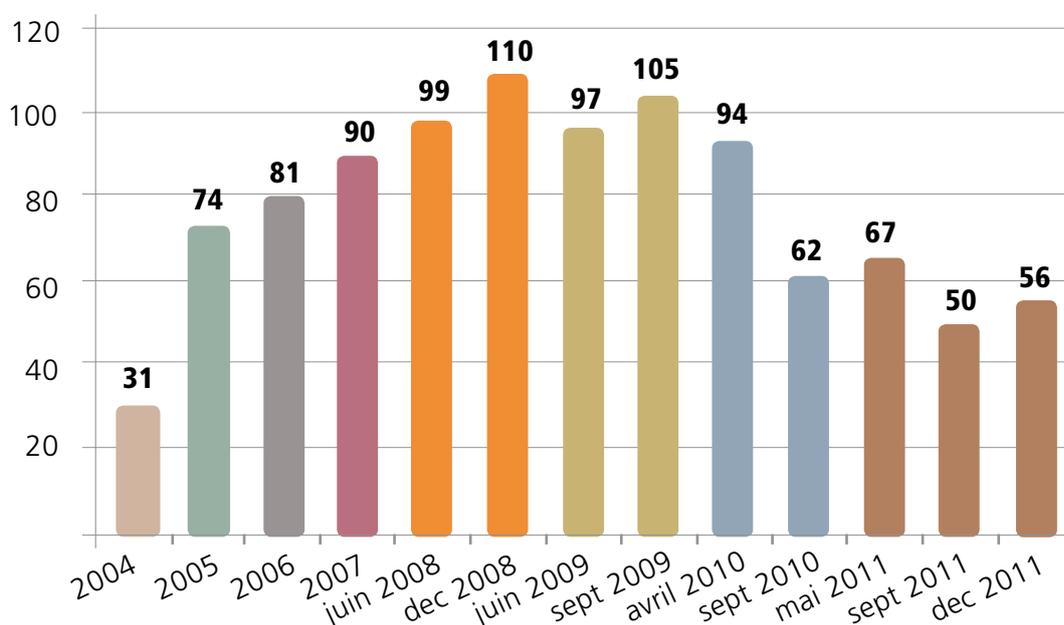
- fournir en continu des renseignements en temps réel aux forces de l'ordre dans leur mission de lutte contre l'activité d'orpaillage clandestin à partir des missions hélicoptérées, terrestres ou fluviales ;
- assurer un suivi périodique de l'impact de l'activité minière sur l'environnement.

Pierre Joubert, responsable SIG (système d'informations géographiques) au sein du Parc national explique : « nous échangeons en permanence des informations complémentaires avec l'ONF, les Forces armées en Guyane et la Gendarmerie. Cela contribue à mettre en place une véritable dynamique de réseau qui permet non seulement d'améliorer la connaissance et la dynamique de l'activité minière illégale, mais surtout d'optimiser les actions de lutte. Il ajoute : de manière indirecte, ça améliore aussi les outils géographiques au service du territoire notamment à travers la mise en place de référentiels cartographiques ou la création de cartes GPS ».

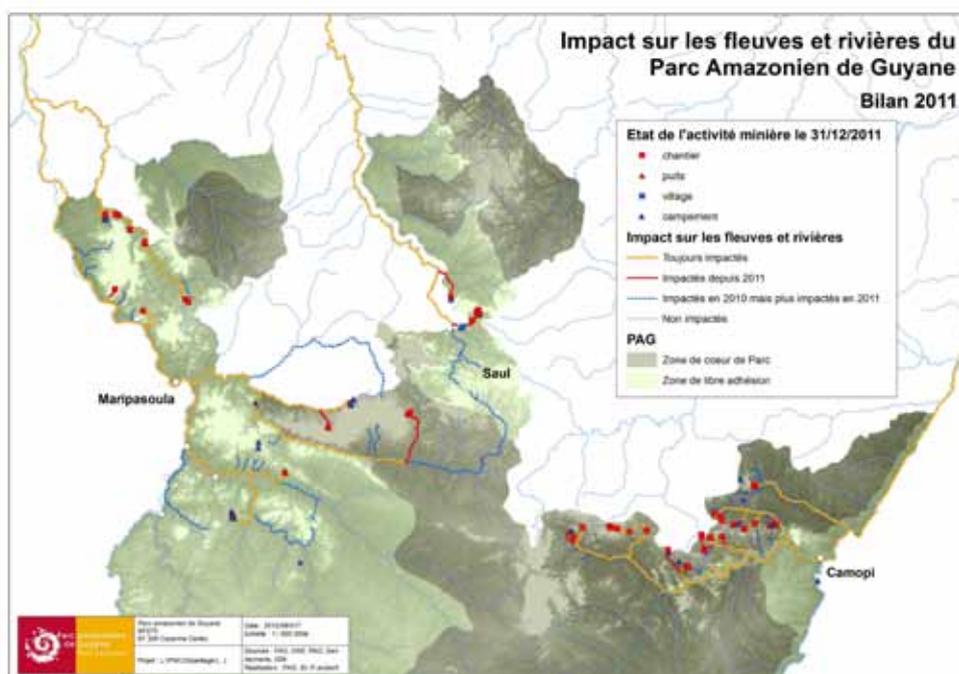
DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS NÉCESSITANT NÉANMOINS UN MAINTIEN DE LA PRESSION EXERCÉE SUR LE TERRITOIRE

Le bilan annuel des impacts de l'orpaillage illégal sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane permet d'évaluer les impacts de l'extraction aurifère sur les milieux naturels et de rendre compte leur évolution. Avec 56 chantiers actifs sur le territoire du PAG en fin d'année, le bilan 2011 vient confirmer la phase de décrue observée sur l'ensemble des variables environnementales depuis 2009, avec cependant un effet palier qui se conforte depuis début 2011. « Les surfaces forestières ouvertes et linéaires de cours d'eau détruits ont accusé une baisse significative, sans que

toutefois, le nombre de chantiers illégaux actifs sur le territoire du PAG diminue fortement », précise Michel Tanasi. Ces résultats découlent d'une évolution des modes opératoires des illégaux face à la pression exercée par la lutte contre l'orpaillage illégal. « Les chantiers sont plus diffus, moins étendus et nous constatons une augmentation du nombre de puits pour exploiter l'or primaire », constate Michel Tanasi. L'évolution future de ces résultats passe par le maintien et l'optimisation de la pression exercée sur le territoire.



▲ Évolution du nombre de chantiers d'orpaillage illégal actifs sur le territoire du Parc national entre 2004 et 2011





[2.2]

INTERVIEW

DU PRÉFET DE LA GUYANE

2011, marque une nouvelle étape dans la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane, elle a vu la mise en place d'un état-major commun dédié aux opérations Harpie. C'est aussi la première année où le dispositif a fonctionné à plein régime, 12 mois sur 12. Rencontre avec le Préfet de Guyane, M. Denis Labbé.

« Le Parc national et les bassins de vie concernés demeurent une priorité en matière de lutte contre l'orpaillage clandestin. »

M. le Préfet, quel bilan peut-on faire des opérations Harpie en 2011 ?

Le dispositif Harpie a débuté en 2008 mais il est devenu permanent en 2010. 2011 a donc été la première année de Harpie pérenne, 12 mois sur 12 et si l'on regarde le nombre de chantiers identifiés, il a fortement diminué depuis 3 ans. Ainsi en 2008, on avait plus de 100 chantiers actifs sur le territoire du Parc national amazonien en Guyane et on en a maintenant pratiquement la moitié, on est à une cinquantaine, donc le nombre de chantiers a été divisé par deux.

L'orpaillage, lui-même, évolue-t-il ?

Oui, il évolue dans l'espace, il y a des zones où l'orpaillage est totalement éradiqué, il y a des zones au contraire où il s'est installé, voire des zones déjà traitées où il s'est réinstallé. Tout cela est très évolutif et il s'agit pour les forces de gendarmerie appuyées par les forces armées en Guyane d'essayer de coller le plus possible à cette évolution de l'orpaillage clandestin sur le territoire de la Guyane intérieure. Pour cela, évidemment, il faut avoir des renseignements fiables. C'est le fait notamment des agents du Parc amazonien de Guyane qui apportent une collaboration très précieuse, au même titre que les agents de l'ONF et de certains habitants des communes concernées.

Le Parc national est-il la cible d'actions prioritaires ?

Du point de vue du nombre d'opérations, beaucoup se font dans le Parc national, même si l'orpaillage clandestin ce n'est pas que le Parc. Il y a même sans doute plus d'orpaillage clandestin hors zone de Parc. Cela dit deux tiers des opérations effectuées par les gendarmes sont réalisés sur les territoires du Parc national contre un tiers en dehors. Cela montre que le Parc national et les bassins de vie concernés demeurent

rent une priorité en matière de lutte contre l'orpaillage clandestin, pour des raisons tenant à la nécessité de protéger d'abord les populations et ensuite les intérêts environnementaux.

Une nouvelle stratégie a été mise en place contre l'orpaillage clandestin en quoi consiste-t-elle ?

D'abord il faut dire qu'on a revu la gouvernance générale de l'Opération Harpie, en créant un Etat-major dédié. Cela s'est fait entre septembre et octobre 2011. Outre les gendarmes et les militaires, d'autres services intégrés à l'Opération Harpie participent à cet Etat-major. Je veux parler de la Police nationale, des douanes et également du Parc amazonien de Guyane et de l'ONF. Le fonctionnement a aussi été revu : nous allons systématiser certains types de réunions, informatives ou décisionnelles. On essaye aussi de modifier la stratégie de certaines opérations avec un accent mis sur la recherche des voies d'exfiltration de l'or extrait illégalement. Nous allons par ailleurs essayer de pousser les investigations sur les filières d'approvisionnement et de soutien logistique sans lesquelles il ne pourrait pas y avoir d'orpaillage clandestin. Il faut aussi, ainsi que nous en sommes convenus avec le Parquet, mener des enquêtes plus en profondeur, l'orpaillage clandestin en forêt ne pouvant exister qu'avec des soutiens extérieurs notamment sur le littoral et à l'étranger.

On arrive à un effet de palier sur le nombre de chantiers clandestins existants. Comment rendre alors plus efficace la lutte contre l'orpaillage clandestin ?

On doit pouvoir faire mieux : les axes de progrès se situent dans le renseignement, et ce, sur l'ensemble des filières. Ils se situent aussi dans la capacité à se projeter rapidement sur

l'ensemble du territoire guyanais, dès les premières informations, pour traiter rapidement les sites illégaux. Nous devons être capables d'y repasser peu après pour éviter une réinstallation des orpailleurs clandestins. En outre, il y a une autre dimension qui est fondamentale à mon sens, c'est la coopération avec nos voisins parce que la Guyane a 1 200 km de frontières, dont environ 700 km avec le Brésil et 500 km avec le Suriname. Ces frontières sont très perméables, très difficiles à protéger. Donc si les contrôles sont opérés uniquement sur les rives françaises et pas du côté surinamais ou brésilien, il est évident que le dispositif reste très peu fiable.

Où en est la coopération aujourd'hui ?

On a des indications qui sont plutôt positives aujourd'hui. Nos voisins brésiliens ont déclaré au Premier ministre, lors de sa visite à Brasilia en décembre 2011, qu'ils comptaient ratifier les accords franco-brésiliens de lutte contre l'orpaillage clandestin, déjà ratifiés par le Parlement français. Je veux croire que cela va être fait, ce qui va donner une base juridique à des actions communes. Nos voisins surinamais ont montré des signaux encourageants encore plus récemment, en établissant un poste de contrôle militaire en face de Twenké et Taluen, sur la rive française du Lawa. C'est la concrétisation, le témoin visible, d'une volonté de coopération. Nous souhaitons en outre monter un système de patrouilles communes et je pense que c'est de bon augure et que cela devrait avoir un impact positif.

Ce n'est qu'au moyen d'une volonté conjointe et d'une coopération franche avec nos voisins brésiliens et surinamais que nous serons en mesure de faire réellement échec à l'orpaillage clandestin et à l'environnement criminel qu'il engendre.



[2.3]

INTERVIEW DU GÉNÉRAL COMMANDANT SUPÉRIEUR DES FAG

Les Forces armées en Guyane jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'orpaillage illégal. En soutien des gendarmes, elles amènent leur expertise du milieu, leur logistique et leurs hommes, dont 300 à 400 sont déployés dans le cadre des opérations Harpie. Le Général Bernard Metz, commandant supérieur des Forces armées en Guyane fait le point.

« Si Le Parc national n'avait pas été créé, un certain nombre de secteurs du sud de la Guyane aurait été complètement livré à des bandes de malfrats. »

Voilà maintenant trois ans que le dispositif Harpie de lutte contre l'orpaillage clandestin a été mis en place. Au terme de cette 3^e année, comment analysez-vous la situation ?

Au-delà des bilans chiffrés que l'on pourrait faire et qui sont, sous bien des angles très satisfaisants, je pense qu'il faut souligner le passage d'un cap important en termes d'organisation. En effet, la constitution de l'État-major Harpie regroupant au sein d'une même structure décisionnelle forces armées et gendarmerie est une avancée majeure dont on peut légitimement être fier. Cette organisation permet d'élaborer des opérations pointues dans les meilleurs délais. Elle permet aussi à des organisations de culture différentes d'éviter les traditionnels conflits d'intérêt et autres frictions contreproductives. Cet état-major permet de fusionner le renseignement et d'élaborer une véritable vision partagée. Elle est garante de la qualité des options stratégiques qui sont proposées à l'arbitrage du préfet. Cet outil nous permet d'accroître l'efficacité globale des actions engagées contre les garimpeiros et ainsi progresser encore dans la lutte contre l'orpaillage illégal.

Quel est la place du Parc national dans ce dispositif ?

Le PAG, tout comme les autres partenaires, est déjà associé aux réunions présidées par le Préfet. Dans un avenir proche nous allons également les associer plus étroitement aux travaux de l'État-major que j'évoquais précédemment. Le PAG est un partenaire essentiel de notre approche globale, car il se situe sur une partie essentielle de la Guyane et des zones concernées et impactées par l'orpaillage illégal. Et l'un des objectifs majeurs de l'opération Harpie, ne l'oublions pas, c'est de

permettre aux habitants qui vivent sur les territoires concernés par le Parc national, de pouvoir préserver leur qualité de vie et leur sécurité. Cela fait partie intégrante de notre mission donc nous sommes nécessairement partenaires du Parc amazonien de Guyane.

Cela augure d'une nouvelle stratégie mise en place ?

La stratégie existe depuis longtemps. Je préfère donc parler d'un ajustement pour la prise en compte du nouveau contexte, incluant l'intégration des partenaires. Ce qui compte, c'est de prendre l'ascendant sur les orpailleurs clandestins et de le garder dans tous les domaines. Il s'agit notamment d'étouffer l'orpaillage illégal, de supprimer toute perspective de rentabilité pour tous ceux qui sont ou envisagent de s'engager dans cette activité.

Concrètement qu'est-ce qui a changé sur le terrain ?

On a réussi à adopter des horaires d'intervention beaucoup plus larges. Auparavant, les horaires auxquels nous pouvions intervenir étaient trop prévisibles. Nos voies d'approche sur les sites étaient souvent repérées. Aujourd'hui, notre façon de travailler fait que les orpailleurs illégaux ne peuvent pas connaître la destination de l'opération qu'on va réaliser. On a donc un effet de surprise beaucoup plus important. Et en plus nous avons aujourd'hui une aptitude à tenir le terrain sur des durées beaucoup plus longues. Les clandestins peuvent difficilement deviner le moment où l'on se désengage complètement, ce qui fait qu'ils se font surprendre. Très sérieusement, ça leur rend la vie beaucoup plus difficile : on est rentré dans leur cycle décisionnel. Auparavant on courrait derrière les

garimpeiros, aujourd'hui on cherche à neutraliser ou à nuire sérieusement à des organisations entières de garimpeiros.

Vous siégez au Parc national en tant qu'administrateur, quel est votre avis sur cet établissement public ?

Je trouve que c'est une organisation remarquable et qui défend quelque chose de noble dont on n'a pas conscience lorsque l'on vient de métropole. Il faut venir ici et y être complètement associé pour en comprendre tous les enjeux.

Pour avoir participé à certains conseils d'administration, la seule chose que je trouve un peu regrettable, et je ne serai pas politiquement correct en disant cela, c'est que certains administrateurs prennent les autres en otage en y introduisant une notion de droit de véto. C'est la primauté au pouvoir de nuisance plutôt que la recherche d'un consensus. On ne devrait pas instrumentaliser cette assemblée à des fins autres que ce qui va dans l'intérêt des habitants du Sud et du Parc national. Enfin il me semble !

Je trouve dommage que des problèmes connus depuis quatre ans soient aujourd'hui remis sur le devant de la table, alors que l'on aurait pu les aborder par un débat ouvert il y a fort longtemps.

Selon vous, le Parc national joue-t-il un rôle important ?

Il suffit de regarder autour de nous pour voir que le fait d'avoir un Parc national en Guyane a permis d'empêcher un certain nombre de catastrophes majeures. Je pense que s'il n'avait pas été créé, un certain nombre de secteurs sur les territoires du sud de la Guyane aurait été complètement livré à des bandes de malfrats de tous horizons.

« Il n'y aura pas de solution durable
à l'orpaillage illégal sans volet
diplomatique. »



[2.4]

INTERVIEW

DU DIRECTEUR DU PARC NATIONAL

La jugulation de l'orpaillage illégal est la première attente des populations sur les territoires impactés, car cette activité porte atteinte à leur qualité de vie et leur sécurité. L'Établissement public du Parc amazonien de Guyane (PAG) a fait du fléau de l'orpaillage sa première priorité puisqu'il est chargé de la protection des milieux naturels et de l'amélioration du cadre de vie des populations des territoires concernés par le parc national. Son directeur, Frédéric Mortier, précise le rôle du PAG, dresse un bilan et parle des enjeux à venir.

Qui est responsable de la lutte contre l'orpaillage illégal ?

L'orpaillage illégal est un problème de souveraineté nationale et de sécurité intérieure. La lutte est de la compétence du Préfet, qui mobilise la Gendarmerie, avec le soutien des forces armées. Mais bien entendu, nous sommes associés à cette action pilotée par l'État, dans notre domaine de compétence.

Quel est le rôle du Parc national dans le dispositif de lutte ?

Nous sommes sur le terrain : nous collectons et faisons remonter des informations sur l'avancée ou le recul des chantiers clandestins, sur le vécu et le ressenti des populations. Nous mesurons et suivons les impacts sur l'environnement dans le temps, nous mettons à disposition de l'État nos compétences en systèmes d'informations géographiques, notre connaissance du contexte. En résumé nous effectuons un travail de surveillance, d'alerte et de diagnostic environnemental.

Vous parlez d'alerte. À quel niveau ?

Depuis la création du Parc national, avec le Conseil d'administration, nous sensibilisons tous les acteurs à tous les niveaux possibles, jusqu'au sommet de l'État, en lien avec le Préfet. En 2010 et en 2011, l'Élysée a d'ailleurs confirmé sa volonté de donner la priorité de la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane aux bassins de vie et à la zone de cœur du Parc national. Depuis 2008, le dispositif Harpie mobilise chaque année plus de 800 gendarmes et militaires qui effectuent un travail harassant de démantèlement des chantiers clandestins au cœur de la forêt. Leurs efforts ont permis de stabiliser le nombre de chantiers illégaux actifs sur le territoire

du Parc national. Mais pour autant, l'orpaillage illégal est encore loin d'être jugulé, et les forces en charge de la lutte nécessitent encore des moyens de projection.

Comment analysez-vous l'évolution du nombre de chantiers actifs ?

Pour la première fois en 2010, le nombre de chantiers actifs est passé d'une centaine à une cinquantaine sur les territoires concernés par le Parc national. Ces chiffres ont été confirmés en 2011. Mais un palier est aujourd'hui atteint : le nombre de chantiers n'est plus à la baisse, et le cours de l'or atteint 41 000 € le kg.

Selon vous, comment doit évoluer la lutte contre l'orpaillage illégal ?

Il est nécessaire d'adapter en continu le dispositif de lutte face à un adversaire résilient, aguerri et très réactif. Il faut renforcer l'action judiciaire et l'action diplomatique. Les orpailleurs sont essentiellement des garimpeiros brésiliens et des bases logistiques importantes se situent aux frontières du Brésil et du Suriname. Il n'y aura pas de solution durable à l'orpaillage illégal sans volet diplomatique. L'initiative de coopération transfrontalière entre la Guyane et le Suriname qui vise à échanger des renseignements et conduire des actions va dans le bon sens.

À quand un statut spécifique aux secteurs victimes de l'orpaillage pour donner les moyens d'agir aux acteurs de la lutte avec une réponse adaptée aux enjeux ?

Enfin, il convient de creuser aussi la question du développement de ces territoires, dernière pierre de l'édifice à poser.



[2.3]

L'ORGANISATION D'UNE POLICE DE LA NATURE OPÉRATIONNELLE

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE POLICE DE LA NATURE

Des priorités d'actions sont définies dans la stratégie de police de la nature du Parc amazonien de Guyane. La priorité n° 1 restant la lutte contre l'orpaillage illégal. Les autres priorités concernent la qualité environnementale (éco responsabilité des habitants notamment en matière de déchets) et la chasse (lutte contre la commercialisa-

tion d'espèces interdites et contre le grand braconnage). Un protocole d'accord avec le parquet permettant de définir la politique pénale du Parc amazonien de Guyane a été élaboré en 2011 et est en cours de finalisation. Il devrait être effectif dans le courant de l'année 2012.

PROFESSIONNALISATION DES AGENTS ET OPTIMISATION DES COMPÉTENCES

Depuis 2009, le Parc amazonien de Guyane a fait en sorte d'obtenir le commissionnement d'un grand nombre de ses agents. L'objectif est de renforcer les capacités de surveillance du territoire mais également de faire de ces agents des relais du droit auprès de leurs communautés. « *Le contexte est tout sauf commun. Il y a des difficultés d'accès, des communautés pluriculturelles, des activités de subsistance encore fortes et des sociétés en pleine évolution*, explique Michel Tanasi, responsable de la brigade nature au PAG. *On a donc besoin de compétences tout à fait spécifiques. C'est pourquoi ces agents ont principalement été recrutés parmi les communautés locales* ».

A travers le commissionnement et l'assermentation, l'Établissement public a engagé d'importants efforts pour professionnaliser les agents de police de la nature. Au cours du cursus de formation, ils ont acquis des com-

pétences de police environnementale, des bases en droit (plus particulièrement en droit pénal), en procédure pénale et appris à qualifier des infractions à la réglementation en zone de cœur du Parc national. « *Nous avons aussi acté des modules de formation complémentaires, complète Michel Tanasi. Nos agents ont suivi des formations sur les pratiques d'interpellation, l'affirmation de soi, les procédures judiciaires et la rédaction de procès verbaux. Ils ont aussi participé à une formation interne visant à partager les savoirs entre collègues du PAG* ».

Au 31 décembre 2011, le PAG compte 17 agents commissionnés-assermentés pour assurer les missions de police. Dans le courant du 1^{er} semestre 2012, 5 autres devraient l'être. Cette optimisation conduira à une phase opérationnelle plus importante en terme d'actions.

CONSOLIDATION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET NIVEAUX DE RESPONSABILITÉ DIFFÉRENCIÉS DES AGENTS

Au regard de l'expertise menée sur les métiers de police et de surveillance, sur le contexte local et les besoins spécifiques du Parc amazonien de Guyane en la matière, un cadre d'objectifs adaptés et opérationnels pour la stratégie de police de la nature du PAG a été élaboré. La brigade nature est désormais organisée selon trois niveaux de responsabilité :

1 / Les techniciens de police sont chargés de l'animation de la brigade nature au niveau du siège et des délégations territoriales de l'Établissement public. « *Ils planifient et organisent les opérations de surveillance et relaient les informations juridiques* », précise Michel Tanasi. Ils assurent aussi les missions générales dévolues à tous les agents de la brigade nature.

2/ Les agents de la brigade nature participent aux opérations de surveillance sur le territoire, constatent les infractions, rédigent les procès-verbaux et les rapports. Ils peuvent aussi procéder à la saisie de matériel abandonné. Ces hommes participent également aux opérations de communication en matière de police.

3/ Les « médiateurs-nature » effectuent des missions de surveillance sur le territoire. Ils font un travail de veille et recueillent des données sur les activités illégales ou suspectes et sur les atteintes à l'environnement. Ils assurent régulièrement l'information du public et participent aux opérations de communication et de sensibilisation de la population en matière de déchets et de commerce de la faune sauvage.

INTERVIEW

François Bagadi, moniteur-forestier, délégation territoriale du Maroni

Préserver l'environnement, c'est la mission historique des parcs nationaux. Depuis 2009, le Parc amazonien de Guyane met en place sa brigade nature.

La qualification des agents en vue du commissionnement « Parcs nationaux » a nécessité un important cursus de formation pour aboutir au commissionnement d'une vingtaine d'agents de terrain, parmi eux François Bagadi.

François, tu as suivi plusieurs stages de formation, qu'as-tu appris concrètement durant ces stages ?

Je peux dire sincèrement que durant ces stages préalables au commissionnement, j'ai pu apprendre des choses très importantes comme l'organisation du code de l'environnement, l'organisation juridictionnelle française, le fonctionnement des tribunaux etc. Je retiens que faire appliquer la loi n'est pas chose facile. Il a fallu plusieurs stages de formation pour connaître le droit et ses sources, la qualification d'une infraction, la rédaction du procès verbal, les règles à respecter et la pratique de l'interpellation. C'est un plus pour moi que d'acquérir d'autres compétences dans mon travail.

Quelles ont été tes motivations au départ ?

J'aime bien travailler en contact avec la nature. Aussi

quand j'ai lu dans la fiche de poste (moniteur forestier) que l'agent serait commissionné et assermenté, je me suis dit que cela m'intéressait vraiment car beaucoup de choses ne tournent pas rond. Surtout sur les questions de chasse et d'orpaillage illégal. Policier de l'environnement, c'est tout un métier. Il faut donc être formé pour faire face à ces problématiques.

Qu'est-ce que tu as ressenti quand tu as été assermenté par le procureur de la république ?

C'est comme si on rentrait dans la cour des grands. On a de nouvelles responsabilités puisque l'on est sous l'autorité du procureur de la République.

Es-tu prêt à informer la population, mais aussi verbaliser le cas échéant ?

Bien sûr que je vais informer, sensibiliser et verbaliser à un moment, ce ne sera pas facile, mais je suis prêt.

Tu vas exercer dans ta région, mais ne crains-tu pas un peu la réaction de la population ?

Je suis fier d'agir dans ma région et surtout dans ma commune. Quant à la population, aujourd'hui elle doit faire avec. Le Parc national a été créé, c'est comme ça. Et nous policiers de l'environnement, notre mission c'est d'informer, de sensibiliser et surtout de garder de bonnes relations avec les habitants.

MATÉRIALISATION DE LA ZONE DE COEUR

Au cours de l'année 2011, les délégations territoriales du Parc amazonien de Guyane ont procédé à la matérialisation des limites de la zone coeur. Plusieurs missions ont donc eu lieu avec pour objectif la pose de panneaux signalétiques, pour certains dans des endroits reculés et peu connus. C'est le cas, par exemple, du Grand Abounami, sur le Maroni.

Ces missions ont aussi donné une occasion supplémentaire aux agents de faire un point sur l'activité aurifère illégal dans des secteurs difficilement accessibles.



▲ Équipe de la délégation territoriale du Maroni lors d'une mission de pose de signalétique sur la Waki © PAG / DTM



POLITIQUE DE CONNAISSANCE ET DE PARTICIPATION À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....	19
LA QUALITÉ DE L'EAU ÉVALUÉE.....	20
PROGRAMME CHASSE, ETUDE DES PRATIQUES CYNEGETIQUES.....	24
ZNIEFF, UN OUTIL AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE & DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	26
PROGRAMMES EN COURS.....	27

3

LES CONNAISSANCES ET SUIVIS DES MILIEUX NATURELS

ABSTRACT 3

Knowledge and monitoring of the natural environment

Acquiring knowledge on natural environments is a major mission of the National Park. In 2011, the public institution's policy on knowledge and participation in scientific research, developed with the Scientific Council, was validated. The wide-ranging program on hunted fauna, which involves numerous inhabitants, was deployed throughout the territory in order to meet management needs and define the future arrangements for hunting and game management with local populations. To foster conservation of aquatic environments, the PAG is a partner in the « Small Bodies of Water » joint research program and hosted a large-scale fieldwork campaign in Saül. Finally, the National Park helped modernize the ZNIEFFs (Natural areas of high ecological, faunistic or floristic value) located on its territory and pursued its ongoing projects, such as the arouman (*Ischnosiphon obliquus* and *Ischnosiphon arouma*) program and a study on the entomofauna of Saül.

L'acquisition de connaissances sur les milieux naturels est une mission majeure du Parc national. En 2011, la politique de connaissance et de participation à la recherche scientifique de l'Établissement public, élaborée avec le Conseil scientifique, a été validée. L'important programme sur la faune chassée, qui implique nombre d'habitants, a été déployé sur l'ensemble du territoire pour répondre à des besoins de gestion du territoire, et définir avec les populations les futures modalités de gestion cynégétique. Soucieux de la conservation des milieux aquatiques, le PAG est partenaire du programme « petites masses d'eau » et a accueilli une mission de grande ampleur sur la commune de Saül. Enfin, le Parc national a contribué à la modernisation des ZNIEFF sur son territoire et poursuivi ses programmes en cours comme celui sur l'arouman et l'étude de l'entomofaune de Saül.

[3.1]

POLITIQUE DE CONNAISSANCE ET DE PARTICIPATION À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le besoin de connaissances est rendu incontournable du fait de l'extrême complexité culturelle, sociologique, environnementale, économique et géopolitique de la Guyane. La connaissance est un enjeu fondamental pour le Parc amazonien de Guyane (PAG) dont il convient de fixer le cadre.

Le Parc amazonien de Guyane a entériné en 2011 sa politique de connaissance et de participation à la recherche scientifique. Rédigée avec le concours du conseil scientifique, en cohérence avec le projet de charte, les directives nationales et les travaux inter-parcs nationaux animés par Parcs Nationaux de France, cette première mouture est définie pour une période identique à celle de la charte. Elle sera évaluée régulièrement et, tout comme la charte, devrait placer le parc national dans une dynamique partenariale durable avec l'ensemble des acteurs.

Partager les savoirs

La politique de connaissance du PAG affiche une volonté de travailler conjointement avec les communautés, dans un esprit de partage des savoirs, des méthodes et des compétences, tant dans la construction des projets, que dans la restitution et la valorisation des données et des outils. Le Parc national souhaite promouvoir l'appropriation des patrimoines naturels et culturels guyanais par l'ensemble de la société civile et politique, et apporter une forte valeur ajoutée à la Guyane pour son développement durable.

Répondre aux besoins des territoires

Le PAG est conscient de son rôle à jouer dans la co-construction de réponses adaptées aux besoins souvent urgents des territoires. Aux côtés de ses partenaires, il organise ses moyens afin de concourir à une dynamique de recherche d'excellence, dont les premiers résultats, issus de programmes en cours, seront disponibles d'ici fin 2012. Ils constitueront des outils d'aide à la décision dans les domaines de la gestion des ressources (chasse, pêche, bois...), la cartographie des milieux naturels, les dynamiques territoriales...

Anticiper les changements globaux

A un moment crucial, où les changements globaux focalisent une grande partie de la communauté scientifique et politique, l'acquisition de nouvelles

connaissances environnementales, culturelles et sociales sur les territoires du Parc amazonien de Guyane permettra d'alimenter des champs de réflexions scientifiques majeurs, tels que la théorie des refuges et l'organisation de la diversité du vivant, les services éco-systémiques, biogéographie et paléogéographie amazoniennes, ressources génétiques et partage des avantages, flux de carbone, ou encore l'histoire du peuplement amazonien, ceci dans le but de promouvoir l'évolution des idées et l'élaboration de nouveaux concepts.

Sous-bois, crique Memora, vallée de l'Oyapock. © PAG / G. Feuillet





▲ L'équipe du laboratoire Hydreco prélevant des échantillons d'invertébrés aquatiques et procédant à des mesures physico-chimiques et de courantologie © PAG / G. Feuillet

[3.2] LA QUALITÉ DE L'EAU ÉVALUÉE

La Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et le Parc amazonien de Guyane ont lancé une étude sur la qualité des petites masses d'eau en partenariat avec, Hydreco, l'IRD, l'ONF, l'Université Paul Sabatier de Toulouse, l'INRA de Rennes et le CNRS-Université de Bordeaux. Ce vaste programme d'étude des criques des têtes de bassins versants a pour objectif de mettre en place des indices de qualité de l'eau et du milieu aquatique.

Les petites masses d'eau représentent 70% du réseau hydrique de la Guyane soit environ 80 000 km de cours d'eau ! Quelle est la qualité des eaux et des écosystèmes des petites criques des têtes de bassins versants de l'ensemble du département ? Une étude lancée par la DEAL, le Parc amazonien de Guyane, Hydreco et de nombreux partenaires scientifiques doit permettre d'apporter des réponses vis-à-vis de la réglementation. La directive cadre européenne sur l'eau fixe en effet des objectifs de qualité à atteindre à l'horizon 2015.

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES

Si en Europe les caractéristiques biologiques et écologiques des cours d'eau sont connues depuis près de 70 ans, en Guyane, où ils sont bien plus abondants et où la biodiversité est plus riche, les premières études remontent seulement aux années 80. Autrement dit, ces petits cours d'eau que l'on franchit à pied sont une vraie curiosité pour les chercheurs. «*Ce sont des milieux sensibles qui abritent des espèces rares. Il reste encore beaucoup d'énigmes sur l'écologie de ces communautés aquatiques et le fonctionnement de leur écosys-*

Sur le territoire, la qualité biologique, l'oxygène, les nutriments, les pesticides, les métaux lourds et le bon fonctionnement du milieu dans un souci d'usage humain sont mesurés sur une trentaine de stations. La DEAL, le Parc national et Hydreco ont étendu ce programme à la partie sud du territoire où jusqu'à présent, faute d'accessibilité, très peu de stations étaient installées. Le montant de cette étude, au sein de laquelle se déroulent deux thèses de doctorat, s'élève à 1,8 millions d'euros.

tème », explique Nicolas Surugue, écologue et responsable du programme « petites masses d'eau » au Parc amazonien de Guyane. Pour construire des indices de qualité de l'eau, les chercheurs capturent des poissons, des invertébrés, décrivent les habitats aquatiques, les relations trophiques et prélèvent des substrats. Ce sont les assemblages de ces différentes espèces qui donneront des indices sur la qualité de l'eau car la présence de certaines au détriment d'autres est un indicateur du bon fonctionnement du milieu.



▲ Après avoir segmenté la crique à l'aide de filets, l'équipe de l'Université Paul Sabatier (Toulouse) verse dans l'eau un extrait naturel de liane ayant un effet asphyxiant sur les poissons, qui seront ensuite collectés à l'épuisette. © PAG / G. Feuillet

UNE CENTAINE DE STATIONS

Une centaine de stations situées sur des zones intactes et des zones soumises à des pressions humaines, quelles soient agricoles, liées à l'exploitation forestière et à l'orpaillage (légal et illégal) doivent être évaluées. « *L'intérêt majeur de ce programme pour le parc national est d'acquérir des connaissances qui permettront, entre autres, d'évaluer l'impact de l'orpaillage clandestin sur ces milieux* », précise Nicolas Surugue. Et de comparer les connaissances acquises sur les fleuves avec les

petites masses d'eaux et les espèces qui les peuplent. Les criques passées au crible ne dépassent pas les un mètre de profondeur et les dix mètres de largeur. « *Sur une distance de 60 mètres de long, 4 à 6 collecteurs répandent un extrait naturel de liane. Issue de la pharmacopée amérindienne, celui-ci asphyxie les poissons. La quantité versée est calculée en fonction du débit du cours d'eau afin d'éviter tout impact en dessous de la zone d'étude* », explique Régis Vigouroux (Hydreco), coordinateur du programme.

Les poissons remontent ensuite à la surface et sont capturés. Des prélèvements de substrats et des compartiments trophiques sont également effectués. Les invertébrés sont quant à eux pêchés au troubleau (sorte d'épuisette). Par exemple en octobre 2011, à Saül, 15 spécialistes ont évalué 6 stations durant une douzaine de jours. 1778 poissons issus de plus de 80 espèces (en général de très petite taille) ont été capturés, mesurés et pesés.

Plusieurs centaines d'échantillons ont subi des analyses afin de détecter, entre autres, la présence éventuelle de mercure. Le contenu stomacal des poissons est aussi examiné, un morceau de chair est collecté pour l'analyse des teneurs en métaux, l'étude phylogénétique et pour déterminer la place du spécimen dans la chaîne trophique. La moitié des stations est d'ores et déjà évaluée, les autres devant être échantillonnées fin 2012.



◀ Emeric Auffret, moniteur forestier à la délégation territoriale du Centre, collectant des échantillons de poissons sur la Crique à l'Est.

© PAG / G. Feuillet



SAÛL, THÉÂTRE D'UNE MISSION SCIENTIFIQUE DE GRANDE ENVERGURE

Du 03 au 14 Octobre 2011, à Saül, la délégation territoriale du Centre (DTC) a été mobilisée pour accueillir et appuyer une mission du programme « petites masses d'eau ». Stéphane Plaine, adjoint au chef de la DTC explique : « en amont de la mission, nous avons ouvert et balisé des layons afin de faciliter l'accès des équipes et de leur matériel à la crique Nouvelle France ».

La moitié des chercheurs a passé 10 jours en forêt pour effectuer des prélèvements (poissons, invertébrés aquatiques...) et des mesures physico-chimiques (température, conductivité, turbidité, etc.). Au village, une autre équipe était basée à la maison du Parc national, transformée pour l'occasion en véritable laboratoire, où les scientifiques

effectuaient les mesures biométriques et autres prélèvements de tissus et d'organes. Quant à la liaison de la chaîne du froid entre le terrain et le laboratoire, « elle a été effectuée tous les jours par deux agents en quad, qui ramenaient au village des glaciers remplies de prélèvements, précise Stéphane Plaine. Les échantillons étaient stockés dans un congélateur en attendant d'être manipulés ». En attendant les résultats des analyses, cette mission a déjà mis en avant une information intéressante : « il y a une forte diversité biologique dans la crique Nouvelle France, dit Stéphane Plaine. On a recensé 81 espèces de poissons dans cette seule crique. C'est autant que le nombre d'espèces présentes dans tous les cours d'eau de l'hexagone ! ».



TROIS QUESTIONS À PIERRE-YVES LE BAIL, DIRECTEUR DE RECHERCHE À L'INRA DE RENNES

© PAG



Par votre biais quelle est l'implication de l'INRA de Rennes dans ce programme, qu'y faites vous concrètement sur le terrain ?

L'INRA de Rennes intervient dans ce programme en apportant des compétences de 2 ordres. Jean-Marc Roussel de l'Unité Mixte de Recherche INRA-AO/ESE (Ecologie et Santé des Ecosystèmes) analyse les isotopes stables (éléments chimiques) de différentes espèces ou groupes d'espèces présentes dans l'écosystème étudié. La traçabilité de ces éléments chimiques permet de révéler les relations qui existent entre les organismes au sein de la chaîne alimentaire. Pour ma part, j'apporte mes connaissances sur la classification des poissons d'eau douce de Guyane et leur écologie, que j'ai acquises au cours de ces 30 dernières années.

La mise en place du Parc national dans le sud de la Guyane ouvre-t-elle de nouvelles perspectives de recherche sur cette partie du territoire, peu connue des scientifiques jusqu'alors ?

A ce jour, la grande majorité des collectes de poissons d'eau douce de Guyane a été réalisée dans la frange littorale et le long des fleuves navigables à

cause de leur facilité d'accès. L'essentiel du territoire du Parc amazonien de Guyane, en particulier le cœur de parc, est constitué de gigantesques réseaux de petits cours d'eau soumis à des précipitations variables selon les bassins versants et dont l'accès est plus difficile, surtout dans le haut des têtes de bassins. Avec les moyens du Parc national, il devient possible de les étudier. Dans la zone de Saül, j'ai pu ainsi voir des espèces comme *Aphyocharacidium melandetum*, dont la seule donnée connue est une observation en Guyane il y a 40 ans et que je n'avais donc jamais rencontré. La présence de nouvelles espèces à découvrir est très probable.

En tant que membre du Conseil scientifique du Parc national, justement, pouvez-vous nous donner les grandes lignes de la stratégie scientifique du Parc national ?

Pour préserver la diversité des espèces de poissons présente sur les territoires du Parc national, il faut d'abord la connaître et surtout comprendre comment ces espèces fonctionnent au sein de leur milieu naturel. On peut mettre ainsi en évidence leur fragilité, leur capacité à résister ou non à des perturbations des écosystèmes et mieux cerner le niveau acceptable d'exploitation par l'homme de leurs populations. L'étape suivante consistera à adapter les modes de pêche pour qu'ils soient durables. Mais bien entendu, rien ne peut se faire sans concertation avec les communautés locales, ce dans le respect de leurs modes de vie et avec leur consentement et leur implication. Cette démarche est totalement transposable à toutes les autres disciplines et aux autres écosystèmes concernés par le Parc national.

INTERVIEW



Bertrand Monpera, moniteur forestier, délégation territoriale de l'Oyapock

Les eaux boueuses et turbides sont une des conséquences de l'orpaillage illégal. Dans le cadre des missions de veille et de diagnostic environnemental du Parc national, les agents effectuent chaque mois un suivi de la turbidité de l'eau et des matières en suspension (MES).

Combien de missions MES avez-vous effectué durant l'année 2011 ?

Nous faisons quasiment une mission par mois, de deux ou trois jours. En tout, c'est 10 missions effectuées en 2011. Nous sommes trois agents mobilisés, Arnould Eber en tant que technicien de police de la nature, Bertrand Pawey (moniteur forestier) et moi. Le suivi régulier de la qualité de l'eau permet de surveiller et d'alerter sur le niveau d'activité d'orpaillage illégal sur la rivière Camopi.

Comment se passent ces missions concrètement ?

Nous faisons des prélèvements sur dix stations de mesures réparties sur le long de la rivière. Cinq paramètres physico-chimiques sont mesurés (température, pH, conductivité, oxygène dissous, turbidité).

La turbidité est liée à la présence de MES dans l'eau. Évidemment, je vois à l'aspect de la crique si l'eau est boueuse, mais la mesure de turbidité permet de préciser les informations que nous voyons à la surface de l'eau. Les mesures prises le matin sont importantes pour savoir si les *garimpeiros* travaillent de nuit. Nous faisons remonter les informations aux forces de l'ordre. Beaucoup de criques sont sales. L'orpaillage a toujours cours sur les criques Alikéné, Tampak, Alicorne, Inipi et Citron.

Quel constat faites vous ?

Il y a une légère amélioration sur les endroits où nous repassons. Mais c'est assez variable. Par exemple il y a toujours de l'activité sur la crique Inipi. Ça peut s'arrêter à un moment et puis reprendre de plus belle après.



[3.3]

PROGRAMME CHASSE ÉTUDE DES PRATIQUES CYNÉGÉTIQUES

Depuis 2009, le CNRS (OHM-Oyapock), l'ONCFS et le PAG ont initié le «Programme chasse» sur les territoires du Parc national. C'est un projet participatif, basé sur l'implication volontaire des chasseurs, qui vise à mieux connaître les habitudes de chasse des habitants et à évaluer leurs impacts sur la ressource en gibier.

D'abord mis en œuvre sur l'Oyapock et dans la région de Saül, le programme a été entièrement déployé en 2011 sur la délégation territoriale du Maroni (DTM). Jusqu'à maintenant, l'équipe de la DTM avait réalisé des enquêtes partielles dans les écarts, mais rien n'avait été initié sur le bourg de Maripa-Soula. « Au mois de mars, nous avons enfin pu rencontrer les habitants de Maripa-Soula pour leur présenter les enquêtes-chasse », indique Guillaume Longin, technicien écologie au sein de la DTM.

Et visiblement la présentation du projet a permis à de nouveaux volontaires de participer au programme : « le nombre de chasseurs volontaires s'est enrichi de 88 personnes, ce qui porte leur nombre total à plus de 330 sur la DTM », se réjouit Guillaume Longin. Sur Maripa-Soula, ces 88 personnes ont été réparties en trois groupes, correspondant aux trois grands quartiers de la commune : Abdallah, Matoury et Sophie ».

Des recrutements locaux

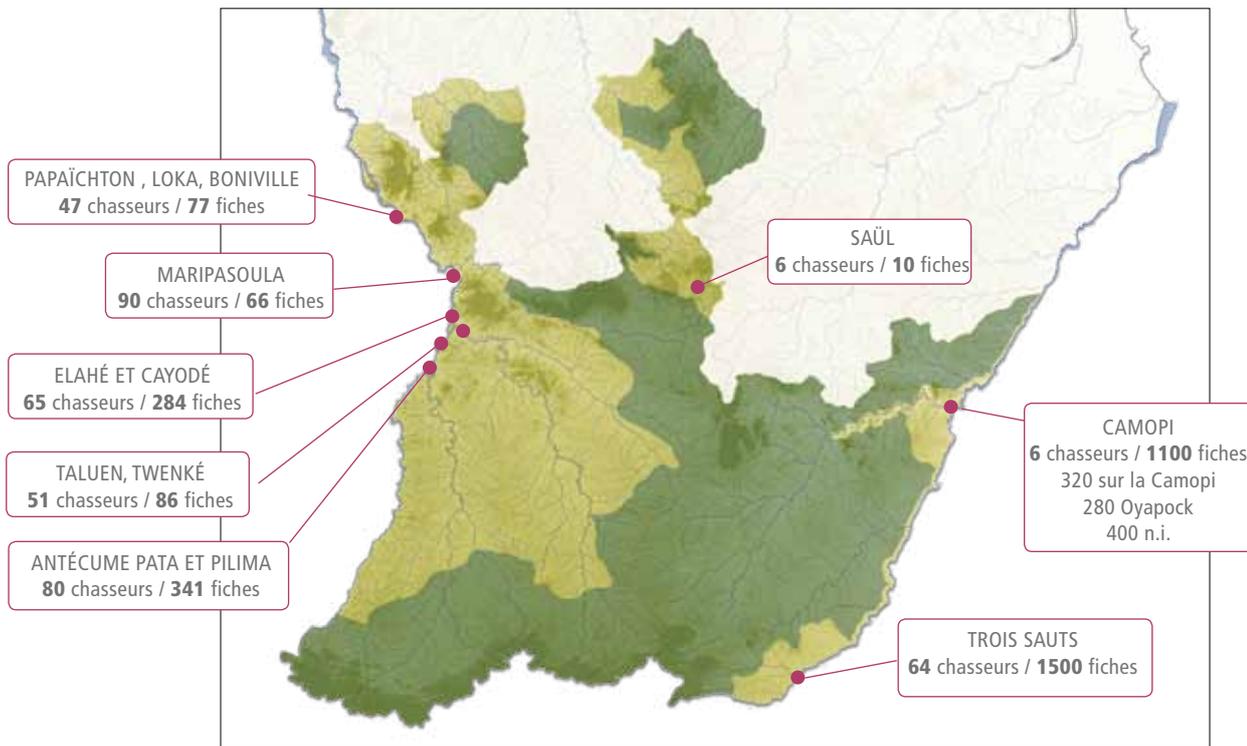
Chacun de ces trois groupes de chasseurs a été placé sous la responsabilité d'un enquêteur. « Sur le Maroni, les enquêteurs sont des gens du territoire que le PAG a recruté en CDD pour mener les enquêtes chasse », précise Guillaume Longin. Pour Cécile Guitet, responsable du service Patrimoines naturels et culturels au PAG, c'est aussi une façon pour l'Établissement public de contribuer au développement économique : « non seulement c'est un travail participatif qui s'appuie sur les connaissances des acteurs du territoire, mais c'est aussi un projet qui génère de l'emploi puisque le Parc va embaucher une vingtaine de personnes au total », argumente-t-elle. En avril 2011, la DTM a donc embauché 12 personnes sous contrat CUI.

Une somme d'informations récoltées

Sur l'ensemble des trois délégations territoriales, ce sont près de 470 chasseurs volontaires qui participent au dispositif. Ils ont permis aux enquêteurs de remplir plus de 3 300 fiches comportant au total 9 631 données de chasse. Pour Nicolas Surugue, responsable recherche et développement au PAG, « les chasseurs et les enquêteurs se sont fortement mobilisés dans la durée. Rien que sur Trois-Sauts, et ce grâce au travail d'animation mené par l'équipe de l'antenne du PAG, les 64 chasseurs participant au programme ont rempli 1 500 fiches ! C'est à sauver, dit-il. Tout ça représente une somme d'informations qu'il nous faut maintenant commencer à analyser ». Ce travail commencera en 2012, année au cours de laquelle il est aussi prévu de réaliser des restitutions intermédiaires du programme auprès de l'ensemble des communautés des bassins de vie du parc national.

◀ L'espèce, le poids des gibiers font partie des informations collectées par les enquêteurs du programme chasse. Ici un tamarin à mains dorées (*Saguinus midas*) © PAG / G. Feuillet





▲ Répartition géographique des contributeurs à l'enquête chasse
 TOTAL DÉLÉGATION TERRITORIALE DU MARONI (depuis le 11 avril 2011) : 333 chasseurs / 854 fiches
 TOTAL DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'OYAPOCK (depuis le 1^{er} juin 2010) : 128 chasseurs / 2500 fiches
 TOTAL DÉLÉGATION TERRITORIALE DU CENTRE (depuis le 15 Août 2011) : 6 chasseurs / 10 fiches

CHASSE BUSHIMAN : PRATIQUES CULTUELLES ET CYNÉGÉTIQUES

Afin de nourrir la réflexion du Parc amazonien de Guyane sur la question de la chasse, Guillaume Longin, a suivi un groupe de chasseurs aluku à la veille d'un *pubaaka*, cérémonie de levée de deuil noire-marron. « Cette mission d'étude de la chasse bushiman rentre parfaitement dans la logique de compréhension du territoire et de partenariat entre le Parc national et les populations » dit Guillaume Longin. Les informations obtenues constituent une première matière préalable à une plus vaste étude qui pourra servir à comprendre en profondeur les liens existant entre les pratiques cynégétiques et les cultes aluku. « Il est capital de mieux cerner les habitudes et les besoins des populations résidentes du PAG pour les mettre en rapport avec la gestion de la biodiversité. Dans le cortège d'espèces chassées et nécessaires au bon déroulement d'un *pubaaka*, certaines sont protégées. Il y a donc là une nécessité de dialogue et de concertation » conclut-il.



▲ La compréhension des liens entre les pratiques culturelles et la chasse chez les Aluku passe par le dialogue et la concertation. Lors du *pubaaka*, certaines espèces protégées, comme l'atèle noir (*Ateles paniscus*), jouent un rôle clé dans la cérémonie. © PAG / G. Longin - T. Deville (latèle)

[3.4]

ZNIEFF, UN OUTIL AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE & DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans le cadre des démarches lancées à l'échelle nationale pour enrayer l'érosion de la biodiversité, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Guyane a lancé une phase de modernisation des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) en Guyane. Le Parc amazonien de Guyane (PAG) est associé à la démarche.

Les ZNIEFF représentent des secteurs terrestres, fluviaux et/ou marins singuliers d'un point de vue écologique en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes qu'ils abritent. Ce dispositif constitue un formidable outil de production et de diffusion de la connaissance sur la nature. « *Il se présente sous la forme d'un inventaire de la richesse*

faunistique, floristique et écologique d'un territoire», explique Arnaud Anselin, chef du service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages à la DEAL Guyane. Ces données d'inventaires doivent permettre aux décideurs locaux une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans les projets de planification et d'aménagement du territoire.

Améliorer les connaissances

Le premier inventaire des ZNIEFF a été lancé en Guyane en 1992, puis, suivi d'importants travaux de consolidation en 1998 et au début des années 2000. Pour mener ce nouveau travail de modernisation, la DEAL s'appuie sur le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ainsi que sur un collège d'experts rassemblant un très large panel de spécialistes naturalistes et écologues. L'animation de cette démarche a été confiée au bureau d'études Biotope. « *Aujourd'hui, nous avons besoin d'actualiser et de compléter les connaissances du dispositif* », indique Arnaud Anselin. D'autant

que certains secteurs à forts enjeux écologiques n'ont pas pu être identifiés par manque de données en raison de leur difficulté d'accès. « *À titre d'exemple, on estime que 3/5 du territoire guyanais n'ont jamais fait l'objet de prospections naturalistes et scientifiques* », poursuit-il. Pour Arnaud Anselin ces lacunes en terme de connaissances sont « *un frein à l'évaluation des besoins de protection sur le territoire car elles ne permettent pas de comparer avec fiabilité la valeur écologique des diverses portions du territoire guyanais* ».

Le Parc national impliqué

Pour combler certaines lacunes et homogénéiser les connaissances, des inventaires pluridisciplinaires ont été lancés au sein des ZNIEFF méconnues du territoire du Parc amazonien de Guyane. En 2011, l'Établissement public a financé des missions dans des secteurs situés non loin des centres de vie comme Maripa-Soula ou Papaïchton. Ainsi, « *les forêts riveraines de l'Inini, au sein de la ZNIEFF des Monts Atachi Bakka, ont révélé des richesses en avifaune insoupçonnées. Elles sont mêmes supérieures aux réserves naturelles du département* », témoigne Vincent Ruffray, directeur de l'agence Biotope Amazonie-Caraïbes. *Le site classé des Abattis*

Cottica va prochainement intégrer l'inventaire ZNIEFF au vu de sa singularité paysagère, floristique et faunistique », ajoute-t-il.

Une partie de la logistique de ces missions d'inventaires pluridisciplinaires a été assurée par des agents du Parc national, qui ont pu en échange se former aux techniques d'échantillonnage de la faune et de la flore.

En 2012, six autres inventaires financés par la DEAL auront lieu pour la plupart dans le sud du territoire, à proximité du Parc national brésilien des Tumuc-Humac.

Depuis décembre 2011, le Parc national dispose d'un siège au comité de gestion de la réserve naturelle nationale de la Trinité, gérée par l'ONF. Ces deux espaces protégés sont contigus (par la limite nord du PAG) et forment un continuum écologique. L'entrée du PAG au comité de gestion devrait renforcer leur collaboration et permettre de mieux partager l'expertise sur les enjeux de conservation auxquels réserve naturelle et parc national doivent répondre.

Arbre en fleur (*Hortia* sp.) émergeant de la canopée © PAG / G. Feuillet

[3.5] PROGRAMMES EN COURS



▲ *Mante Acanthops falcatoria* (Mantidae) attendant le passage d'une proie sur une branche dont les feuilles mortes la camouflent sur son support © S. Brûlé

Étude arouman

En collaboration avec l'Observatoire hommes milieu Oyapock (CNRS), le Parc national mène un programme d'étude sur les deux espèces d'arouman principalement utilisées par les communautés traditionnelles pour la confection de vanneries (*Ischnosiphon arouma* et *I. obliquus*). L'étude de l'écologie de ces espèces doit permettre d'évaluer la capacité de régénération de la ressource, mise en relation avec les usages faits. Depuis le début du programme en 2009, le CNRS et les agents du PAG, grâce à un suivi rigoureux, ont collecté plus de 500 000 données (mesures de croissance, nombre de tiges coupées etc.).

Étude entomologique à Saül

L'équipe de la délégation territoriale du Centre a poursuivi son travail hebdomadaire de relevé de pièges dans le cadre de l'étude entomologique menée conjointement par le PAG et la Société entomologique des Antilles-Guyane (SEAG). Les échantillons collectés ont été triés par la SEAG et redistribués vers plus de 150 spécialistes de 15 nationalités différentes. Plus de 2 000 espèces ont d'ores et déjà été identifiées et des nouvelles espèces ont été décrites. Cette étude devrait, à terme, faire de l'entomofaune de Saül l'une des mieux connues d'Amérique du Sud.



▲ Anuapo Touenké, agent de la délégation territoriale du Maroni effectuant des relevés sur un pied d'arouman. © PAG

LE PROGRAMME
LEADER SUD.....29

ACCOMPAGNER
L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES.....37

ACCOMPAGNER ET STRUCTURER
LES FILIÈRES LOCALES.....33

COMPRENDRE LES DYNAMIQUES
SPATIALES EN LIEN AVEC LES
ACTIVITÉS HUMAINES ET LA
GESTION DES RESSOURCES.....39

ANIMER ET SENSIBILISER
À L'ENVIRONNEMENT.....42



4

© PAG / JP. Penez

DEVELOPPEMENT LOCAL DES TERRITOIRES

ABSTRACT 4

Local development of the territories

One of the challenges of the National Park is to work with the population to promote the development of suitable, local and sustainable economic activities which respect its expectations, needs and lifestyles. This includes, for example, helping to structure micro-sectors adapted to the pace of life and conditions in the territory and providing guidance to project promoters in the fields of crafts, cultivation of food crops and fair and sustainable tourism, but also supporting the towns located in the park as they define their territory project combining local development and environmental protection. Improving quality of life for the inhabitants of the French Guiana Amazonian Park's territories is an important goal.

Un des enjeux du Parc national est de favoriser le développement d'activités économiques adaptées, locales et durables en concertation avec la population et dans le respect de ses attentes, de ses besoins et ses modes de vie. Il s'agit, par exemple, de contribuer à la structuration des micro-filières adaptées au rythme et au fonctionnement du territoire et d'accompagner des porteurs de projets dans le domaine de l'artisanat, de l'agriculture vivrière et du tourisme équitable et durable mais aussi de soutenir les collectivités dans la définition de leur projet de territoire alliant développement local et protection de l'environnement. Il est important d'améliorer la qualité de vie des habitants des territoires du Parc amazonien de Guyane.

[4.1]

LE PROGRAMME LEADER SUD AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Depuis 2009, le Parc amazonien de Guyane porte le programme LEADER du Groupe d'action locale (GAL) Sud. Ce programme européen en faveur des territoires ruraux défavorisés a pour objectif de créer du Lien Entre des Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER).

Les LEADER se caractérisent par une approche multipartenariale et ascendante fondée sur une large participation d'acteurs publics et privés qui définissent ensemble la stratégie du territoire.

La priorité du GAL Sud est de créer un véritable tissu économique en valorisant les ressources locales dans le respect des modes de vie des populations.



▲ Tristan Bellardie, 2e adjoint au maire de Maripasoula et Chloé Bébronne, assistante de gestion du programme leader. © PAG



LA PROGRAMMATION DES PROJETS

En 2011, le Comité de programmation s'est réuni deux fois : le 19 mai à Camopi et le 19 décembre à Rémire-Montjoly. Le comité a également été consulté à deux reprises par écrit. En fin d'année, le programme LEADER totalisait 22 programmations de projets depuis son lancement en 2009.

1 191 343 € ont été programmés soit 55% de l'enveloppe financière totale LEADER (2 167 506 €).

166 558 € provenant du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement économique et rural) et de cofinanceurs ont été consommés au 31/12/11.

COMITÉS DE PROGRAMMATION ET NOMBRE DE PROJETS PROGRAMMÉS PAR COMITÉ

MARIPASOULA	27/10/09	1
SAÛL	20/05/10	7
RÉMIRE MONTJOLY	28/10/10	7
CAMOPI	20/05/11	1
CONSULTATION ECRITE 1	29/04/11	1
CONSULTATION ECRITE 2	07/10/11	1
RÉMIRE MONTJOLY	19/12/11	4
		22

VIVRE LE GAL SUD TRANCHE 1 : PROFESSIONNALISATION

Durant cette première biennale (2010-2012), le programme LEADER est progressivement monté en puissance parallèlement à la professionnalisation de l'équipe LEADER, qui a suivi un cycle de formation. Les agents leader du PAG ont notamment participé à une rencontre organisée par l'APROSEP – SAVA sur la thématique de l'appui aux associations et suivi une

formation en comptabilité.

Des outils méthodologiques et de communication ont également été créés pour promouvoir LEADER Sud auprès des porteurs de projets : un site internet dédié a été mis en ligne (www.leadersudguyane.e-monsite.com/) et le PAG a édité un dépliant et une lettre d'information semestrielle.

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Les trois thématiques principales des projets programmés sont le développement économique, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, et la promotion d'un tourisme durable.

THÉMATIQUES DES PROJETS PROGRAMMÉS	NBRE	COÛT GLOBAL PROJET
Développement économique	6	177 575 €
Développement agricole	2	154 763 €
Soutien aux ressources bois	1	9 375 €
Valorisation patrimoine naturel et culturel	5	158 577 €
Promotion tourisme durable	5	164 607 €
Coopération avec territoire	1	50 000 €
Faire vivre le Gal Sud	2	476 445 €
TOTAL	22	1 191 343 €

LOCALISATION DES PROJETS	
MARONI	11
SAÛL	1
CAMOPI	2
PROJETS TRANSVERSAUX	8
TOTAL	22

TYPES DE PORTEURS DE PROJETS	
COLLECTIFS (COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS)	15
ENTREPRISES ET PORTEURS DE PROJETS INDIVIDUELS	7
TOTAL	22

Jusqu'ici, la moitié des projets a été programmée sur le Maroni. Deux tiers sont portés par des collectifs et un tiers par des personnes physiques. En effet, de nombreux facteurs freinent encore considérablement la création d'entreprise par les « petits porteurs » sur les territoires du Sud : l'enclavement renchérit les coûts de transaction et génère du risque en approvisionnement et en commercialisation, l'éloignement des centres administratifs rend très complexe la mise en œuvre des démarches

pour les demandeurs, l'incompatibilité juridique avec certaines réalités du terrain reste prégnante, le manque de formation des porteurs de projets (comment monter un dossier, un plan de financement...), l'accès aux banques ou encore le préfinancement sont difficiles, l'absence de culture administrative et les degrés de motivation fluctuant dans le temps sont autant de facteurs qui rendent difficiles l'émergence d'une économie formelle.

S'il existe une réelle volonté de la part des habitants du territoire pour créer ou développer des activités jusqu'alors peu structurées, le niveau de formation professionnelle, d'appropriation des mécanismes économiques et administratifs restent des contraintes très fortes qui justifient un accompagnement individualisé important, sans quoi les porteurs ne peuvent pas faire émerger leurs projets, ni même

définir clairement leurs besoins au regard de ces contraintes. Ainsi, dans les communes de l'intérieur où les organismes publics font encore défaut et où le langage administratif n'est pas maîtrisé par une grande partie de la population, un accompagnement personnalisé dans le montage, le suivi et la réalisation des projets est nécessaire. C'est le choix que fait le Parc amazonien de Guyane et ses partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER GAL Sud. Courant 2011 et au regard des premiers éléments de bilan, il a paru nécessaire de repenser le dispositif pour permettre aux personnels impliqués de pouvoir le faire de manière plus ciblée, suivie et d'être réellement le relai de proximité attendu par les demandeurs. En contrepartie, la démarche de faire vivre le GAL Sud mobilise une énergie importante dans la structuration, la formations des équipes et des porteurs et dans le travail de propositions d'adaptation de l'action publique.

Avec beaucoup de handicaps, et très peu d'avantage comparatifs, la démarche doit être progressive et continue. Sans attendre un miracle économique soudain, elle s'intègre dans ce contexte particulier permettant le passage vers une dynamique territoriale identifiée et soutenue par les habitants eux-mêmes autant que par les acteurs et partenaires.

Après une année de redimensionnement de cette action, 2012 verra le lancement de la mise en œuvre d'un programme visant spécifiquement à accompagner les microprojets des territoires du sud de la Guyane, qu'ils émergent ou non sur LEADER. Il est à retenir que compte tenu de réalités évoquées ci-dessus, il est nécessaire de raisonner sur le moyen et long terme pour poser les bases d'un développement harmonieux.



◀ Martin Ayaité © PAG

Martin Ayaité

sur les layons en visitant les villages. Alors il fait le grand saut avec femmes et enfants et s'installe à Cayenne au cœur des structures administratives. Un premier pas dans la ville-capitale très difficile et semé d'embûches : *« je me débrouillais, je faisais un peu d'agriculture, beaucoup de petits jobs »*. Martin entame aussi ses démarches : *« j'ai fait le tour des structures d'accompagnement, ACREDEG et autres, mais personne n'a pu m'accompagner dans mon projet »*.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PAG

Par hasard, un ami pour qui il construisait des carbets le dirige vers le Parc national.

En avril 2010, Martin prend contact avec la cellule LEADER du Parc amazonien de Guyane.

Très vite, il est pris en main par Charlotte Loussouarn, la chargée de mission LEADER au Parc et son assistante Chloé Bebronne.

« on a étudié son projet, on l'a orienté vers des activités viables, on l'a accompagné dans les différentes étapes de la création d'entreprise : réaliser un devis, gérer un budget, choisir un statut » souligne Chloé.

Martin est pris en main par le Parc, il fréquente assiduellement les bureaux de Chloé et Charlotte.

Il suit aussi une formation, financée par l'ADI (Agence départementale d'insertion) dans la préparation et l'installation d'une entreprise. *« j'ai pu cerner mes besoins »* ajoute Martin. *Il peut les chiffrer aussi : plus de 20 400 euros.*

LE FINANCEMENT DE SON PROJET

Fin 2010, le dossier de Martin Ayaité fait partie des 15 projets retenus par le Comité de programmation du GAL Sud.

Il obtient, plus de 2 400 euros de la Région, près de 14 000 euros du FEADER (fonds européens) auxquels il ajoute 4 000 euros d'auto-financement.

Mais il faut d'abord avancer les fonds pour commencer. Alors Martin va se lancer dans la recherche de préfinancement. Avec CEGI (Centre Est Guyane Initiative), il obtient un prêt de 5 000 euros, la Préfecture et le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) lui octroient 12 500 euros.

« Je trouve que c'est bien mais le plus difficile c'était avec le CEGI, je leur ai demandé 15 000 euros et je me retrouve avec 5 000 euros » affirme Martin.

Car avec CEGI, il aurait pu avoir cette somme d'argent tout de suite, se lancer dans les premiers chantiers de son entreprise et rembourser six mois plus tard. Là encore, cette structure n'a pas mesuré la motivation et l'importance du projet pour ce créateur d'entreprise. Comme on dit, le temps c'est de l'argent !

LE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE ET SON FUTUR

Avec ses premiers chèques, Martin a pu acheter des tronçonneuses et des hamacs. L'autre étape l'emmènera à construire sa pirogue, à acheter moteur et carburant. *« Il faut que le Parc voit que j'ai pu le faire »* ajoute Martin. *Baa Mbaky* pourrait commencer ses activités à la Toussaint 2012.

Sa famille est aussi dans le coup, *« mes fils sont contents, j'en ai un qui est prêt à travailler avec moi pour fabriquer des carbets, un autre veut devenir mécanicien, il pourra m'aider à l'entretien des pirogues »*. Une entreprise familiale qui se dessine somme toute car Martin a quand même huit enfants.

Il a prévu aussi d'embaucher un piroguier wayana qui a déjà travaillé avec lui.

Et Martin a de l'ambition *« je suis le seul prestataire local à vouloir faire guide-piroguier, je vais créer mon hébergement entre Maripa-Soula et Papaïchton. Et puis dans deux ans, je vais prendre un minibus pour amener les gens depuis l'aéroport de Cayenne-Matoury jusqu'à Maripa-Soula en remontant le Maroni à partir de Saint-Laurent. Je vais leur apprendre à pêcher le kumaru, les initier à l'art Tembé, les promener dans des sentiers de découverte »*.

De grands projets germent dans la tête de Martin : *« je vois que l'endroit dort, ça bouge pas à Papaïchton ! »*.

Après huit ans de galère, Martin veut passer à la vitesse supérieure, tel l'oiseau, le Martin-pêcheur, son emblème, il espère un jour aller plus vite que lui sur le cours du Lawa.

Martin Ayaité vole vers une nouvelle destinée...

Baa Mbaky : c'est le nom de son entreprise, prestataire de transport et guide touristique sur le fleuve. Cette appellation signifie en aluku « le Martin-pêcheur », cet oiseau qui rivalise de vitesse avec les piroguiers sur le Maroni et qui les devance toujours.

Mais le temps de la gestation pour monter son projet fut long pour Martin Ayaité.

« Je suis arrivé à Cayenne en 2003 pour trouver de l'aide pour créer mon entreprise mais personne n'a eu le temps et la patience de m'écouter ».

Voilà bien huit ans que Martin Ayaité galère pour lancer son projet jusqu'à ce qu'une oreille attentive ne se penche à son écoute au travers de la cellule LEADER du Parc amazonien de Guyane, il y a bientôt un an.

SON PARCOURS

Originaire de Papaïchton, il a quitté les bancs de l'école au collège, en 3^e.

A 16 ans, il travaille pour la mairie de sa commune. Piroguier, il transporte des touristes de passage. Il passera ensuite deux ans dans les bureaux à l'Etat civil de la mairie de Papaïchton avant de retourner dans les transports.

Sur le Maroni, on apprend à naviguer comme on apprend à marcher, très tôt. Mais Martin a d'autres cordes à son arc, habile de ses mains, et très entreprenant, il construit un carbet à Loka et se lance dans l'animation du village avec sa sœur à la restauration.

Martin Ayaité veut faire les choses dans les normes et veut créer son entreprise en toute régularité.

Son souhait : devenir guide-piroguier et pouvoir transporter des gens sur le Haut-Maroni tout en leur faisant découvrir la nature et les cultures du fleuve.

« Je construis moi-même une pirogue traditionnelle et je veux emmener les gens en balade sur le fleuve mais aussi

DÉVELOPPEMENT ET CONSOLIDATION DES PARTENARIATS

En externe

La Cellule LEADER a poursuivi les rencontres et échanges avec les différents acteurs du développement économique, de l'insertion et du monde associatif afin d'identifier les missions respectives et envisager des partenariats. En 2011, des réunions de travail ont été organisées avec la Boutique de gestion, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Société financière des Antilles-Guyane, l'Association pour le droit à l'initiative économique, Ouest Guyane Initiatives ou encore l'Agence départementale d'insertion.

Le GAL Sud a développé des partenariats forts avec différents acteurs locaux et nationaux tels que :

- **Les GAL de Guyane** (GAL de l'Est, GAL des savanes et GAL Nord-Ouest) et la Direction de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts. Les GAL se sont réunis 4 fois en 2011 pour échanger leurs expériences, mutualiser et renforcer leurs connaissances en termes de réglementations nationales et européennes.

- **LEADER France** : En avril 2011, le Président de LEADER France a fait le déplacement en Guyane afin de faire le point avec les GAL guyanais sur la mise en oeuvre de LEADER et de faire remonter des propositions au ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la pêche, et de lancer un débat et une consultation des GAL sur « l'après 2013 ».

- **L'Agence régionale de développement**, avec laquelle le PAG a signé une convention sur l'animation du réseau « Entreprendre en Guyane ». Ce premier pas permet de mutualiser la force de

travail des différents acteurs du développement en Guyane. Sessions de formations communes et interventions informatives sont au centre de cette convention. L'accès à des ressources documentaires via le site internet www.entreprendre-en-guyane.fr, qui fait référence dans son domaine, est également un apport important.

En interne

La cellule LEADER a épaulé plusieurs chargés de mission du Parc national dans l'ingénierie de projets cofinancés par ce programme. On citera notamment le travail de mise en place d'une formation adressée à des guides touristiques du territoire et le voyage d'étude destiné aux porteurs de projets forestiers. La cellule a également collaboré à l'élaboration de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la recherche de cofinancements pour le projet de maison des cultures à Maripa-Soula.



▲ Mission d'accompagnement de porteur de projet sur le Maroni, mai 2011
© PAG / C.Loussouam

PERMETTRE L'ÉMERGENCE DES MICRO-PROJETS

L'analyse de la programmation en cours révèle une forte disparité des publics émergeant au programme LEADER. En effet, la grande majorité des porteurs de projets financés au travers de ce dispositif travaille sur des projets structurants, mais dont peu permettent le développement de nouvelles activités, notamment économiques. Un travail d'identification des freins au développement d'activités nourrit aujourd'hui une réflexion quant à la possibilité de toucher directement les porteurs d'idées et permettre l'émergence de micro-projets disséminés sur le territoire, avec une attention particulière pour le public résidant en zone de droits d'usages.

Pour Pierre Jeandot, de la cellule LEADER au PAG, « nous devons mener un accompagnement de proximité et proposer des formations pertinentes et adaptées aux publics cibles, favorables à l'émergence d'activités. Ce sont bien sur ces axes que les équipes du PAG travaillent ». Une période test de plusieurs mois est prévue en 2012. Le bilan permettra de valider ou non les différents aspects de ce projet, qui devrait aboutir en 2013.



[4.2]

ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LES FILIÈRES LOCALES

Les territoires du sud de la Guyane souffrent d'un problème de structuration des filières économiques. Enclavement, manque de formation des porteurs de projets, défaut d'accompagnement, sont autant de freins à la création de filières locales. Le PAG et ses partenaires apportent leur aide aux populations dans leurs besoins de développement économique.

PROFESSIONNALISATION DES AGRICULTEURS

Le Parc amazonien de Guyane participe à un programme de formation des agriculteurs sur le Maroni, porté par le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Matiti. Ce programme participatif consiste à analyser les besoins en formation émanant des agriculteurs du Maroni et de mettre en place des formations personnalisées. Le groupe d'agriculteurs bénéficiant du programme constitue un réseau d'échange d'expérience au travers duquel les pratiques sont confrontées, analysées et mises en œuvre.

Les premiers résultats du dispositif sont encourageants : plus de 25 agriculteurs suivent le pro-

gramme de professionnalisation et commencent à adopter de nouvelles pratiques compatibles avec un développement durable (fabrication de compost, utilisation d'engrais vert...). Le dispositif permet aussi aux agriculteurs de murir et formaliser leur projet professionnel. Ainsi, six dossiers de subvention émergeant au programme LEADER ont commencé à être suivis par les agents du PAG de la délégation territoriale du Maroni.

L'Établissement public du Parc amazonien a apporté en 2011 une contribution financière de 25 000 € au programme de formation.

▼ Formation aux techniques de greffage © PAG A. Soury



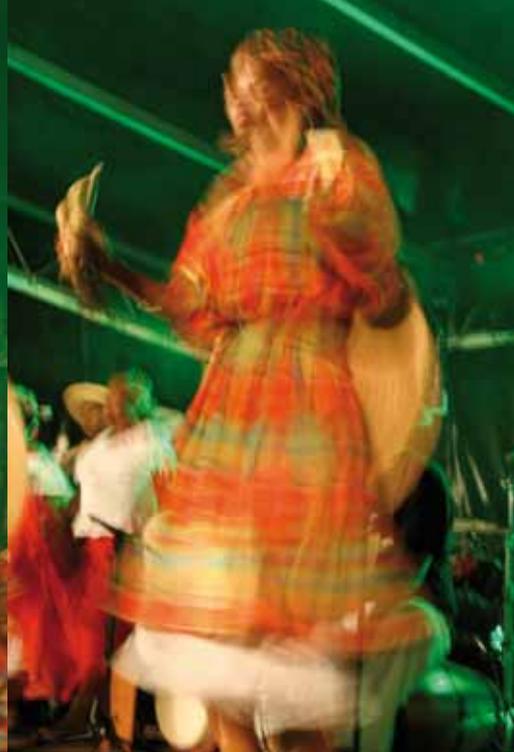
▼ Groupe d'agriculteurs qui suit régulièrement les formations © PAG A. Soury



APPUI LOCAL À LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES : PARTENARIAT AVEC L'ONF

Le Parc amazonien de Guyane et l'Office national des forêts ont mis en place une convention cadre de partenariat au début de l'année 2011, basée sur le principe de complémentarité entre les deux organismes publics dans leurs corps de métier respectifs. Elle prévoit la mise en place d'aménagements forestiers adaptés aux contextes locaux afin de garantir la durabilité de la forêt face à une demande en bois grandissante.

Les premiers travaux ont débuté sur la commune de Saül, où, après une phase de concertation avec la population et la mairie, les besoins annuels en bois ont été estimés. Eduardo Carrillo, ingénieur forestier au PAG précise : "nous avons pris le soin de distinguer les coupes ponctuelles occasionnées par les habitants et les coupes des professionnels qui ont un caractère commercial. Cette concertation a également permis d'identifier des zones d'exploitation potentielles".



▲ Danses créoles © PAG / C. Berthier

AIDE AUX FILIÈRES ARTISANALES

La conservation et la transmission des savoir-faire nécessitent la mise en place des conditions d'une dynamique et d'une valorisation durables : le PAG s'engage dans la mobilisation de ses ressources internes et de ses partenaires pour initier une démarche de structuration de l'artisanat en micro-filières économiquement viable, de gestion des ressources, de reconnaissance des savoir-faire et d'appropriation sociale.

C'est dans ce cadre que le Parc national a apporté son soutien à l'édition 2011 du Festival Busi Konde Sama (qui se traduit par forêt, village, l'être sylvicole). Organisé par l'association Lavi Danbwa, ce festival est un temps fort des rendez-vous culturels guyanais. Cette troisième édition, organisée sous le patronage du Conseil général de la Guyane, en partenariat avec le Parc national et la Région Guyane, a eu lieu dans l'enceinte du jardin botanique de Cayenne, le vendredi 30 septembre et le samedi 1^{er} octobre 2011.

Cette rencontre des musiques et des arts de Guyane œuvre à la valorisation de la diversité des cultures du département à travers l'organisation d'une programmation artistique, de conférences thématiques et d'un village artisanal. Ce festival a accueilli cette année environ 1 400 visiteurs en journée et 4 000 visiteurs en soirée.

Le Parc amazonien de Guyane a participé à l'organisation de cette manifestation d'envergure à travers un soutien technique, logistique et financier. Le PAG a pris en charge les déplacements de 18 artisans provenant du Haut-Oyapock et du Haut-Maroni et leur a permis de bénéficier d'un espace d'exposition et de vente où des ateliers de démonstration d'artisanat ont été proposés au public. Ce dernier point a été organisé en relation avec l'association GADEPAM.

L'Établissement public du Parc amazonien a également réalisé la conception et l'édition des documents de communication de la manifestation et proposé une table ronde ouverte au public "Danseurs du Haut-Oyapock à Paris : des questions interculturelles ?". Une quarantaine de personnes y ont participé.



Conception graphique © PAG/G. Jaffrelot

AMÉLIORATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DES TERRITOIRES

Accompagnement de la mise en place d'une offre touristique à Saül

En 2011, le Parc national a poursuivi son travail d'accompagnement financier et d'appui technique à la municipalité de Saül en participant à la réhabilitation des sentiers de randonnée Gros Arbres, Belvédère, Roche Bateau et Monts la Fumée. Ces actions ont été menées par l'ONF en partenariat avec le Conseil général de la Guyane, le Comité du tourisme et le programme LEADER Sud.

Ce projet multi-partenarial a permis la restauration de plus de 80% de ces sentiers, pour la plupart inscrits par le Conseil général au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Ce projet d'envergure, qui se poursuivra sur l'année 2012, permettra aux usagers de découvrir les sentiers de la commune dans d'excellentes conditions.

Notons que les travaux de nettoyage du sentier Grand Bœuf Mort ont été menés dans le cadre d'un

chantier d'insertion du Centre éducatif renforcé de Guyane (CER), sous la coordination du Parc amazonien de Guyane. Du 26 septembre au 2 octobre, six adolescents encadrés par deux éducateurs spécialisés ont donc travaillé à Saül. Quatre agents de la délégation territoriale du Centre du Parc national sont intervenus en soutien technique et logistique.



▲ Exemple de passerelle sur un des sentiers de Saül © PAG / MC. Demally

Participation et soutien à la création de l'Office du Tourisme de Maripa-Soula

Afin de développer sa filière touristique, la commune de Maripa-Soula a choisi de créer son Office du tourisme. La phase de création, lancée en 2010 et poursuivie en 2011, est accompagnée par Atout France dans le cadre d'une mission d'assistance technique cofinancée par le programme Leader Sud à hauteur de 80%. Ces fonds européens sont administrés par le Parc national.

Invité par la commune, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane deviendra membre du comité de direction de cette nouvelle organisation de premier plan, particulièrement structurante pour le tourisme local. La forte implication du Parc national dans cette structure locale permettra de favoriser à long terme la synergie des actions du PAG avec celles de la commune en vue d'une plus grande cohérence de l'action publique dans le domaine touristique.



▲ Maripa-Soula vient de créer son office du tourisme. Ici le débarcadère de la commune. © PAG / G. Jaffrelot



▲ Exemple d'activité de découverte artisanale et culturelle du camp © PAG / G. Jaffrelot



▲ Logistique des activités de loisirs et de découverte © PAG / G. Jaffrelot

Organisation d'un stage itinérant de découverte " Gestion d'une entreprise touristique "

L'émergence d'un tourisme choisi, responsable et durable est un élément essentiel du développement des territoires du Parc amazonien de Guyane. Face aux besoins d'accompagnement des « porteurs d'idées » des communes du Parc amazonien de Guyane, le Parc national a organisé un stage itinérant de découverte « Gestion d'une entreprise touristique » du 15 au 19 août 2011. Les objectifs ? Créer des références sur le montage de projet, la gestion d'une structure d'hébergement, de restauration ou d'un camp, et échanger avec des chefs d'entreprises d'expériences.

Au départ de Cayenne, les porteurs de projets ori-

ginaires de Camopi et de Saül, encadrés par Cédric Cuffit (chargé de mission tourisme) et des agents du Parc national, ont emprunté quelques routes terrestres et chemins fluviaux de l'Est guyanais à la rencontre de l'Auberge de l'Approuague, du Centre Kalawachi, des camps Cisame, Maripa, Cariacou, et de Quimbé Kio.

Au gré des visites détaillées des structures, la présentation des méthodes de montage de projets et le retour d'expérience des professionnels en termes d'organisation du tourisme et de l'évolution de la filière ont été riches d'enseignement et d'inspiration.



▲ Philippe Gilbert, fondateur du camp Cisame, partage son expérience du tourisme avec les porteurs de projets. © PAG / G. Jaffrelot



▲ Outil de sensibilisation au recyclage des piles. Illustrations JP Penez. Conception PAG / G. Jaffrelot

[4.3] ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES

La gestion des déchets, l'accès à l'eau courante et à l'électricité, l'acheminement du courrier, l'accès aux territoires sont autant de problèmes auxquels sont confrontés les villages du sud de la Guyane. Le PAG travaille avec ses partenaires pour accélérer l'amélioration du cadre de vie.

OPTIMISATION DU CADRE DE VIE Vers une meilleure prise en compte de la problématique « déchets »

L'année 2011 a vu la consolidation des partenariats entre le PAG et les acteurs compétents pour une meilleure prise en compte de la problématique des déchets. Cette dernière a par ailleurs été présentée au Comité de vie locale du PAG lors de sa séance du 25 novembre et au Conseil scientifique en séance du 1^{er} décembre.

Afin de partager la compréhension des besoins des territoires isolés du Maroni, le Parc national, la Communauté de communes de l'Ouest guyanais et la municipalité de Maripa-Soula ont participé à une tournée des villages du Haut-Maroni sur la thématique de la gestion des déchets. Cette action s'inscrit dans la convention cadre signée entre le PAG et les communautés de communes concernées par le territoire du Parc national. Au cours de cette mission, des réunions de concertation avec les autorités coutumières et les habitants des villages wayana ont eu lieu. Elles ont permis une meilleure compréhension du contexte, préalable nécessaire à la réussite des futures actions. Après une phase de concertation entre la Communauté de communes de l'Est guyanais (CEEG), le Parc national et l'éco-organisme SCRELEC, la collecte de piles usagées est effective à Camopi. Toute la filière de ramassage fonctionne pour que les piles déposées dans les bacs de collecte du dispensaire, de l'école, du collège, de la mairie, de l'épicerie, de la gendarmerie, et de l'antenne du Parc amazonien de Guyane (PAG) puissent être acheminées vers les centres de recyclages de l'hexagone, où les aciers spéciaux de piles ainsi que les métaux lourds serviront à fabriquer des nouveaux produits.



▲ Déchets en bord de fleuve Maroni © PAG / G. Feuillet

Une campagne de sensibilisation a été orchestrée par la CCEG et le PAG. 350 élèves de Camopi ont bénéficié d'animations pédagogiques et les responsables des structures disposant d'un bac de collecte ont été sensibilisés. Des outils de communications ont également été créés par les équipes du PAG pour cette opération. Fin 2011, plusieurs centaines de kg de piles avaient déjà été collectés.



◀ Outil de sensibilisation au recyclage des piles.

Illustrations JP Penez. Conception PAG / G. Jaffrelot.



▲ Les travaux de la piste d'atterrissage de Camopi ont bénéficié des financements du Plan d'accompagnement du Parc amazonien de Guyane et d'une maîtrise d'ouvrage du Conseil général de La Guyane. © PAG / G. Feuillet

Participer à l'aménagement du territoire

Le rattrapage en équipements de base (accès à l'eau potable, désenclavement physique...) et en services publics est une attente largement exprimée par la population. Tout en respectant les compétences des institutions et opérateurs de référence, le Parc amazonien de Guyane s'implique sur ces enjeux. Il joue un rôle d'interface entre les décideurs (services de l'État, collectivités...) et les demandes des populations locales. Il peut notamment se prononcer sur le choix des solutions techniques, les modalités d'utilisation des équipements et services, l'entretien sur le moyen et long terme, etc.

Il œuvre de manière générale pour la reconnaissance des spécificités des territoires du sud de la

Guyane et pour rappeler l'urgence de la mise en place d'actions à leur bénéfice.

En 2011, le Parc national a par ailleurs intégré le GTEP (Groupement technique des équipements publics). Il fait partie de la réflexion sur la construction PGTDG (Plan global des transports et déplacements de Guyane) et œuvre pour la mobilisation des moyens associés au Plan d'accompagnement du Parc amazonien de Guyane (PAPA), entériné lors de la création de l'établissement public, et travaille à la pérennisation de ce plan au-delà de 2013. Enfin, le PAG, avec le soutien du Préfet et du ministère, a obtenu une réunion interministérielle à Matignon où ont été actés l'actualisation du PAPA et le chantier de l'adaptation de l'action publique.

Appui à l'acheminement du courrier postal

La convention établie entre le PAG, La Poste et les Forces armées en Guyane (FAG) a donné lieu à un travail partenarial efficace en 2011. Cette convention favorise la distribution du courrier aux habitants de Camopi et Trois-Sauts sur l'Oyapock et de Taluen, Cayodé et Antecume-Pata sur le Maroni. Les résidents de ces communes et leurs écarts ont constaté une nette amélioration de leur accès au courrier, élément très attendu dans le contexte d'ouverture de ces territoires à l'ensemble régional. La Poste a coordonné l'ensemble des flux, les FAG et le Parc amazonien de Guyane étant les relais forts du transport et de la distribution des mises et colis. Ce type d'action démontre combien l'action partenariale est importante pour renforcer l'efficacité du service public, en particulier dans les territoires du Sud guyanais.



▲ Les agents du Parc national trient le courrier avant de le distribuer aux habitants. Ici à Trois-Sauts. © PAG / G. Feuillet

EN ROUTE VERS L'ÉLECTRIFICATION DU HAUT-MARONI

EDF travaille en lien avec la CCOG et le PAG sur la mise en place de centrales hybrides (photovoltaïque et thermique) dans quatre villages wayana : Elaé, Cayodé, Taluen et Antecume-Pata. En 2011, les zones d'implantation ont été identifiées et la phase d'étude a été lancée (notam-

ment les études d'impacts sur l'environnement). Les travaux de construction devraient débuter en 2012. Des fonds restent toutefois à mobiliser afin de consolider le financement de l'opération qui s'élève à 12 millions d'euros. Sur recommandation et avec l'aide de l'établissement pu-

blic du PAG, EDF a embauché un « médiateur énergie » pour préparer au mieux l'électrification des villages (normes des installations domestiques), communiquer sur l'avancée des travaux et réfléchir aux modalités de paiement des factures.

[4.4]

COMPRENDRE LES DYNAMIQUES SPATIALES EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS HUMAINES ET LA GESTION DES RESSOURCES

Depuis 2010, l'OHM «Oyapock» du CNRS et le CIRAD, se sont associés au Parc amazonien de Guyane pour mener un programme de recherche pluridisciplinaire associant sociologie, anthropologie, géographie et agronomie. Ce programme s'intitule : « dynamiques socioculturelles, territorialité et gouvernance dans la commune de Camopi ».

C'est sur la commune de Camopi, où vivent essentiellement des populations wayãpi et teko, que le programme « dynamiques socioculturelles, territorialité et gouvernance » a été mis en œuvre. L'objectif principal est de comprendre les dynamiques en cours au sein des communautés d'habitants tant d'un point de vue démographique et socioculturel, qu'au niveau des systèmes d'activités, de leur emprise spatiale et de leur régulation. La finalité est d'anticiper et donc de mieux accompagner ces dynamiques par des politiques et des outils adaptés.

Le travail de recueil de données sur le terrain, la production de connaissance et la coordination scientifique sont assurés par le CNRS et le CIRAD. Quant au Parc national, il orchestre les différentes phases du programme et apporte un appui logistique sur le terrain. Les agents de la délégation territoriale de l'Oyapock ont fortement été mobilisés. Le PAG se charge également de structurer et d'administrer les bases de données générées.



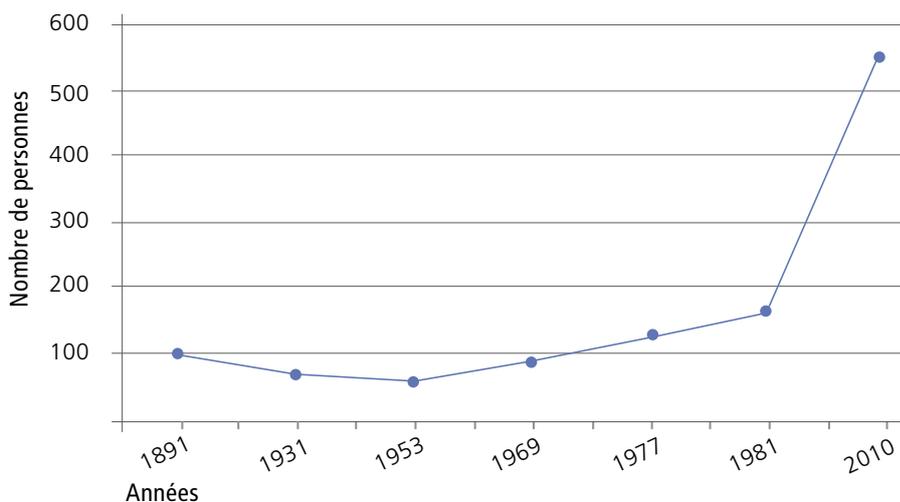
▲ Séance de travail entre l'anthropologue Pierre Grenand et un habitant de la commune de Camopi. © Y. Grenand

Une croissance démographique soutenue

En 2011, un important travail sur les dynamiques socio-démographiques a été mené par l'équipe de l'OHM. « *Les outils statistiques généralement utilisés pour les recensements de population sont mal adaptés au contexte de Camopi*, explique Damien Davy, ingénieur de recherche au CNRS. *Ils ne permettent pas d'avoir une compréhension fine des phénomènes en cours, notamment à l'échelle des hameaux ou des villages. Nous avons donc recensé l'ensemble des habitants des 45 lieux de vie de la commune de Camopi répartis sur le cours de l'Oya-*

pock », poursuit-il. De précieuses informations ont été recueillies sur la dynamique démographique, les habitations et leur niveau d'équipement (accès à l'électricité et à l'eau potable).

Pour Damien Davy, « *ces premières analyses montrent une croissance démographique particulièrement soutenue au cours des 40 dernières années, tant chez les Teko que les Wayäpi. La création de nouveaux villages atteste également d'une réappropriation territoriale de la part des communautés* ».



◀ Courbe démographique de la population Teko de 1891 à 2010 sur l'ensemble des habitants des 45 lieux de vie de la commune de Camopi répartis sur le cours de l'Oyapock.

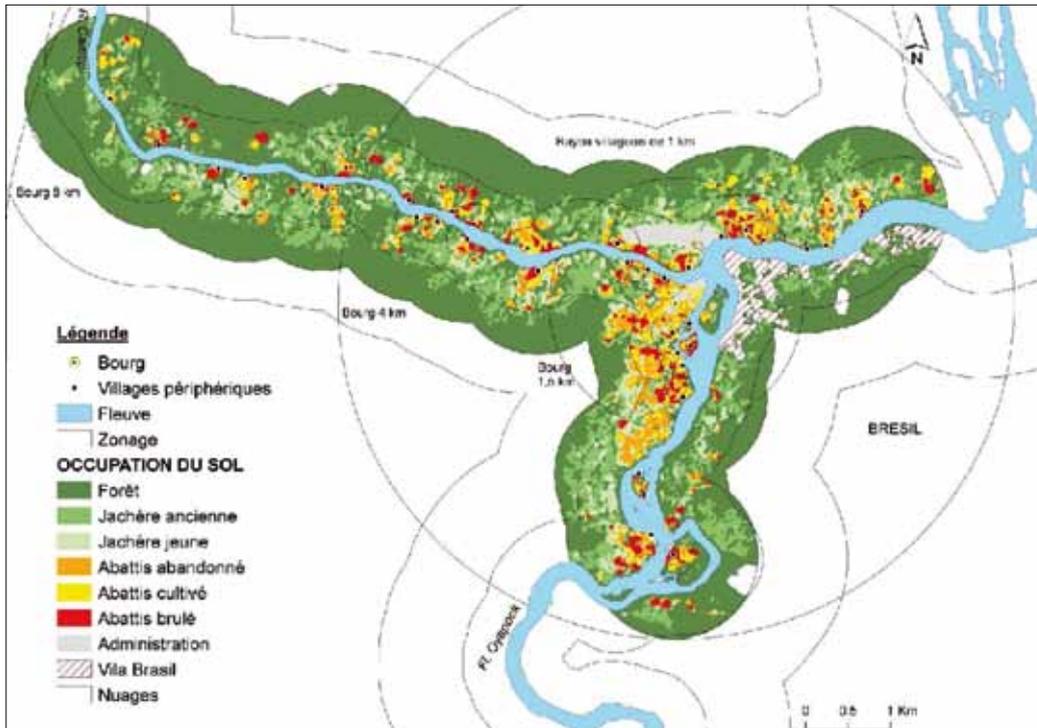
Comprendre les mécanismes de l'occupation de l'espace

Les travaux menés ont aussi permis d'approfondir la connaissance sur les différents usages qui sont faits du territoire, et en particulier l'activité agricole. « *À Camopi et à Trois-Sauts, les choses ont énormément évolué au cours des dernières décennies*, indique David Le Sourné, ingénieur en agriculture au Parc national. *La commune connaît une forte croissance démographique et les gens se sont sédentarisés* », ajoute-t-il. Dans ce contexte, il est important de mieux comprendre comment le territoire communal se réorganise et quelles sont les adaptations contemporaines des systèmes de gestion et d'exploitations des ressources. « *Notre travail doit apporter des éléments de réflexion sur les conditions de reproductibilité du système en place, compte-tenu de l'actuelle pression sur l'espace* », précise David Le Sourné. Sur cet aspect du projet, le travail d'enquête de terrain a été réalisé par le CIRAD, sous la houlette d'Isabelle Tritsch, doctorante à l'unité mixte de recherche ECO-FOG. « *Nous avons relevé un total de 372 abattis*, annonce la jeune femme. *Cet important travail a permis de caractériser et de spatialiser l'activité agricole à partir d'outils de télédétection, puis de créer un système d'information géographique (SIG). Les résultats nous éclairent sur les mécanismes qui régissent l'occupation de l'espace par les populations. Ils montrent aussi la bonne résilience des systèmes agraires* », précise Isabelle Tritsch.

LE TRAITEMENT DES DONNÉES

Ce programme produit de nombreuses données qu'il convient d'organiser et gérer pour pouvoir les recouper avec d'autres données. La création d'une base de données permet de saisir les informations alphanumériques recueillies, de gérer des informations géographiques et de croiser les données produites dans le cadre de cette convention avec celles d'autres programmes en cours (programmes du PAG « faune chassée » et « arouman » notamment).

La conception et l'alimentation de cette base de données sont placées sous la responsabilité du responsable SIG du Parc national.



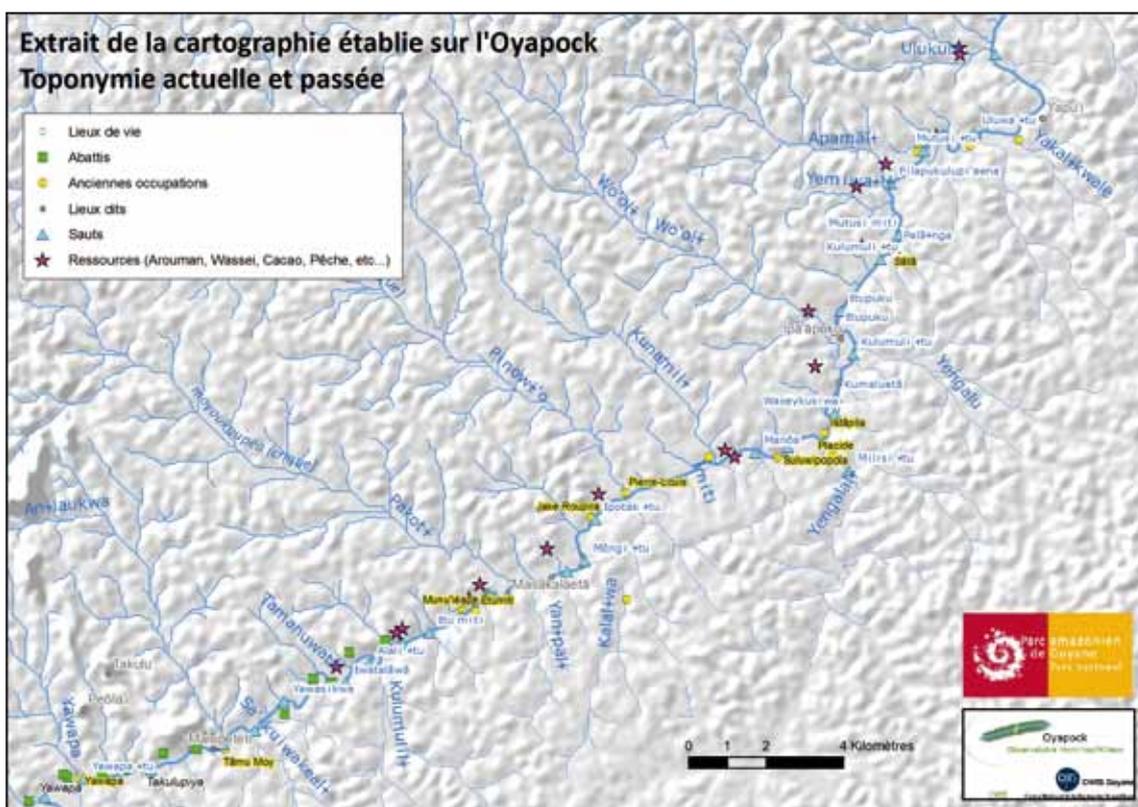
◀ Cartographie de l'occupation des sols à Camopi. Source : Isabelle Tritsch (doctorante au CIRAD).

Au-delà de l'agriculture, les activités de chasse, pêche et cueillette sont aussi étudiées dans ce programme. Les cartographies produites identifient les différents terroirs utilisés et vécus par les populations. « Elles seront complétées par une approche historique à partir de travaux anciens notamment », précise Damien Davy.

Par ailleurs, les échanges et les contacts noués avec les populations ont conduit les équipes à produire une cartographie très complète des toponymes du

territoire de l'Oyapock en langage vernaculaire. Pour Pierre Grenand, anthropologue à l'OHM, « c'est là une reconnaissance de l'usage séculaire du territoire par les communautés d'habitants, mais aussi une indication précieuse de leur niveau d'appropriation de ce territoire ».

Les perspectives de ce programme pour l'année 2012 sont axées vers l'étude de la gouvernance locale pour mieux éclairer les mécanismes de régulation d'accès aux ressources. Ce sera aussi une année de restitution des travaux intermédiaires.



▲ Carte sur la toponymie sur l'Oyapock réalisée par le géomaticien du Parc amazonien de Guyane à partir des données recueillies par l'équipe de chercheurs de l'OHM.



[4.5]

ANIMER ET SENSIBILISER A L'ENVIRONNEMENT

La sensibilisation des publics à la préservation de l'environnement est une des missions des parcs nationaux. Le Parc amazonien de Guyane développe cette compétence en interne et s'associe à des projets aux côtés de partenaires associatifs, scolaires et institutionnels.

L'école de Saül montre l'exemple

La délégation territoriale du Centre a développé un projet sur la thématique de la gestion des déchets avec l'école de Saül. Tout au long de l'année scolaire 2010-2011, les 21 élèves de l'unique classe du bourg ont bénéficié d'interventions au cours desquelles ils ont appris à identifier les différentes catégories de déchets, la manière dont certains peuvent d'être recyclés et les solutions envisageables pour une réduction de leurs nuisances.

Le projet a conduit les enfants à visiter la déchetterie de Rémire-Montjoly au cours d'un voyage scolaire. Une concrétisation qui a « permis aux enfants de mesurer l'importance de la gestion des déchets à une plus grande échelle que la commune

de Saül », explique Emeric Auffret, moniteur forestier au Parc national, en charge du projet. Et pour mettre en pratique ce qu'ils ont appris, les enfants ont mis la main à la pâte. « Nous avons construit ensemble un composteur. C'était un temps fort de ce projet » poursuit Emeric. Placé devant l'école, ce composteur se veut durable et pédagogique. « Les enfants alimentent eux-mêmes le bac à compost avec les épluchures des fruits consommés au goûter. Les agents communaux y mettent aussi l'herbe tondue aux abords de l'école » se réjouit Emeric. Dans quelques mois, les enfants auront le plaisir de récolter leurs premiers sacs de terreau. Il sera épandu dans le jardin des plantes médicinales implanté devant la Maison du parc à Saül.

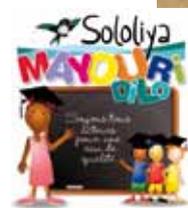
MAYOURI DILO 2011

En 2011, le Parc amazonien de Guyane a été partenaire du programme Sololiya mené par la SEPANGUY et qui porte sur la thématique de l'eau. L'association a pu intervenir dans des communes du Parc national et proposer des animations pédagogiques tout au long de l'année scolaire 2011, qui s'est terminée par une manifestation de grande ampleur, le « mayouri dilo ».

Pour cette seconde édition, quarante classes (soit environ 900 jeunes et enfants) de toute la Guyane se sont réunies à Cayenne. Elles ont témoigné et partagé leurs réalités de vie respectives : maladies hydriques à Saint Laurent, orpaillage à Camopi, nombreuses pollutions sur le littoral, etc. Cette démarche novatrice en Guyane se définit comme un véritable défi citoyen. Le

Parc amazonien de Guyane a apporté un soutien financier et logistique qui a permis à 6 classes du sud de la Guyane de participer à cet événement.

En savoir plus :
http://www.sepanguy.com/eedd_004.html
<http://www.sololiya.fr/>



La naissance d'un volet « animation » sur le Maroni

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation du public, le Parc amazonien de Guyane a ouvert un poste de technicien d'animation au sein de la délégation territoriale du Maroni (DTM). Il s'agit d'un tournant important dans la valorisation et la transmission des patrimoines naturels et culturels. La mise en place d'un « parcours de connaissance » des enfants du fleuve dès leur plus jeune âge est un des objectifs visés par le Parc national. Parallèlement au diagnostic qu'elle a réalisé au cours du second semestre, Mélanie Dumoulin, recrutée sur le poste en juin 2011, explique que « dans un premier temps, nous avons souhaité pérenniser des actions mises en place ponctuellement par des agents du

Parc national depuis 2009 ». Plusieurs rencontres avec les personnels des établissements scolaires ont été organisées et des interventions en classe en ont découlé. « Nous avons mis l'accent sur les missions et les métiers proposés par un Parc national, précise Mélanie. Même si les gens nous voient au quotidien, on se rend compte que notre cœur de métier est souvent méconnu ». Apprendre à mieux connaître les missions d'un parc national, découvrir la faune et la flore en y associant des représentations culturelles, développer une sensibilité à l'égard de gestes éco-citoyens sont les grandes thématiques de sensibilisation sur lesquelles le Parc amazonien de Guyane a misé jusque là.

Un coup de main pour un sous main

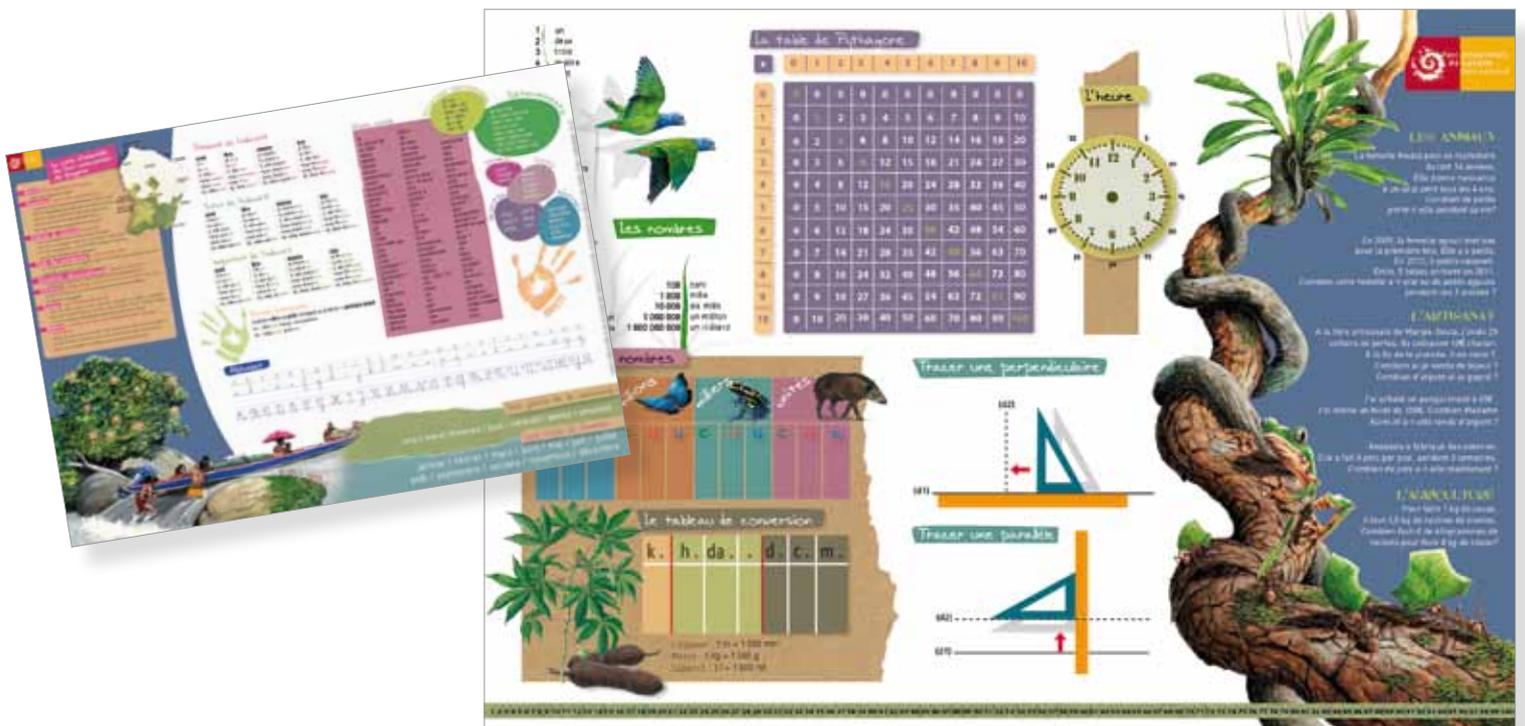
La mise en place d'un « parcours de connaissance » des enfants passe par la création de supports pédagogiques adaptés aux contextes naturels et culturels locaux.

C'est dans cet objectif qu'a vu le jour un projet de sous-main pédagogique à destination de tous les élèves de cycle 3 des établissements scolaires des communes de Maripa-Soula et de Papaïchton. L'équipe de la DTM, en lien avec le service communication du parc, a apporté son soutien à l'école Robert Vignon de Maripa-Soula dans ce projet. « L'idée a germé chez les enseignants », explique la technicienne d'animation de la DTM. Ils ont apporté leur expertise sur les éléments d'enseignements élémentaires comme la conjugaison ou l'arithmétique, et de notre côté, nous avons proposé des exercices pratiques axés sur la connaissance de la nature guyanaise et une carte d'identité du Parc national », ajoute-t-elle. Validé par l'inspection académique,

le sous-main a été édité à 1 000 exemplaires par le PAG, puis distribué aux élèves.



▲ Distribution des sous-mains dans l'établissement pilote du projet, l'école Robert Vignon à Maripa-Soula. © PAG / M. Dumoulin.





MIEUX CONNAITRE ET FAIRE
CONNAITRE LE PATRIMOINE
IMMATÉRIEL.....45

DES COLLABORATIONS AVEC LE
MUSÉE DES CULTURES GUYANAISES
POUR SOUTENIR LES ACTEURS
LOCAUX.....49

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ
DES LANGUES DU
TERRITOIRE.....50

5

LA RECONNAISSANCE DES IDENTITÉS CULTURELLES

ABSTRACT 5

Acknowledging cultural identities

Acknowledging and promoting the diversity of cultures on its territory are priority issues for the National Park.

The National Park's team worked to establish the necessary conditions for cultural development on the territory of the French Guiana Amazonian Park. Since competence in this area is shared, the Park's action can only take place within a partnership involving all players, inhabitants, elected officials and professionals working in the field of culture. The National Park is a space that fosters the active participation of all stakeholders, to collectively build the territory's future.

La reconnaissance et la valorisation de la diversité des cultures du territoire constituent un enjeu prioritaire pour le Parc national.

L'équipe du Parc national a travaillé à la mise en place des conditions nécessaires au développement culturel sur le territoire du Parc amazonien de Guyane. N'ayant pas de compétence exclusive dans ce domaine, son action ne peut s'envisager qu'en partenariat avec l'ensemble des acteurs, habitants, élus et professionnels de la culture. Le Parc national est un espace qui favorise la mobilisation de tous, afin de construire collectivement l'avenir du territoire.



© MCM / F. Guénet

[5.1]

MIEUX CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

MUSIQUE ET DANSE WAYËPI, DE TROIS-SAUTS À PARIS

Dans le cadre de l'Année de l'Outre-mer, la Maison des Cultures du Monde (MCM) a organisé à Paris le 15^e festival de l'Imaginaire programmé du 10 mars au 15 juin 2011. Le public a pu découvrir, au travers d'un cycle de concerts et de spectacles, la diversité culturelle des régions d'Outre-mer et la richesse de leurs patrimoines culturels immatériels. Des musiciens-danseurs de Trois-Sauts y ont été invités.

Le Festival de l'imaginaire est produit par la Maison des cultures du monde depuis 1997, en partenariat avec d'importantes institutions culturelles de la capitale. Il s'agit d'une scène ouverte aux peuples et civilisations du monde contemporain et à leurs formes d'expression les moins connues ou les plus rares. Les 28 et 29 mai 2011, les créations

des musiciens du Haut-Oyapock ont été mises à l'honneur, avec la collaboration scientifique de Jean-Michel Beaudet, ethnomusicologue qui travaille depuis bientôt 35 ans sur les traditions musicales et chorégraphiques des Wayäpi et d'autres sociétés amérindiennes des Basses Terres.

▼ Groupe de musiciens-danseurs de Trois-Sauts sur la scène du Festival de l'Imaginaire à Paris, au mois de mai 2011. © MCM / F. Guénet





▼▲ Musiciens-danseurs de Trois-Sauts lors de la grande danse organisée la veille du départ au Festival de l'imaginaire à Paris . © PAG / G. Feuillet

Une dimension diplomatique

En 2010, Pierre Bois, conseiller artistique de la MCM, et Jean-Michel Beaudet se sont rendus à Trois-Sauts pour proposer aux habitants de participer à ce spectacle parisien et s'assurer que cette action aurait du sens pour eux. Pour Jean-Michel Beaudet, le fait que les musiciens de Trois-Sauts se soient intégrés dans ce projet dépasse le cadre d'une simple représentation : « nous n'avons pas affaire à des artistes professionnels, ni à un groupe

folklorique. Ces danses et ces chants ont encore cours et ont un sens dans la vie quotidienne. Il y a une dimension quasi-diplomatique à tout cela », indique l'ethnomusicologue. En acceptant l'invitation, le groupe wayäpi a offert, en quelque sorte, un présent à la France. « Nous sommes dans un rapport qui pourrait s'apparenter à un échange de Nation à Nation », poursuit Jean-Michel Beaudet.



Des partenaires mobilisés

Le Parc amazonien de Guyane (PAG) a souhaité soutenir activement ce projet en mobilisant ses moyens humains et logistiques. En effet, « *cette action répond à un enjeu inscrit dans la charte : celui de la reconnaissance et de la valorisation de la diversité des cultures du territoire. Il trouve également sa place dans les lignes de la politique culturelle de l'Établissement public* », argumente Marion Tranoy, chargée de mission sciences humaines et développement culturel au PAG.

Le Parc national a pris en charge le dossier de demande de permis intra-communautaire auprès de la DEAL, afin de permettre le transport de plumes et de matériaux provenant d'espèces protégées par la Convention de Washington (plumes de aras, os de cariacous, etc.). En effet, ces éléments s'avèrent indispensables à la confection des parures de danses et des instruments de musique. La logistique de transport du PAG a aussi été mise à

contribution pour le déplacement des musiciens et de leur matériel depuis Trois-Sauts jusqu'à l'aéroport de Cayenne. Deux agents du Parc national ont suivi les musiciens dans leur périple : Jérémie Mata, coordinateur socio-culturel basé à Camopi et Jean-Michel Miso, responsable de l'antenne du PAG à Trois-Sauts.

D'autres partenaires, comme la Direction des affaires culturelles de la Guyane et la commune de Camopi ont apporté un soutien financier à ce projet.

Pour finir le PAG a effectué un suivi vidéo et photographique de ce projet, dans l'objectif de restituer cette aventure à tous les habitants de Trois-Sauts et de Camopi, par le biais d'un documentaire réalisé par Jérémie Mata et monté par le service communication du PAG. Il sera projeté dans les villages de l'Oyapock dans le courant du premier trimestre 2012.

La valorisation de la culture wayãpi



▲ Jacky Pawey (représentant des autorités coutumières de Trois-Sauts) et Jérémie Mata (PAG) lors de la table ronde sur les danses wayãpi organisée dans le cadre du festival Busi Kondé Sama. © PAG / G. Feuillet

Au delà du spectacle, cette action culturelle avait bien pour objectif de rappeler au public que le territoire de l'État français abrite une diversité de cultures et notamment amérindiennes. Cette expérience a constitué une excellente opportunité de valoriser à l'extérieur de la Guyane la culture wayãpi, que l'isolement géographique n'aide pas à promouvoir par rapport à d'autres groupes culturels guyanais.

Lors de l'édition 2011 du festival Bushi Kondé Sama, à Cayenne, une table ronde réunissant les musiciens et les partenaires de ce projet a été organisée pour faire partager cet événement au pu-

blic cayennais et répondre aux questions. Une autre opération de sensibilisation autour de ce projet et de ses enjeux a été menée dans le cadre du colloque international sur l'Inventaire général, organisé par la Région Guyane en novembre 2011, avec la projection d'un premier montage de 6 min des éléments du suivi vidéo d'une soirée dédiée aux patrimoines immatériels.

DANSE DE LA TORTUE



En juin 2011, l'association Epouhan, basée à Camopi, a organisé une grande danse Yawt (Danse de la tortue). Le PAG a soutenu cette démarche qui répond également à des enjeux de reconnaissance, de valorisation et de transmission culturelles. « Une subvention destinée à l'achat de tissus pour les danseurs et aux femmes

qui ont assuré la préparation a été attribuée à l'association, précise Jérémie Mata, coordinateur socio-culturel au PAG. On a aussi mis à disposition une pirogue pour faciliter le transport des danseurs des différents villages vers Ilet Moulat, le lieu de la danse », conclut-il.



◀ Jean-Philippe Isel (Toucan Production) pendant le tournage du documentaire qui accompagne obligatoirement le dossier de candidature du Maraké à l'UNESCO. © PAG / M. Tranno

POURSUITE DU PROJET MARAKÉ WAYANA-APALAI

À la suite des travaux engagés avec les communautés wayana et apalaï en 2010, l'association Tekuremaï et la DAC autour de la sauvegarde du rituel du maraké, un projet de candidature pour l'inscription du rituel sur la liste de sauvegarde immatériel de l'UNESCO a été transmis au Comité interdirectionnel du Ministère de la culture et de la communication (MCC) en février 2011. Suite à un avis favorable du MCC, le dossier a été déposé le 31 mars 2011 au secrétariat du patrimoine immatériel de l'Unesco en vue d'un examen au cycle 2011-2012.

En début d'année 2011, le Parc amazonien de Guyane, la DAC Guyane et les coordinateurs de la commission autochtone mise en place pour ce projet, ont organisé une mission de tournage vidéo sur

le Haut-Maroni pour réaliser un documentaire de 10 mn (pièce obligatoire du dossier de candidature) explicitant le rituel, sa pratique contemporaine, sa fragilité et l'engagement de la communauté dans le projet d'inscription. Jean-Philippe Isel (Toucan Production) a assuré l'accompagnement technique et artistique de cette réalisation.

Dans le courant du mois de mai 2011, la version finalisée du film a été projetée dans six villages du Haut-Maroni lors d'une mission organisée par le Parc national. L'anthropologue Pierre Grenand, membre du Conseil scientifique du projet, a accompagné cette action dont l'objectif était à la fois de restituer les travaux et de valider le documentaire pour le transmettre à l'Unesco.

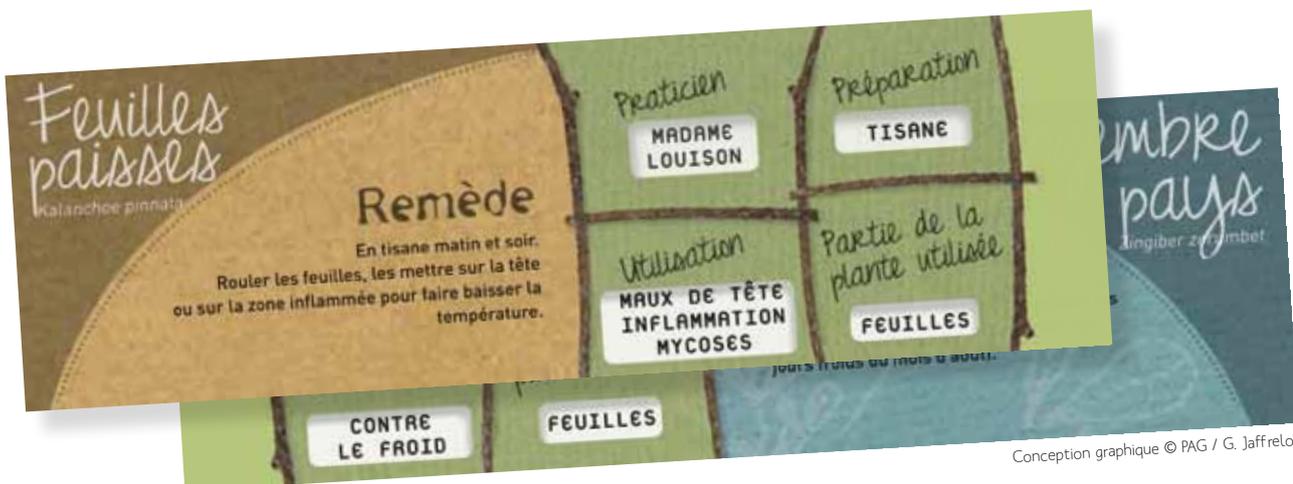
En termes de communication, une contribution sur l'avancée du projet a été co-présentée par les partenaires du projet au colloque international sur « l'Inventaire général » organisé par la Région Guyane en novembre 2011. Elle a été entre autres présentée par Mataliwa Kuliyanan, représentant de la commission autochtone. La suite de l'année 2011 a été consacrée à la sensibilisation des acteurs publics locaux afin de développer le partenariat autour de ce projet et du programme de mesures de sauvegarde à mettre en œuvre dès 2012.

SAÛL : PHARMACOPÉE CRÉOLE, DES SAVOIRS À PRÉSERVER

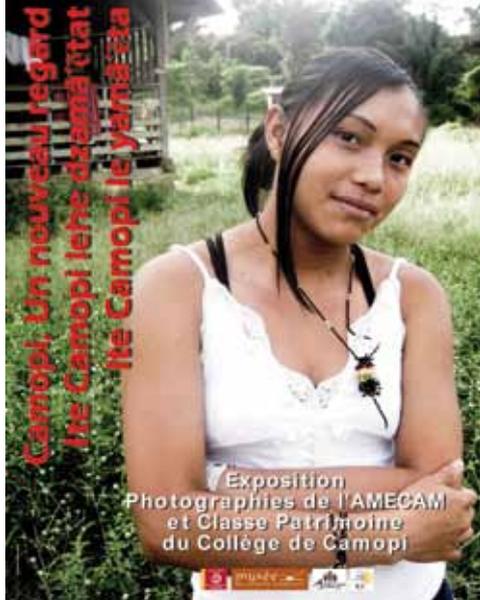
L'équipe de la délégation territoriale du Centre (DTC) a créé un jardin des plantes médicinales dans le bourg de Saül à proximité de la Maison du parc. Destiné à faire découvrir au public les plantes de la pharmacopée créole, il permet à tout un chacun d'identifier des plantes, d'obtenir des conseils de culture ou encore des informations sur la lecture d'un paysage végétal. Ce jardin a pu voir le jour grâce à la forte implication d'une passionnée de plantes résidant à Macouria, Mme Louison. « Par sa présence, elle a incité les gens du village, connaisseurs des remèdes créoles, à participer au projet, explique Marie-Claude Demailly, assistante-relais à la DTC. C'est un projet fédérateur qui a permis de créer

du lien entre la population et l'équipe du Parc national ». Derrière ce projet, c'est aussi la transmission des savoirs qui est en jeu : « les savoirs détenus par nos anciens sont en train de se perdre, constate Marie-Claude. La réalisation de ce jardin avec les habitants a permis aux plus jeunes de se réappropriier un pan de leur patrimoine culturel ».

Dans le cadre de ce projet, le Parc amazonien de Guyane a également édité un livret d'accompagnement à la visite du jardin, consultable à la Maison du parc. Une signalétique présentant les espèces végétales exposées a été réalisée et placée dans les jardinières. Ces dernières ont été réalisées par les agents de la délégation territoriale.



Conception graphique © PAG / G. Jaffrelot



[5.2]

DES COLLABORATIONS AVEC LE MUSÉE DES CULTURES GUYANAISES POUR SOUTENIR LES ACTEURS LOCAUX

OYAPOCK : EXPOSITION PHOTO, " CAMOPI, UN NOUVEAU REGARD "

En 2010, le Parc amazonien de Guyane avait soutenu le fonctionnement d'un atelier d'initiation à la photographie à Camopi qui avait permis à l'Association des amis de l'école de Camopi (AMECAM) de se doter de matériel photo et informatique. Au cours de l'année 2011, avec le partenariat du Musée de cultures guyanaises et le Rectorat, l'association a pu mettre en œuvre les deux phases complémentaires envisagées au démarrage de ce projet.

Dans la perspective de produire une exposition photographique, une « classe patrimoine » associant une classe de troisième du collège de Camopi et les membres de l'atelier associatif, s'est tenue à Cayenne en avril 2011 dans les locaux du musée. Deux photographes professionnels ont accompagné les participants pour choisir les images, les travailler, écrire le scénario de l'exposition et produire les supports de communications. Au final, 44 images ont été retenues et les textes de l'exposition ont été écrits en trois langues : français, wayãpi et teko : une première pour une exposition photographique à l'échelle régionale. « Il y a encore peu, les seules photos existantes de Camopi étaient prises par des personnes extérieures à la commune. De là

à conclure que les habitants de Camopi n'aimaient pas être pris en photo il n'y avait souvent qu'un pas. C'était pourtant une fausse idée. Les personnes ne goûtaient guère aux photos prises par des étrangers à la recherche de clichés exotiques pour en faire on ne sait quoi. En revanche, il était fréquent que l'on nous sollicite pour venir prendre les photos d'un anniversaire ou d'une fête. De plus en plus, on laissait nos appareils circuler », raconte Guillaume Fabbri, président de l'AMECAM et conseiller principal d'éducation au collège de Camopi.

L'exposition « Camopi, un nouveau regard » a été inaugurée à Camopi le 9 octobre 2011 au collège, en présence des représentants des institutions partenaires.

Dans le prolongement de cette première présentation, un extrait de l'exposition a été valorisé lors des « Premières journées des peuples autochtones », les 9 et 10 décembre à Cayenne. L'intégralité de l'exposition entamera une itinérance en 2012 à St Georges de l'Oyapock, Cayenne et sur le Maroni. Pour cette année d'itinérance, les partenaires du projet coéditeront un catalogue, pour garder une trace pérenne de cette aventure.

RENCONTRES TRANSFRONTALIÈRES À SAINT-LAURENT DU MARONI : PATRIMOINE EN PARTAGE (COOPÉRATION ENTRE TROIS MUSÉES : SURINAME, GUYANE, BRÉSIL)

Le Musée des cultures guyanaises pilote depuis 2010 un programme de coopération transfrontalière intitulé « Musées d'Amazonie en réseau » qui, sur deux ans, vise à initier et structurer la coopération entre les institutions muséales du Plateau des Guyanes, en partenariat avec le *Museu Paraense Emilio Goeldi* (Belém), et le *Stichting Surinaams Museum* (Paramaribo). Ce projet vise à une meilleure prise en compte dans le domaine patrimonial, du caractère transfrontalier de la plu-

part des populations de la région. Le Parc amazonien de Guyane soutient les différentes actions prévues par ce programme et a contribué activement à la première rencontre patrimoniale transfrontalière organisée en septembre à Saint Laurent du Maroni. Le Parc national a accompagné trois représentants wayana du Haut-Maroni (sensibilisation en amont, transport et traduction) afin qu'ils participent aux ateliers de travail dont les thématiques rejoignent les chantiers

en cours dans le cadre du projet de charte (patrimoine immatériel, propriété intellectuelle et conservation respectueuse), sur la base de principes défendus par le PAG, ceux de l'échanges et le partage des savoirs pour assurer la transmission des patrimoines culturels.

L'intégralité des échanges de la journée est disponible sur la bibliothèque numérique <http://www.manioc.org/>



© PAG / M. Trannoy

[5.3]

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DES LANGUES DU TERRITOIRE

PARTICIPATION AU GROUPE DE RÉFLEXION SUR LE PÔLE D'EXCELLENCE LINGUISTIQUE ET AUX ETATS GÉNÉRAUX DU MULTILINGUISME.

A l'initiative du Ministère de la culture, de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) en association avec la Direction des affaires culturelles (DAC), les États généraux du multilinguisme dans les Outre-mer (EGM-OM) se sont tenus à Cayenne du 14 au 16 décembre 2011.

La Guyane est un territoire multilingue où la plupart des individus sont bilingues ou plurilingues et cet événement rappelle l'importance de la prise en compte de la diversité linguistique et culturelle du territoire de la Guyane dans tous les secteurs de la vie sociale et économique. La Région Guyane, le Conseil général, les communes de Guyane et le

Parc amazonien de Guyane ont été sollicités pour y participer.

Le Parc national s'est positionné comme partenaire de la DAC, qui a décidé de faire de la diversité linguistique et culturelle une priorité de son action, notamment sur deux volets en 2011.

Un pôle d'excellence linguistique à l'étude

La création d'un « pôle d'excellence dédié aux langues et traditions orales de Guyane » a fait l'objet d'une étude préalable menée par le cabinet Tertius, à l'initiative de la DGLFLF. Le PAG a participé à cette démarche en proposant un soutien logistique au cabinet dans son travail d'enquête sur les délégations territoriales du Maroni et de l'Oyapock.

« *Le cabinet souhaitait s'assurer que ce projet correspondait à des attentes locales et voulait définir les modalités de mise œuvre* », explique Marion

Trannoy, chargée de mission sciences humaines et développement culturel au PAG. Des agents de l'Établissement public et des habitants des territoires ont également participé aux ateliers de discussion proposés par ce cabinet en février 2011 à Maripa-Soula, Cayenne, St Georges de l'Oyapock et Saint Laurent du Maroni. Ils ont aussi assisté aux restitutions des résultats de l'étude le 6 juin 2011 à Cayenne.

Des états généraux du multilinguisme

Le PAG a apporté son soutien aux états-généraux du multilinguisme. « *Nous avons contribué à la coordination locale, en proposant un accompagnement le temps de l'événement, et une contribution financière pour permettre la participation de locuteurs des langues du territoire du PAG à ces rencontres* » précise Marion Trannoy.

La présence de chercheurs, de représentants de la société civile et de l'administration, travaillant dans les territoires d'Outre-mer a permis de constituer un réseau informel dont le PAG est membre. Ces états généraux ont abouti à un ensemble de préconisations qui posent les bases d'une politique linguistique dans les outre-mers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	52
LE CONSEIL SCIENTIFIQUE.....	54
LE COMITÉ DE VIE LOCALE.....	54
ORGANIGRAMME.....	55
TÉMOIGNAGES.....	56



▲ Hermann Charlotte, Maire de Saül et Président du Conseil d'administration du Parc national et Denis Labbé, Préfet de la Guyane, commissaire du gouvernement au Conseil d'administration. © PAG

GOVERNANCE

ABSTRACT 5 *Governance*

In the five years it has been in operation, the French Guiana Amazonian Park has gradually become a part of French Guiana's institutional landscape. The Board of Directors and the director, who already receive the support of the Scientific Council, can now rely on the recommendations of the Local Life Committee, set up this year in order to strengthen the voice of local users within the governing bodies of the National Park. The PAG maintained its ties with local and customary authorities by working closely with them to build a project for the territories shared by all : the charter.

En cinq années de fonctionnement, le Parc amazonien de Guyane s'est progressivement inséré dans le paysage institutionnel guyanais. Déjà appuyés par le Conseil scientifique, le Conseil d'administration et le directeur peuvent désormais compter sur les conseils du Comité de vie locale, mis en place cette année afin de renforcer l'expression des usagers des territoires au sein des instances du Parc national. Le PAG a entretenu ses relations avec les collectivités locales et les autorités coutumières, par un travail de proximité pour construire un projet de territoires partagé par tous : la charte.

[6.1] LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Le Conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane, présidé par le maire de Saül, Hermann Charlotte, est l'instance décisionnaire de l'Établissement public. Ses membres, issus des collectivités locales, des représentants des populations locales, d'experts de la société civile et des services de l'État, débattent des positionnements stratégiques et fixent les grandes orientations d'action du Parc national.

Au cours des quatre séances qui se sont tenues en 2011, l'élaboration de la charte des territoires a animé une grande part des débats, tout comme la question de la lutte contre l'orpaillage clandestin. Le Conseil d'administration se prononce égale-

ment sur les questions budgétaires. Ces réunions sont aussi l'occasion pour les techniciens du Parc national de faire le point avec les administrateurs sur les nombreux dossiers en cours.

BILAN 2011 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE SÉANCE	LIBELLÉS DES DÉLIBÉRATIONS PRISES	TAUX DE PARTICIPATION
27 jan. 2011	<p>Approbation du compte-rendu de la séance du 29 octobre 2010.</p> <p>Décision Modificative d'urgence 2010 n°1 (DMU 1).</p> <p>Approbation de la nomination des membres du Comité de vie locale du Parc amazonien de Guyane.</p> <p>Validation provisoire de la définition des modalités d'application de la réglementation spéciale du cœur du Parc amazonien de Guyane (désignés par l'acronyme MARCoeur).</p>	30 membres sur 43 procurations comprises
19 avr. 2011	<p>Approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2011.</p> <p>Approbation du compte financier de l'exercice 2010.</p> <p>Affectation du résultat – exercice 2010.</p> <p>Approbation de la Décision modificative n°1 – exercice 2011.</p> <p>Versement d'une subvention à l'amicale du PAG pour l'année 2011.</p> <p>Orientations de la charte relatives aux conditions d'accès et d'utilisation des ressources génétiques.</p> <p>Délégation de certaines compétences du CA vers le Bureau du CA.</p> <p>Validation du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière.</p>	31 membres sur 43 procurations comprises
30 août 2011	<p>Approbation du compte-rendu de la séance du 19 avril 2011.</p> <p>Mise en place du volontariat de service civique au sein du Parc Amazonien de Guyane.</p> <p>Validation du projet de charte.</p>	28 membres sur 43 procurations comprises
29 nov. 2011	<p>Approbation du compte-rendu de la séance du 30 août 2011.</p> <p>Approbation du budget primitif 2012.</p> <p>Versement d'une subvention à l'Amicale du PAG pour l'année 2012.</p> <p>Adhésion du PAG au GIP PUG</p> <p>Délégation au bureau du CA de la compétence à se prononcer sur l'évaluation environnementale de la charte.</p> <p>Validation du projet de convention cadre entre le rectorat et le PAG.</p> <p>Engagement du PAG pour la mise en œuvre du projet « faire vivre le GAL Sud – tranche 2 » du programme LEADER.</p>	28 membres sur 43 procurations comprises

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2011

Représentants de l'Etat

Jean LEDUC	Le directeur du service déconcentré chargé de la protection de la nature et du développement durable
Philippe DAMIE	Le directeur du service général de l'agence régional de la santé.
François CAZOTTES	Le directeur du service déconcentré chargé de l'agriculture et de la forêt
Gilles MORVAN	Le directeur du service déconcentré chargé de l'équipement
Michel COLARDELLE	Le directeur du service déconcentré chargé de la culture
Philippe LACOMBE	Un représentant du ministre de l'éducation nationale et de la recherche
Bernard BONICELLI	Le délégué régional à la recherche et à la technologie de la Guyane
Joël DURANTON	Le directeur du service déconcentré chargé de l'industrie
Général Bernard METZ	Un représentant du ministre de la défense : le commandant supérieur des Forces armées de Guyane
François QUINTIN	Le directeur du service déconcentré chargé du tourisme
Vincent BOUVIER	Un représentant du ministre de l'outre mer : le délégué général à l'Outre-mer

Représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières

Rodolphe ALEXANDRE	Le président du Conseil régional
Hélène SIRDER	Un conseiller régional
Alain TIEN-LIONG	Le président du Conseil général
Claude DJANI	Un conseiller général
Jean-Pierre ROUMILLAC	Le président de l'Association des maires
Léon BERTRAND	Le président de la Communauté de communes de l'Ouest guyanais
Justin ANATOLE représenté par M. Laurent YAWALOU	Le président de la Communauté de communes de l'Est guyanais
René MONERVILLE	Le maire de la commune de Camopi
Richard LOBI	Le maire de la commune de Papaïchton
Tobie BALLA	Le maire de la commune de Maripa-Soula
Hermann CHARLOTTE	Le maire de la commune de Saül
Charles RINGUET	Le maire de la commune de Saint-Elie
Jean MONPERA	Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du moyen Oyapock, des hameaux situés sur les rives de la rivière Camopi et du centre bourg de la commune de Camopi
Jacky PAWEY	Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du haut Oyapock et des hameaux de Trois-Sauts
Romain BALLA	Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg de la commune de Maripa-Soula
Atipaya ALOIKE	Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du haut Maroni de la commune de Maripa-Soula
Chimili BOUSSOUSSA	Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg et des hameaux de la commune de Papaïchton

Personnalités

Bernard THIBAUT	Le président du Conseil scientifique
Sylvain LEMKI	La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Guyane
Didier TCHA	La Chambre d'agriculture de la Guyane
Guylaine BOURGUIGNON	La Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane
Benoit de THOISY	Un représentant d'associations de protection de l'environnement, (association KWATA)
Claude SUZANON	Un représentant d'associations de protection de l'environnement (association SEPANGUY)
Guillaume FABRI	Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, (association des amis de l'école de Camopi /AMECAM)
Faufé DJABA	Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, (association KAWINA)
Juliette GOUSSET	Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme
Alain HERMES	Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, (Takarai tour)
Marie-Paule JEAN-LOUIS	Une Personnalité compétente dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, (Musée des cultures guyanaises)
Samuel TISSERAND	Un représentant d'associations de chasseurs, (association Tcho danbwa)
Bernard CRESSENS	Une personnalité désignée par le ministre chargé de la protection de la nature
Nicolas KARR	Le directeur régional de l'ONF
Micky JACOBIE	Un représentant du personnel

[6.2] LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Jean-Jacques De GRANVILLE	Botaniste phyto-écologue, spécialiste des milieux naturels guyanais
Philippe GAUCHER	Herpétologiste au CNRS
Cécile RICHARD-HANSEN	Spécialiste de la grande faune amazonienne à l'ONCFS
Olivier TOSTAIN	Ornithologue, spécialiste des milieux naturels guyanais
Jérôme ORIVEL	Entomologiste au CNRS, laboratoire de Petit Saut
Bernard THIBAUT	Biomécanique des arbres, et directeur de l'unité mixte de recherche Ecofog
Serge MULLER	Professeur en biologie végétale à l'Université de Metz, membre du conseil national pour la protection de la nature
Jérôme CHAVE	Biodiversité et changements climatique, directeur de recherche au CNRS
Eric HANSEN	Police de la nature, Délégué régional de l'ONCFS
Valéry GOND	Chercheur en télédétection au CIRAD
Philippe WENG	Hydrogéologue
Sandrine RICHARD	Chimiste, spécialiste des milieux aquatiques, responsable de l'environnement au CNES-CSG
Pierre Yves LE BAIL	Ichtyologue, directeur de recherche à l'INRA
Alain THOMAS	Hydrobiologiste à l'Université de Toulouse
Marie FLEURY	Ethno-botaniste au Museum national d'Histoire Naturelle (MNHN)
Sylvie JEREMIE	Archéologue, directrice de l'Inrap
Serge MAM LAM FOUCK	Historien, professeur des universités, directeur de recherche à l'UAG
Anna ROOSEVELT	Préhistorienne, archéologue à l'Université de Chicago
Richard PASQUIS	Géographe, directeur du CIRAD
Pierre GRENAND	Anthropologue
Bernard CARME	Professeur en médecine tropicale, directeur de recherche au CHU de Cayenne
Catherine AUBERTIN	Economiste, directrice de recherche à l'IRD
Alexis TIOUKA	Spécialiste du droit des peuples premiers, expert auprès de l'ONU
Maude ELFORT	Juriste, maître de conférence à l'UAG
Didier BERAU	Chimiste, expert en valorisation des ressources naturelles à l'UAG
Christoph JASTER	Directeur du Parc national des montagnes Tumucumaque (Brésil)
Dominique TILKIN GALLOIS	Anthropologue à l'Université de Sao Paulo, expert auprès du gouvernement de l'Amapa (Brésil)

[6.3] LE COMITÉ DE VIE LOCALE

Collège des usagers, organismes, associations et personnalités

Seefiann DEIE	Le Président du conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinengue
Delphine BENOIT	La représentante du centre santé de Camopi bourg
Laurence PIRON	La représentante des enseignants du territoire du Parc amazonien de Guyane
Renaud SAKEU	Un artisan du Parc amazonien de Guyane
Eric TANI	Le représentant des commerçants du Parc amazonien de Guyane
Justin RAYMOND	Le représentant des opérateurs touristiques du Parc amazonien de Guyane
Joachim ETIENNE	Le représentant des agriculteurs du Parc amazonien de Guyane
Demoi DJANI	Le représentant des chasseurs du Parc amazonien de Guyane
Colonel Didier LAUMONT	Le représentant de la Gendarmerie de Guyane
Denis GIRARD	Le représentant des autres services publics présents sur le territoire du Parc national

SUPPLEANTS Le représentant du centre santé de Camopi bourg, (à désigner en 2011); Le représentant des enseignants du territoire du Parc amazonien de Guyane, M. Paul BEAUSSOLEIL; un artisan du Parc amazonien de Guyane, M. Carlos ADAOUDE; Le représentant des commerçants du Parc amazonien de Guyane, M. Pierre BOUSSOUSSA; la représentante des opérateurs touristiques du Parc amazonien de Guyane, M^{me} Colline N'GUYEN; Le représentant des agriculteurs du Parc amazonien de Guyane, M. Cyril YANG; Le représentant des chasseurs du Parc amazonien de Guyane, M. Charles MISO; Le représentant de la Gendarmerie de Guyane, Lieutenant Didier BOUIX; Le représentant des autres services publics présents sur le territoire du Parc, M. Laurent MARIE-LOUISE

Collège des représentants des habitants

Martial MA	Le représentant des habitants de Camopi bourg, secteur de l'Oyapock
Sandra SUITMAN	La représentante des habitants de Saint-Soi, secteur de l'Oyapock
Lydie RENAUD	La représentante des habitants de La Camopi, secteur de l'Oyapock
Jean-Marc ZIDOC	Le représentant des habitants de Trois-sauts, secteur de l'Oyapock
Joël ALIMANHE	Le représentant des habitants de Kayodé/Elaé, secteur du Maroni
Linia OPOYA	La représentante des habitants de Twenke/Taluen, secteur du Maroni
Mataliwa KULIYAMAN	La représentante des habitants de Antecume Pata Pidima, secteur du Maroni
Samagnan DJO	Le représentant des habitants du Bourg de Maripa-Soula, secteur du Maroni
Antoine DINGUIOU	Le représentant des habitants du Bourg de Papaïchton, secteur du Maroni
Théo BALLA	Le représentant des habitants de Loka et ses écarts, secteur du Maroni
Jean-Paul GOUDOT	Le représentant des habitants du Bourg de Saül, secteur Centre

SUPPLEANTS Le représentant des habitants de Camopi bourg, secteur de l'Oyapock, M. Richard MASSILI; Le représentant des habitants de Saint-Soi, secteur de l'Oyapock, M. Paul YAKALI; Le représentant des habitants de La Camopi, secteur de l'Oyapock, M. Michel CHAUMIER; Le représentant des habitants de Trois-sauts, secteur de l'Oyapock, M. Frédéric LASSOUKA; Le représentant des habitants de Kayodé/Elaé, secteur du Maroni, (à désigner en 2011); Le représentant des habitants de Twenke/Taluen, secteur du Maroni, (à désigner en 2011); Le représentant des habitants d'Antecume Pata Pidima, secteur du Maroni, M. Waitu KULIYAMAN; Le représentant des habitants du Bourg de Maripa-Soula, secteur du Maroni, M. Lama TOPO; La représentante des habitants du Bourg de Papaïchton, secteur du Maroni, M^{me} Cyrië ADAVA; La représentante des habitants de Loka et ses écarts, secteur du Maroni, M^{me} Ghislaine AFFANISI; La représentante des habitants du Bourg de Saül, secteur Centre, M^{me} Cécile CHARLE

MISE EN PLACE DU COMITÉ DE VIE LOCALE

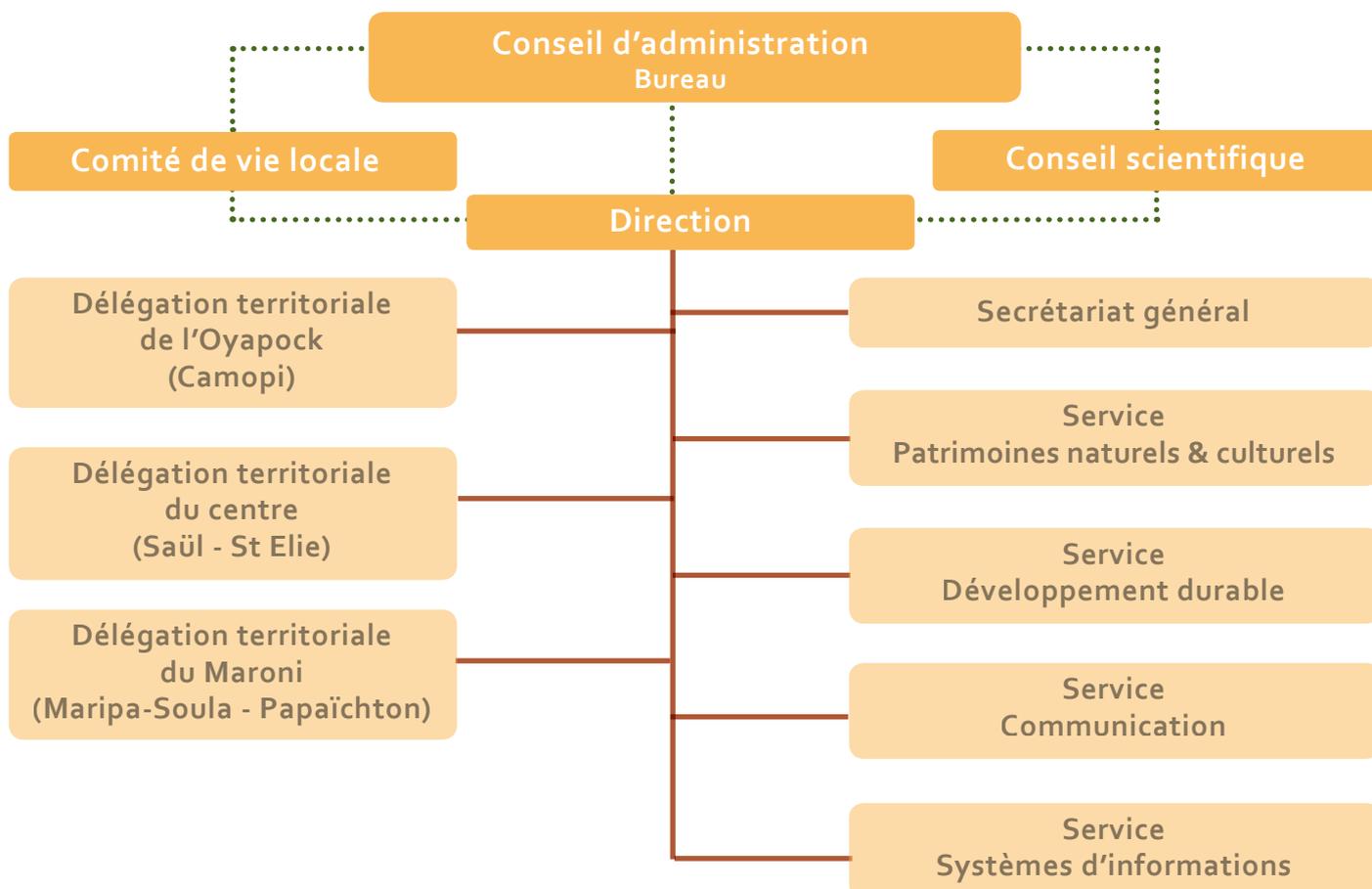
Dans le cadre de la mise en place des organes de gouvernance du PAG, le Comité de vie locale (CVL), maillon manquant dans le tryptique formé avec le Conseil d'administration et le Conseil scientifique, a été installé le 18 avril 2011. Cette séance a vu l'élection de la présidente (M^{me} Lydie Renaud) et des deux vice-présidents (MM. Antoine Dinguioü et Jean-Paul Goudot). Les membres ont également adopté une motion contre l'orpaillage clandestin. Le 21 octobre 2011, une séance de travail dédiée à la charte des territoires a été présidée par M. Dinguioü.

Conformément aux dispositions du décret 2007-266 du 27 février 2007, le CVL exerce les attributions du conseil économique, social et culturel mentionné à l'article R. 331-33 du code de l'environnement. À ce titre il assiste le Conseil d'administration et le directeur notamment en matière de politique contractuelle, de suivi de la mise en oeuvre de la charte et d'animation de la vie locale. Le CVL est composé de 21 membres.



▲ Réunion du CVL au siège du Parc national en octobre 2011.
© PAG

[6.4] ORGANIGRAMME DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE

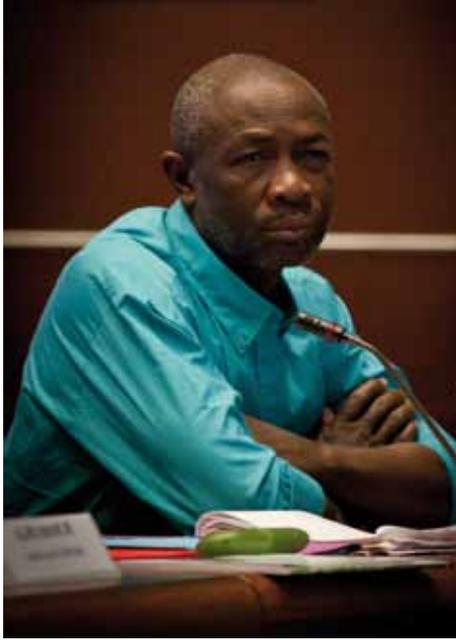


Préfet de la Guyane
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Contrôleur financier régional
et agent comptable

Inspecteur santé et sécurité
au travail

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE



▲ Chimili Boussoussa et Tobie Balla, respectivement représentants des Gran-Man aluku de Papaïchton et Maripa-Soula en séance du Conseil d'administration du PAG.

[6.5] TEMOIGNAGES

Ils sont chefs coutumiers, élus municipaux et autres membres du Conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane. Ils nous donnent leur avis sur la marche de l'Établissement public, leurs points de satisfactions, comme leurs désaccords.

Les autorités coutumières restent encore assez partagées sur leur vision du Parc national. Certains trouvent qu'il n'en fait pas assez pour les populations et restent sur une certaine frustration. D'autres retiennent aussi des actions menées par le Parc national, jugées positives.

C'est le cas pour le capitaine Jean Monpéra, chef coutumier à Camopi : « *Le Parc a fait une bonne action pour la valorisation des cultures, il amené les danseurs de Trois-Sauts à Paris. L'orpaillage diminue, même si on voit encore des brésiliens passer devant les villages* ».

Changement de ton chez Chimili Boussoussa, représentant du Gran-Man Boni de Papaïchton, plus revendicatif : « *Il y a des attentes qui n'ont pas été satisfaites. Il y a des carbets qui devaient se faire dans la forêt, en zone cœur du Parc, cela n'a pas été fait. Nous voulons aussi que des guyanais soient formés pour travailler dans ce Parc national. On a l'impression que le plus grand dossier du Parc, c'est la lutte contre l'orpaillage. Pourtant, à mon avis, rien n'a été fait de ce côté-là ! Il faut qu'il y ait d'autres réunions entre nous pour pouvoir arrêter l'orpaillage. D'accord, À l'intérieur du Parc, on est consulté et on donne des avis mais on n'a pas de pouvoir décisionnel !* ».

Un ton revendicatif que l'on retrouve chez des élus des communes concernées par le Parc amazonien de Guyane, comme le maire de Saint-Elie, Charles Ringuet : « *Il faut que le Parc national et les communes puissent avoir une vraie relation de partenariat. Les communes doivent décider de l'avenir de leur territoire et voir comment les choses vont évoluer. Le Parc a fait un travail conséquent sur la question de l'orpaillage clandestin, c'est un bon*

point. Mais en même temps, dans l'espace de libre adhésion, on ne peut pas aujourd'hui interdire l'orpaillage légal artisanal. Je dis bien, et je pèse mes mots, artisanal. C'est-à-dire que nos frères amérindiens doivent pouvoir, s'ils le souhaitent, exploiter l'or. On doit pouvoir leur permettre cela ».

La charte est un thème qui revient beaucoup dans les discours des uns et des autres durant cette année. Romain Balla, représentant du Gran-Man des Aluku de Maripa-Soula constate : « *on veut mettre la charte en place, mais il faut qu'on se mette tous d'accord. Il faut qu'on parle d'une même voix, il ne faut pas qu'il y ait une partie des personnes qui disent oui et l'autre non. Il faut qu'on travaille ensemble, mettre la charte ensemble* ».

Pour Atipaya Aloïké, représentant du Gran-Man des Wayana : « *notre objectif c'est de faire avancer le territoire, il faut réfléchir pour faire avancer cette charte. Il y a des engagements qu'il faut respecter au niveau de la charte. Je ne comprends pas que certains essayent de se désengager du processus charte* ». Quant à Tristan Bellardie, adjoint à la mairie de Maripa-Soula, représentant du Maire au Conseil d'administration, il pense que « *le document de la charte a été bien pris en compte par les populations. Néanmoins il faut encore du temps pour qu'il soit assimilé par tous* ».

Sur l'Oyapock, Jacky Pawey, chef coutumier à Trois-Sauts estime que : « *nous avons des difficultés dans nos villages. Il n'y a pas d'électricité, pas d'eau potable. Nous avons demandé aux collectivités locales, nous avons besoin de la charte et du Parc amazonien de Guyane qui est une bonne chose pour nous.* »

LES RESSOURCES
HUMAINES.....58

FORMATION.....59

GESTION ADMINISTRATIVE
COURANTE.....60

LES GRANDES LIGNES
DU BUDGET.....61

EQUIPEMENT
ET INFRASTRUCTURES.....64

MISE EN OEUVRE D'UNE
STRATÉGIE ÉCO-RESPONSABLE.....66

COMMUNICATION.....66



© SIPA / O. Jobard

7

LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

ABSTRACT 7

The life of the institution

The public institution continued installing infrastructure and facilities within its three ranger districts to provide personnel with favorable working conditions. Hiring continued based on the objectives and missions of the French Guiana Amazonian Park, particularly within the ranger districts. Professionalization and development of employee skills were highlighted in a wide range of continuing education courses.

L'Établissement public a poursuivi l'installation des infrastructures et des équipements au sein des trois délégations territoriales afin de donner aux personnels les moyens de travailler dans de bonnes conditions. Le recrutement s'est poursuivi, en adéquation avec les objectifs et missions du Parc amazonien de Guyane, notamment au sein des délégations territoriales. L'accent a été mis sur la professionnalisation et le développement des compétences des agents à travers un important dispositif de formation continue.

[7.1]

LES RESSOURCES HUMAINES

LES EFFECTIFS

L'Établissement public a recruté 11 personnes dont 7 en remplacement de départs d'agents et 4 en création de poste (1 moniteur forestier et 1 technicienne d'animation sur la DTM, 1 chargé de mission marchés et procédures au secrétariat général et 1 technicien police de la nature sur la DTO).

Les apprentis : un contrat d'apprentissage est en cours depuis le 3 novembre 2008 pour préparer un BTS « assistant(e) de manager » au sein des services « Secrétariat général » et « Communication ». Ce contrat s'est terminé le 31 août 2011 et a vu l'obtention par l'apprentie de son BTS « assistante de manager ».

En novembre 2011, le PAG a accompagné une jeune Maripasoulienne dans son projet de contrat en alternance pour suivre le BTS « Gestion Protection de la Nature » de la Côte Saint-André, en Rhône-Alpes. Le PAG s'est positionné comme structure porteuse du projet en étant l'employeur et a passé une convention avec l'association ASTERS (gestionnaire des 9 réserves naturelles de Haute-Savoie et Conservatoire départemental des espaces naturels), structure d'accueil pendant les deux années de formation.

Les stagiaires : 10 stagiaires ont été accueillis au cours de l'année 2011.

Le besoin de stagiaires s'est diversifié cette année avec l'accueil de jeunes en formation postbac (BTS, DUT, Ingénierie environnementale). Les services « systèmes d'information » et « communication » ont encadré une jeune étudiante de l'IUT de Kourou en formation réseaux et télécommunication ainsi qu'un étudiant en formation « infographie ». Le service développement durable a bénéficié de l'aide d'une stagiaire pour amorcer la procédure « bilan carbone du Parc amazonien de Guyane ». Enfin, la DTM a accueilli deux jeunes du lycée agricole de Matiti en formation BTS « développement de l'agriculture des régions chaudes ».

Relations professionnelles

Des élections professionnelles ont eu lieu le 20 octobre 2011 afin de renouveler les instances en place.



▲ Une partie de l'équipe de la délégation territoriale du Maroni. © PAG

- La CGT Equipement est représentée à la CCP et au Comité technique.
- La SNE FSU est représentée au Comité technique.

Nombre de postes au 31 Décembre 2011 (postes à pourvoir inclus)

Catégorie	Titulaires	Contractuels	Total
A	6	17	23
B	4	19	23
C	7	37	44
Total	17	73	90*

Répartition par site au 31 Décembre 2011 (postes à pourvoir inclus)

Localité	Titulaires	Contractuels	Total
Siège	9	28	37
Maroni	6	23	29
Oyapock	1	16	17
Centre	1	6	7
Total	17	73	90*

*90 = 89 postes pourvus + 1 postes à pourvoir

Résidence des agents avant leur prise de poste au 31 Décembre 2011

Guyane	Littoral	29
	Communes de l'intérieur	44
Autres	Hexagone	11
	Autres DOM / Etranger	5
Total		89

Les enquêteurs chasse : Le service Patrimoines naturels et culturels du parc amazonien de Guyane a recruté dans le cadre de ses enquêtes chasse, des enquêteurs en Contrat unique d'insertion (CUI) répartis sur la DTO et la DTM (4 sur la DTO et 10 sur la DTM).

Les agents recrutés ont pour mission de réaliser dans les villages des enquêtes auprès de groupes de chasseurs définis en concertation avec les habitants par le PAG. Ils remplissent lors de chaque entretien un formulaire dédié et tiennent à jour un registre d'enquête afin d'assurer un suivi. Ils effectuent également des collectes de tissus sur gibiers à l'aide du matériel fourni par le Parc national et accompagnent périodiquement des expéditions de chasse afin de faire des relevés de poids et de tissus sur place.

Contrat unique d'insertion Asso : Le Parc amazonien de Guyane a mis en place en 2010, à la demande du Préfet, vingt neuf contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans les communes du parc, le parc étant la structure porteuse et mettant à disposition les agents recrutés en CAE au sein des structures d'accueil (municipalités et associations). Ces contrats ont été mis en place pour une durée de 1 an.

En 2011, au terme des contrats et vu les difficultés qu'avaient les associations à financer par leurs propres moyens leurs agents, le Parc national a pris la décision de prolonger les mises à disposition au sein des associations en proposant des contrats uniques d'insertion (CUI) d'une durée de 2 x 6 mois.

Volontariat de service civique : Le PAG a obtenu en 2011 un agrément au titre du volontariat de service civique pour la mise en place de 3 volontariats répondant aux besoins suivants :

- Un appui aux initiatives locales pour le développement culturel afin de permettre au PAG de promouvoir un haut niveau d'ambition en matière de structuration et de renforcement des capacités des acteurs locaux du développement culturel. Cet appui est déterminant pour placer la culture en position de ressource pour le développement local

durable des territoires.

- Un renforcement de l'équipe recherche et développement pour l'administration de la base des données du PAG, afin de favoriser la mise en œuvre des ambitions poursuivies par l'Etablissement public en matière de partage et de restitution des connaissances.

- L'opportunité d'un appel à projet européen BEST qui permettrait de compléter les connaissances sur la biologie et le comportement du Pécari à lèvres blanches, dans le cadre du programme chasse déjà engagé par l'établissement. Le PAG porterait, en partenariat avec l'ONCFS, un poste financé en totalité sur le programme BEST.

La mise en place des VSC se fera en 2012.

SÉMINAIRE DES AGENTS DU SIÈGE

Le 23 juin 2011, les agents travaillant au siège de l'Etablissement public se sont réunis pour participer à un séminaire de travail. Afin de sensibiliser les personnels administratifs aux problèmes de l'orpaillage illégal, la direction avait choisi d'organiser ce séminaire sur un camp d'entraînement du 9^e RIMA, sur l'Oyack à Roura. Sur un chantier d'orpaillage reconstitué, les militaires ont expliqué leurs missions de lutte, exposé leurs difficultés et les réalités du terrain.

Ensuite, les agents ont consacré leur après-midi à l'exposition des objectifs de chaque service pour l'année à venir.

[7.2] FORMATION DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La formation réglementation des marchés publics a été réalisée pour des agents du siège amenés à rédiger ou suivre des marchés publics, l'objectif étant de permettre aux agents d'acquérir des connaissances sur les aspects juridiques applicables en matière de marchés publics.

La formation « formateurs » réalisée avec l'AFPA, a permis à deux agents de former en interne les agents des délégations territoriales à l'abattage et à la reconnaissance des essences d'arbres.

Les formations de base

- **Réalisation des formations « abattage » et « reconnaissance des essences » dont les objectifs principaux sont :**

- d'assurer la sécurité de l'abatteur.
- d'améliorer le rendement des chantiers par un meilleur entretien du matériel.
- de préserver la qualité des bois abattus dans un souci d'économie de la ressource et d'optimisation des rendements matières.

- **Connaissance du français pour les agents de l'Oyapock.** Cette formation est la suite de celle sui-

vie par les agents en 2010. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une maîtrise du français (écrit et parlé) et de se perfectionner sur « la prise de note à la rédaction d'un compte-rendu ».

- **Bureautique** : pour leur permettre de maîtriser leur outil bureautique, faciliter leur travail au quotidien et valoriser leur efficacité personnelle, la formation bureautique qui a été mise en place a permis à plusieurs agents de se former aussi bien en initiation qu'en perfectionnement sur les logiciels : Word®, Excel® et Powerpoint®.

- **Formation « secourisme et gestes d'urgence en milieu tropical »** : elle a eu lieu en 2011 pour les agents de la délégation territoriale du Centre ; cette formation est programmée en 2012 pour la délégation territoriale du Maroni.

- **Formation « conduite de quad »** : des agents du PAG sont quotidiennement amenés à se déplacer en quad sur des pistes. Une formation de perfectionnement à la conduite de ces engins a été dispensée auprès de 12 agents par des instructeurs de la Gendarmerie nationale.

[7.3] GESTION ADMINISTRATIVE COURANTE

Dématérialisation

La dématérialisation est la transformation de supports matériels en fichiers numériques. Elle sert notamment à gérer de façon électronique des documents inter et intra entreprises.

Conformément au code des marchés publics de 2006, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane a adhéré à la Plateforme Interministérielle des Marchés de l'Etat (PIM) le 17 août

2011. Il est donc en mesure de traiter en ligne, depuis cette date, les trois aspects visés par la dématérialisation, à savoir :

- La mise en ligne des avis d'appel public à la concurrence (AAPC).
- Obtenir les dossiers de consultation des entreprises (DCE) en ligne.
- La réponse électronique des entreprises.

Marché publics et achats

En 2011 le Parc amazonien de Guyane a notifié 19 marchés publics. Un seul a été déclaré infructueux. Le PAG a également mis en place son 1^{er} marché à bons de commande. Ce dernier concerne les fournitures de bureau, papiers et consommables informatiques et est reconductible 3 fois.

Le service achat a traité 965 commandes (hors transport aérien et hébergement) en 2011, contre 757 en 2010, soit une progression de 22 %.

Répartition par type de marchés publics

Type de marchés	Nbre de marchés	Montants total
Fournitures	10	189 523 €
Services et prestations intellectuelles	8	340 909 €
Travaux	1	484 767 €
Total	19	1 015 199 €

Contrat d'objectifs 2010-2011

Le 1^{er} Contrat d'objectifs (COB) du PAG s'est achevé en 2011. Feuille de route contractuelle et pluriannuelle de l'Établissement public, il a guidé les services dans leurs actions au service des territoires

du Parc amazonien de Guyane. Avec un taux de réalisation proche de 100 %, ce 1^{er} COB s'est révélé pertinent tant dans le fond que dans la forme.

Renforcement des marchés et procédures

À la confluence de la fin de la mise en place de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane et du développement d'un processus d'amélioration continue interne, un important travail de renforcement des procédures et marchés publics a été effectué.

Le double objectif, qui a vocation à être pérennisé, est de sécuriser les actions administratives, budgétaires et financières du PAG ainsi que de fluidifier le travail des agents par une optimisation de la fonc-

tion de soutien.

Après évaluation des besoins internes, des notes de service ont été mises en place. Elles précisent les procédures à suivre notamment sur le plan des achats incluant les marchés publics. Des formations internes ont également été mises en place. Elles favorisent la transversalité dans le travail, la transmission et la valorisation des compétences internes.

[7.4] LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2011

La réalisation budgétaire de l'exercice (fonctionnement et investissement) s'est traduite par des recettes globales d'un montant de 8 495 340,30 € soit un taux d'exécution de 90 % et des dépenses globales d'un montant de 7 544 722,06 € soit un taux d'exécution de 78 % .

La réalisation en fonctionnement est proche du prévisionnel, (86 %) et la réalisation en investissement est pour l'instant de 28 %. Ce chiffre s'explique par le fait que préalablement aux investissements en construction, les démarches (foncier, autorisation diverses...) et études sont longues et complexes.

Le budget prévisionnel de l'exercice s'est établi à 9 569 884 euros et s'est décomposé de la façon suivante :

- Enveloppe Personnel : 5 017 000 €
- Enveloppe Fonctionnement : 2 776 884 €
- Enveloppe Interventions : 248 000 €
- Enveloppe Investissement : 1 528 000 €

RECETTES

Les recettes de fonctionnement de l'établissement sont en diminution totale de près de 17 % par rapport à l'année 2010. Cette diminution provient principalement de la réduction de la subvention de fonctionnement (-16 %), des autres subventions pour les opérations en cofinancement (-1 %), mais aussi de la comptabilisation en 2010 de la mise en débet prononcée par la Cour des comptes à l'encontre de l'agent comptable.

Les recettes d'investissement en augmentation de 15 % par rapport à l'année 2010 s'expliquent par la comptabilisation de l'ensemble des subventions exceptionnelles attribuées en 2011 (CPER et ministère)

DEPENSES

Les dépenses de personnel sont en augmentation de près de 10 % par rapport à l'année 2010, elle s'explique par la finalisation des recrutements. Par rapport à l'exercice 2010, il y a eu 6 nouveaux arrivants au sein de l'établissement.

Les dépenses courantes de fonctionnement sont en baisse de près de 21 % par rapport à l'année 2010. La majorité des postes de dépenses sont en diminution (les postes ayant connus une plus forte diminution sont : les frais de location, les frais d'accueil et les frais postaux et de télécommunications). On notera qu'en 2011, comme en 2010, l'accent a été porté sur les études et recherches.

Dépenses d'investissement

L'investissement hors aménagement d'infrastructures, financé par la CAF, d'un montant de 200 740,85 € comprend notamment l'acquisition :

- de matériels de transports (pirogues, moteurs, véhicules, embases....) pour 64 499,25 €.
- du mobilier pour 11 474,50 €.
- du matériel de bureau et informatique pour 34 765,24 €.
- des travaux d'installations et d'aménagements divers (aménagement de bureaux, réhabilitation bureaux...) pour 55 766,62 €.
- des logiciels pour 4 560,75 €.
- de matériel technique (turbidimètre) et outillages (gruminette, tronçonneuse, rouleau chaîne, grue d'atelier) pour 6 031 €.
- de matériels divers (groupe électrogène, téléphone satellitaire, capteurs, jumelles...) pour 23 643,49 €.

L'investissement financé par la subvention exceptionnelle d'un montant de 136 787,31 € comprend :

- Mission de définition du programme et de l'enveloppe financière pour la construction des 3 maisons du parc : 21 225 €.
- Phase esquisse, aménagement bureaux siège, pôle 4 : 1 123,20 €.
- Construction infrastructures : maison du parc à Camopi, bâtiment avec toiture solaire : 114 439,11 €.

LA RÉALISATION DU COMPTE FINANCIER EST LA SUIVANTE

TOTAL DÉPENSES	7 544 722,06 €
Dépenses de personnel	4 636 864,68 €
Dépenses de fonctionnement et d'intervention	2 570 329,22 €
Amortissements	429 199,21 €
Frais de déplacement, missions et événements	292 262,41 €
Achats non stockés (petit matériel, carburant, équipements...)	296 168,93 €
Frais postaux et télécommunication (satellitaire et autres)	184 057,37 €
Etudes et recherches	316 071,23 €
Locations (aéronefs, immobilier...)	145 160,36 €
Formation du personnel (dont frais pédagogiques : 61 880,47 €)	85 850,44 €
Communication et filmographie	136 815,86 €
Transports collectifs de biens et de personnes	68 022,55 €
Entretiens et réparations	94 988,52 €
Subventions accordées	180 028,40 €
Conseils et assemblées	70 709,40 €
Autres (Assurances, prestations extérieures, sous-traitance, documentation...)	270 994,54 €
Dépenses d'investissement	337 528,16 €
Construction infrastructures DT (bâtiment de stockage, locaux bois, atelier..)	136 787,31 €
Logiciels, Matériel de transport, de bureau, informatique et divers	200 740,85 €
TOTAL RECETTES	8 495 340,30 €
Recettes de fonctionnement	7 259 895,87 €
Recettes d'investissement	935 000,00 €
Capacité d'autofinancement	300 444,43 €

L'exécution budgétaire de l'année fait apparaître :

Résultat de l'exercice 2011 (fonctionnement)	52 701,97 €
Variation du fonds de roulement pendant l'année 2011	897 916,27 €
Fonds de roulement à la fin de l'exercice 2011	4 431 021,03 €
Trésorerie au 31 décembre 2011	4 988 010,46 €

Le fonds de roulement de l'établissement tient compte des opérations de réconciliation des dettes et créances de l'Etat.

Le montant des recettes constatées s'élève à 2 894 674,39 €.

(AE investissements : 2 589 365 €, conventions : 69 110,82 € et mise en débit, Cour des Comptes de l'agent comptable: 231 884,55 €)

Le fonds de roulement corrigé du Parc amazonien de Guyane s'élève à 4 431 021,03 €.

Il correspond à 235 jours de charge.

MISE EN PLACE DU LOGICIEL COMPTABLE MUSIC®

Dans un souci de mutualisation et de sécurisation des pratiques budgétaires et comptables des parcs nationaux et afin d'harmoniser les règles et les modes de gestion, l'application MUSIC® a été mise en place au sein de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane au 1^{er} janvier 2011. « *Ce logiciel comptable permet la gestion de la comptabilité budgétaire, la comptabilité générale (dépenses, recettes...), la*

gestion des frais de déplacements et la gestion des immobilisations », précise Line-Rose Erepmoc, responsable financier du PAG.

Cette nouvelle application a non seulement permis de favoriser la mise en place des procédures communes à tous les parcs nationaux, mais elle a aussi permis la responsabilisation des unités de gestion du Parc national.

« *Les délégations territoriales et les services disposent d'un budget dédié et ont une meilleure autonomie de gestion (suivi des commandes et des moyens disponibles)* » dit Line-Rose. MUSIC permet de ventiler les dépenses par domaines d'activités du contrat d'objectifs de l'Établissement et de disposer d'outils de reporting actualisés permettant la production de rapports et de tableaux de bord.

MISE EN PLACE DES RÉGIES

Pour un meilleur fonctionnement, et conformément à la recommandation de la Cour des comptes, le Parc amazonien de Guyane a créé une régie d'avances (800€) et de recettes au siège et une régie d'avances (300€) au sein de ses 3 délégations territoriales. En 2011, la régie d'avances n'a concerné que des menues dépenses (petits équipements, frais postaux, taxi pirogue, frais d'entretien et de répara-

tions, fournitures de bureau, frais de dédouanement, fournitures non stockées, fret).

La régie d'avances du siège a été utilisée en 2011 pour un montant cumulé de 1 699,68 € (25 opérations).

La régie d'avances de la DT Centre a été utilisée en 2011 pour un montant cumulé de 25 € (1 opération).

La régie d'avances de la DT Oyapock a été utilisée en 2011 pour un montant

cumulé de 205,80 € (7 opérations).

La régie d'avances de la DT Maroni a été utilisée en 2011 pour un montant cumulé de 162,96 € (16 opérations).

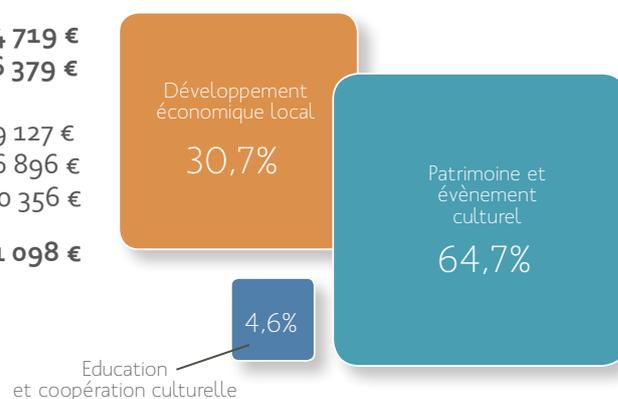
La régie de recette n'a concerné que la vente du film DVD « Les gardiens de la forêt », des cartes-guides des territoires. Le montant cumulé encaissé au titre de régie s'est élevé à 1.200 €. Il a été vendu par le biais de la régie 78 DVD et 3 lots de cartes-guide.

FINANCEMENTS APPORTÉS AU TERRITOIRE PAR LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE EN 2011 SUR FONDS PROPRES

(Hors coût de personnel, charge de structure et autres financements)

Pour des actions d'études, pour des manifestations culturelles, sportives, pour des interventions sur le patrimoine et pour le soutien au développement local.

Total Action d'acquisition de connaissance.....	274 719 €
Total Actions de développement local.....	196 379 €
Comprenant :	
Education et coopération culturelle.....	9 127 €
Patrimoine et événement culturel.....	126 896 €
Développement économique local.....	60 356 €
Total.....	471 098 €



ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES SOUTENUES PAR LE PAG	PARTENAIRES BÉNÉFICIAIRES DE LA CONVENTION
Exposition photographique à Camopi « Camopi, un nouveau regard ».	Musée des cultures guyanaises / AMECAM
Carnaval 2011 à Maripasoula.	Association Loukou Mofina
Ensemble de panneaux d'exposition sur les espaces protégés de Guyane.	Conservatoire des espaces naturels de Guyane
Coproduction de l'exposition « Chercher la vie. Migrants en Guyane. Photographies de Frédéric Piantoni ».	Musée des cultures guyanaises / AMECAM
8 ^{ème} édition du Pangui Uman Festy 2011.	Association Afikan Lutu
Stage de danses à Maripasoula.	Association S'time
Les 5 ^{ème} rencontres musicales du Maroni les 11 et 12 novembre 2011.	Association Wan Ton Melody
Organisation de danses wayapi à Ilet Moulat (Camopi) le 11 juin 2011.	Association Epouhan
Chemin de la culture à Papaïchton.	Association Ketebe
Kultur Festi (Musique, défilés et danses) à Maripa-Soula.	Force 3 Animation
Ateliers de danse contemporaine avec la compagnie Norma Claire à Maripa-Soula, Antecume-Pata et Papaïchton.	Association Anti Podes
Championnat de Kayak Polo à Maripa-Soula.	Kayak Club de Maripa-Soula
Rencontre culturelle transfrontalière à Saint-Laurent-du-Maroni « Musée d'Amazonie en réseau ».	Musée des cultures guyanaises
Mayouri Dilo	Association SEPANGUY
Festival Busi Kondé Sama	Association Lavi Danbwa



▲ Bureaux de l'antenne du Parc national à Taluen. © PAG

[7.5] ÉQUIPEMENTS & INFRASTRUCTURES

En 2011, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane a poursuivi son effort pour mettre à disposition de ses équipes des infrastructures pérennes, conformément à son schéma pluriannuel de stratégie immobilière approuvé en Conseil d'administration. Des travaux de construction, de réhabilitation et des études ont été mis en oeuvre. La rédaction précise et concertée des besoins et des faisabilités des maisons du parc à Maripa-Soula, Saül et Camopi, ont permis de préparer des programmes de réalisation à destination des maîtres d'œuvres. Des études architecturales sont programmées pour 2012.

Délégation territoriale du Maroni

A **Papaïchton**, les travaux de rénovation de l'antenne provisoire sont achevés. Ils ont été réalisés exclusivement en régie. Parallèlement un travail administratif et cadastral, devrait permettre l'acquisition courant 2012 d'un local dans le bourg de Papaïchton pour répondre à la volonté forte de l'établissement de participer à l'animation de la vie culturelle et sociale du village.

A **Maripa-Soula**, des travaux d'amélioration de la maison du parc ont été réalisés : remise en état de la voirie d'accès, terrassement de l'espace extérieur et l'ajout d'un atelier / dépôt. Une zone de parking couverte pour les quads a été aménagée.

A **Taluen**, l'antenne du Parc national a subi quelques travaux d'aménagement visant à renforcer sa capacité de stockage de matériel et d'accueil du personnel de passage. Parallèlement, le projet d'une maison des services (commune, La Poste et Parc amazonien de Guyane), a fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage partagée et d'une consultation pour la réalisation des travaux. Le début des travaux est envisagé dans le courant du premier semestre 2012.



Délégation territoriale de l'Oyapock **Au siège**

Les difficultés d'accès à Camopi ont conduit le Parc national à mettre en place en 2011 un bureau d'accueil et de logistique à St Georges de l'Oyapock, au cœur du village Palikur. Lieu de passage obligé entre Cayenne et Camopi, ce local permet aux équipes de la délégation territoriale de l'Oyapock de faire face aux difficultés logistiques (approvisionnement en carburant, navettes, etc.). A terme, la mise en place d'une vitrine du Parc national à St Georges de l'Oyapock est envisagée.

Après avoir bâti les bureaux de l'antenne à Camopi, les travaux de construction des locaux de bureaux de la Maison du parc ont débuté. Cependant les difficultés liées à l'isolement de ce chantier restent très fortes.

A rémire-Montjoly, l'établissement peut profiter d'un espace complémentaire de plus de 200 m² depuis le départ des locataires d'une des ailes du bâtiment en septembre 2011. La réutilisation de cet espace a fait l'objet d'une réflexion poussée de l'ensemble des services du siège et des délégations pour optimiser l'ergonomie du travail. Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé afin de débiter au plus vite des travaux d'aménagement conformes aux attentes des services. Les nouveaux aménagements incluent la création d'une grande salle de réunion permettant d'accueillir les instances du Parc national (Conseil d'administration, Conseil scientifique, CVL), la création de nouveaux bureaux et la réorganisation des bureaux actuels pour un gain d'efficacité dans le travail quotidien inter-services.

ACQUISITION DE MATÉRIEL

Délégation territoriale du Maroni

- 2 Chapiteaux d'exposition
- 1 Remorque pour véhicule
- 1 Poste à soudeuse
- 2 Vélos
- 1 Grue d'atelier
- 4 Coffres-forts
- 1 Grue d'atelier
- 1 Coffre fort
- 1 Tronçonneuse
- 2 Carters d'embase 40 cv
- 1 Carter d'embase 15 cv
- 1 Onduleur
- 1 Moteur 15 cv
- 1 Moteur 40 cv

Délégation territoriale du Centre

- 1 Jumelles vision nocturne
- 1 Compresseur
- 1 Pyrograveur
- 1 Débroussailleuse

Délégation territoriale de l'Oyapock

- 2 Congélateurs
- 1 Embase 25 cv
- 1 Embase 40 cv
- 2 Fours
- 1 Nettoyeur haute pression
- 1 Groupe électrogène
- 1 Débroussailleuse
- 1 Moteur 15 cv

- 1 Moteur 40 cv
- 1 Carter embase 60cv
- 1 Compresseur
- 2 Réfrigérateurs
- 1 Suppresseur
- 1 Groupe électrogène

Siège

- 1 Minibus
- 1 Véhicule type C1

Fret et logistique

L'année 2011 a été marquée par l'embauche d'un logisticien qui a permis de restructurer les missions de ce service de soutien indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. De nombreux acheminements de fret à destination des délégations territoriales ont été effectués. En plus des moyens propres au PAG (4x4, minibus et pirogues) et des vols réguliers d'Air Guyane, le Parc national a eu recours à des partenaires. Il a bénéficié des vols cargo des Forces armées en Guyane pour le fret volumineux. La pirogue du centre hospitalier André Rosemon a également été mise à contribution sur le Maroni. Le PAG a aussi ponctuellement affrété des pirogues privées et des hélicoptères.



▲ A la délégation territoriale de l'Oyapock, l'essentiel du fret est acheminé par voie fluviale. © SIPA / O. Jobard

[7.6]



© PAG / J.P. Penez

MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE ÉCO-RESPONSABLE 2010-2012

Un groupe de travail « éco-responsabilité », interne au Parc amazonien de Guyane, a élaboré une stratégie à 3 ans pour la mise en œuvre de la démarche éco-responsable au sein de l'Établissement public. Un plan d'actions annuel en découle. Ces documents ont été présentés en comité de direction, qui a été saisi comme organe de pilotage. Les actions qui seront mises en place engageront l'établissement public dans une démarche éco-responsable (réduction de la consommation d'énergie, d'eau et de papier, achats de matériaux et fournitures éco-certifiés, optimisation des déplacements, clause d'éco-responsabilité dans les marchés publics, éco-conception des bâtiments, etc.).

TITI L'AGOUTI, CHANTRE DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

Afin de sensibiliser les agents du Parc national aux pratiques éco-responsables, le service développement durable a fait appel à Titi l'agouti. Cette mascotte qui se présente sous les traits d'un rongeur (*Dasyprocta leporina*) bien connu de tous les guyanais, a été choisi pour véhiculer par e-mail, tous les faits et gestes qu'un agent éco-responsable se doit de respecter. C'est l'illustrateur Jean-Pierre Penez qui lui donne vie sous forme de scénettes où Titi dispense avec humour ses fameux conseils éco-responsables.

[7.8]

COMMUNICATION

Le service communication apporte son soutien aux délégations territoriales et aux autres services en réalisant de nombreux supports de communication dans le cadre de projets menés par l'Établissement public. Cependant d'autres actions sont menées dans le but d'améliorer la visibilité du Parc national et de son territoire au niveau local, national et international.

PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENTIEL

En mars 2011, le PAG a participé au salon Destination nature, fréquenté par plus de 50 000 visiteurs. Deux agents y ont tenu un stand aux côtés de partenaires guyanais (Comité du tourisme, Parc naturel régional, Compagnie des guides et Maison de la randonnée). En avril, le PAG a participé au Salon du tou-

risme et des loisirs de la Guyane. Le stand mettait en avant Saül comme destination touristique. Enfin, en décembre, le PAG était présent à la 1^{ère} édition des « Journées des peuples autochtones » organisées par la Région Guyane sur la place des palmistes à Cayenne.

▼ Stands du Parc amazonien de Guyane aux 1^{ères} journées des peuples autochtones de Guyane et au salon du tourisme 2011. © PAG / G. Feuillet



► L'exposition « Coeur de nature », fruit du partenariat entre PNF, Terre-Sauvage et SIPA-Presse, a été installée sur les grilles du Sénat à Paris. C'est à cette occasion qu'un reportage sur l'Oyapock a été réalisé. © SIPA-PRESSE / O. Jobard



PARTENARIAT PARCS NATIONAUX DE FRANCE ET TERRE SAUVAGE

Dans le cadre du partenariat qui lie les Parcs Nationaux de France à la revue Terre-Sauvage, le Parc amazonien de Guyane a été valorisé dans l'agenda 2011 commercialisé par la revue. À noter également la parution d'un numéro spécial dédié aux espaces naturels : «Coeur de nature». Pour l'occasion, Terre-Sauvage a missionné des photographes de l'agence SIPA-Presse dans de nombreux espaces protégés de France. Leurs photos ont donné lieu à une exposition présentée sur les grilles du Sénat à Paris. C'est dans ce cadre que le PAG a accueilli le photographe Olivier Jobard sur les délégations territoriales de l'Oyapock et du centre.



PARTENARIAT "UNE SAISON EN GUYANE"

Le Parc national a signé une convention de partenariat avec «Une saison en Guyane», éditée par l'Atelier aymara. Ce magazine semestriel, diffusé en Guyane, dans l'hexagone, mais aussi dans de nombreux pays étrangers, met en avant la nature et les hommes du plateau des Guyanes. En 2011, outre la publication de plusieurs actualités du Parc national, un article sur « la danse *paku* de Trois-Sauts à Paris » a été rédigé par l'équipe du parc et publié. 400 exemplaires ont été distribués aux habitants de l'Oyapock, ainsi qu'aux agents et administrateurs du PAG.

LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE À MONTIER-EN-DER

En novembre 2011, les Parcs Nationaux de France ont participé à la 15^e édition du festival international de la photographie animale à Montier-en-Der (52). Les 10 parcs nationaux ont exposé « la vie sauvage au quotidien » : 33 photos prises par des agents des parcs « qu'ils ont capté en photographes amateurs et en naturalistes éclairés », selon Claude Dautrey, coordinateur du projet. Avec 4 photos de Guillaume Feuillet (service communication) sélectionnées, le PAG était présent sur le stand. Avec plus de 40 000 visiteurs dans les allées du festival, ce fut l'occasion de communiquer auprès du grand public.



Parc amazonien de Guyane

Le rendez-vous du Parc national

Supplément au n° 6815 de France Guyane, édité par le Parc amazonien de Guyane

LE RENDEZ-VOUS DU PARC NATIONAL

Pour la troisième année consécutive, le Parc national a publié un journal de 4 pages en supplément du quotidien France-Guyane. C'est une publication à destination du grand public qui reprend le style du quotidien et s'intègre dans son réseau de diffusion (+ de 15 000 exemplaires). Il touche un auditoire principalement régional.

Ce N°3 traitait entre autres des points suivants : sentiers de Saül, Tucusipan de Taluen, programme «Arouman», amélioration du cadre de vie, charte, etc.

Le Parc national a édité un tiré-à-part de ce journal, qui a largement été diffusé sur les territoires du Parc amazonien de Guyane et lors de manifestations publiques

Des sentiers bientôt en état de marche

Saül, un village de plus de 150 habitants au cœur du Parc amazonien de Guyane. Une destination incontournable pour les amateurs de randonnées en forêt. En partenariat avec la municipalité, le parc national procède à la réhabilitation de plusieurs sentiers afin de développer davantage le tourisme.

Situé à 200 mètres d'altitude, le bourg de Saül accessible uniquement par voie aérienne, est un îlot au milieu d'une forêt primaire de collines, entrecoupée de nombreuses criques. Riche d'une biodiversité exceptionnelle, de nombreux scientifiques et amateurs de balades se croisent sur les cinq sentiers de la commune depuis des décennies. Ces sentiers ont été façonnés par les orpailleurs, fin 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle. C'est en 1965 que les scientifiques de FORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, aujourd'hui IRD) ont investi la région afin d'y effectuer des recherches botaniques. 70 km de layons sont alors ouverts. Cinq sentiers, dont quatre boucles, sont accessibles depuis le bourg. Le plus court, le **Belvédère**, est une bonne mise en jambes. L'ascension, qui dure une vingtaine de minutes est assez



Randonnées sur un sentier de Saül. V. AGC

Galbao. Enfin, le sentier Roche Bateau, que l'on effectue en 6

15 et 25 mètres seront par ailleurs installées sur le sentier Roche Bateau. De même, le promontoire situé au sommet du Belvédère sera entièrement refait pour des raisons de sécurité. Les travaux seront réalisés par FONF (Office National des Forêts). De nouveaux panneaux directionnels seront aussi mis en place. Dans un second temps, le Parc Amazonien souhaite s'inscrire dans une démarche d'interprétation de ces sentiers. Aussi, plusieurs thématiques seront développées. Ce sera le cas sur le Belvédère où une étude sur l'entomofaune (insectes) doit durer un an. L'orpillage artisanal et son histoire sera abordé sur le sentier Roche Bateau. « Nous sommes en contact avec un expert de la DAC (Direction des Affaires Culturelles) concernant les techniques historiques de l'orpillage artisanal » dit Cédric Cuffit. Le Parc amazonien de Guyane et la mairie de Saül

FLASHES

FORÊT. Un bien précieux pour l'homme

Les Nations Unies ont déclaré l'année internationale des forêts, manière de sensibiliser le grand public aux bienfaits sociaux, culturels et économiques de la forêt, ainsi que de prendre des mesures en faveur de leur préservation durable. Les forêts constituent une richesse fondamentale et considérable en termes animaux et végétales. Elles représentent 80 % de la biodiversité terrestre. Elles nous procurent aussi la majorité des médicaments qui servent à fabriquer nos produits cosmétiques. La forêt est un élément régulateur de notre planète. Elle participe au déroulement du cycle de l'eau, les effets du changement climatique, préserve les sols. Elle est une importante source de richesse sociale et économique. Plus de 100 millions de personnes vivent dans les forêts. Elles abritent près de 2000 espèces animales différentes. Au niveau économique, les produits de la forêt représentent environ 100 milliards de dollars de commerce international de marchandises soit 327 milliards de dollars. C'est plus de 1,8 milliard de dollars dont la subsistance dépend des forêts.

LA NATURE EST NOTRE TRÉSOR



« Affiche « Ara rouge » © J.L Klein & M.L Hubert / Bios

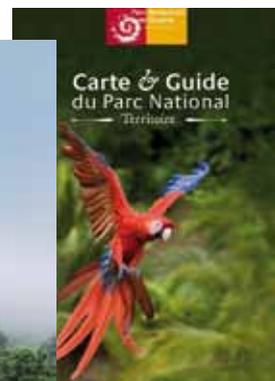
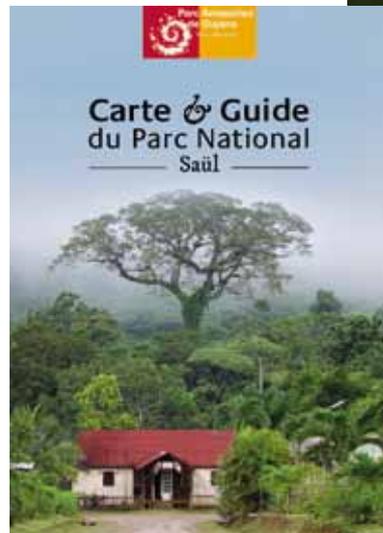
Le Parc amazonien de Guyane a édité deux posters à 5 000 exemplaires chacun sur le thème, «La nature est notre trésor», et qui présente deux animaux symboliques des forêts amazoniennes : le ara rouge et le jaguar. Ces affiches sont distribuées gratuitement lors de manifestations et un grand nombre a été remis aux établissements scolaires des territoires du PAG, comme à ceux du littoral.



« Affiche « Jaguar » © T. Montford



LES CARTES & GUIDE



« Les cartes & guides du Parc national publiés en 2011.

Après avoir publié en 2010 la carte & guide du Maroni, le Parc national a complété sa série en éditant la carte & guide de Saül et celle, plus générale, du territoire du PAG. Ces cartes valorisent et assurent la promotion des territoires du Parc national et se placent comme des leviers du développement touristique. Y figurent de nombreuses informations sur les patrimoines culturel et naturel, ainsi que des infos pratiques sur l'hébergement et autres adresses utiles des territoires concernés.



▲ Pêcheurs alukus. Photo issue du reportage photographique mené par Guillaume Longin, de la délégation territoriale du Maroni dans le cadre de son travail sur la chasse bushiman. © PAG / G. Longin

PHOTOGRAPHIE

Le service communication du PAG est en train d'établir sa politique de l'image, qui sera intégrée à la future stratégie de communication. En 2011, un important travail de structuration de la photothèque a été engagé. En parallèle à la nécessaire acquisition d'images auprès de photographes professionnels, le Parc national développe également des compétences internes en termes de reportages photographiques. Une formation, menée par Karl

Joseph, photographe-reporter professionnel, a été dispensée à trois membres du service communication et à deux chargés de mission. Ainsi, au cours de l'année, six reportages photo ont été réalisés en interne et ont alimenté la photothèque.

Les agents de la délégation territoriale du Maroni ont été sensibilisés et initiés au tri, au référencement et à la transmission des nombreuses images qu'ils rapportent du terrain.

FILMOGRAPHIE

Une partie de l'année 2011 a été consacrée au montage technique et financier du 2^e documentaire réalisé par Michel Huet pour le Parc national. Au cours de l'année, Michel Huet a également commencé à tourner les images du futur film. En parallèle, des formations à l'utilisation de l'outil vidéo ont été dispensées à des agents des délégations territoriales pour répondre à des besoins de projets locaux. Enfin, à la demande des différents services de l'établissement public, Michel Huet a réalisé de nombreux montages vidéo pour illustrer et présenter des dossiers en cours : charte, programme chasse...)

Exploitation du film « Les gardiens de la forêt »

En Guyane, le film a été projeté à Saint Laurent du Maroni en mars, au cinéma Le Toucan. Les Cayennais ont également pu le visionner dans le cadre de la semaine du développement durable à l'Eldorado. Ces projections ont réuni environ 400 spectateurs.

Le film a été présenté à Marseille dans le cadre du 27^e festival Science-Frontières : « 24 heures sur Terre ». Cette manifestation, une 1^{ère} mondiale, a permis des rencontres en ligne (via Skype®), pendant 24h, avec 500 000 personnes de toutes nationalités. Les dialogues étaient traduits en simultané. Tous ces échanges étaient dans le même temps diffusés sur « Terre TV ».

En novembre 2011, le Barreau de Paris a utilisé « Les gardiens de la forêt » pour lancer les Rencontres du développement durable et environnement.

À partir du 1^{er} décembre 2011, et ce jusqu'au 28 février 2012, le film est projeté gratuitement chaque week-end au Muséum d'histoire naturelle de Genève. Plus d'un millier de visiteurs sont attendus sur la période.

« Les gardiens de la forêt » ont été projetés dans l'agglomération dijonnaise dans le cadre du « Mois du film documentaire ». 412 personnes ont assisté à la projection qui était suivie d'un débat.

À noter que ce documentaire, réalisé par Michel Huet, a été diffusé à deux reprises sur le réseau de France Ô, dont une fois en *prime time* dans la série « Archipel ». Enfin, à la demande de la chaîne France 5, le Parc national a réalisé, à partir des éléments produits dans le cadre du film « Les Gardiens de la Forêt », un document de 13' destiné à la série « Peuples du Monde ».



▲ Michel Huet, auteur-réalisateur du Parc national, effectuant des prises de vue aériennes au-dessus de l'Oyapock sur le sujet de l'orpaillage. © PAG / G. Feuillet

DES RENDEZ-VOUS 2012 DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE



21 et 22 janvier

Visite du Président de la République, M. Nicolas Sarkozy et de la ministre de l'écologie, M^{me} Nathalie Kosciusko-Morizet à Taluen.

02 février

Conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane.

27 février

Lancement de la web-TV du Parc amazonien de Guyane dans le cadre de ses cinq ans.

22 mars au 7 avril

Les semaines du Développement durable.
Opération Villages propres sur le Haut-Maroni.

Avril

Séminaire des directeurs et directeurs adjoints des Parcs nationaux de France.

13, 14 et 15 avril

Salon du tourisme et des loisirs au PROGT de Matoury.

09 et 10 mai

Réunion du Conseil scientifique du Parc amazonien de Guyane à Rémire-Montjoly.

31 mai

Réunion des maires concernés par le Parc amazonien de Guyane pour échanger sur les actions du Parc national et la charte.

06 juin

Réunion de travail des administrateurs du Parc national sur le projet de charte.

23 juin

Marché artisanal du Maroni à Maripa-Soula.

25, 26, 27 et 28 juin

Séminaire LEADER Guyane 2012 « Vers une démarche d'échange des pratiques LEADER ».
Réunion Inter-GAL des DOM « Programmation européenne 2014-2020 ».

26 juin

Conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane Spécial charte.

09, 10 et 11 août

Journées des Peuples Autochtones de Guyane.

11 septembre

Séminaire interne des agents du Parc national.

14, 15 et 16 septembre

Exposition photographique du Parc amazonien de Guyane dans le cadre des Journées européennes du patrimoine et des cinq ans du Parc amazonien de Guyane.

Septembre/Octobre

Journées Portes ouvertes à Camopi et Trois-Sauts.

Septembre/Novembre

Consultation institutionnelle et délibération des communes sur la charte.

Octobre

Réunion du Comité de vie locale du Parc amazonien de Guyane.

Octobre

Réunion du Conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane.

Novembre

Programme LEADER - Réunion du 7^e Comité de programmation du GAL Sud à Saül.

Novembre/Décembre

Enquête publique charte (sous réserve des décisions prises par le Conseil d'administration du 26 juin 2012.)

Décembre

Réunion du Conseil scientifique du Parc amazonien de Guyane.

LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE REMERCIÉ SES PARTENAIRES



FORCES ARMÉES EN GUYANE

